MICROFICHE N°

01403

République Tunisienne
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
CENTRE NATIONAL DE
DOCUMENTATION AGRICOLE
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة
المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

0 1403

REPUBLIQUE TUNISIENNE

—°—

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

—°—

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
CENTRE DE DOCUMENTATION AGRICOLE
25 MARS 1978

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE

AU V^è PLAN AGRICOLE

(1977 / 81)

SEPT. 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-.°.-

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

-.°.-

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE

AU V^è PLAN AGRICOLE

(1977 / 81)

SEPTEMBRE 1977

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU V^{è} PLAN AGRICOLE (1977 / 81)

—°—

L'objectif assigné au secteur de l'agriculture et de la pêche est d'atteindre à l'horizon 1981 l'auto-suffisance alimentaire matérialisée par l'équilibre de la balance commerciale des produits alimentaires.

Les objectifs quantitatifs requis au cours du V^{è} Plan, se présentent comme suit :

- Une augmentation de la production en volume de 4,4 % en moyenne par an contre 2 % au cours du IVè Plan.

- Une progression de la valeur ajoutée de 2,5 % en moyenne par an contre 1,5 % au cours du IVè Plan.

- La réalisation d'un volume d'investissement de 500 MD aux prix courants contre 197 MD au cours de la quadriennie 1973-76.

- Une offre de 8.800.000 journées de travail supplémentaires dans l'agriculture correspondant à l'équivalent de 30.000 emplois permanents et la création de 6.000 emplois dans la pêche.

Les principales actions de production et de politique agricole prévues à cet effet sont les suivantes :

1/- AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

- En matière de céréales, la concrétisation de l'objectif de production de 15 millions de quintaux en 1981, repose sur la modernisation des petites et moyennes exploitations céréalières du Nord, une utilisation plus importante des semences sélectionnées, des engrais

./.

et des pesticides ainsi que le développement de la mécanisation.

- Pour l'arboriculture, il s'agira de limiter les nouvelles plantations, entretenir les plantations existantes et arracher les arbres senescents. 55.700 ha seront plantés au cours du Vè Plan contre 97.000 ha au cours du IVè Plan. L'arrachage portera sur15.000 ha. L'amélioration de la productivité des plantations adultes et l'entrée en production des nouvelles plantations ferait progresser la production de 14 % par rapport à la moyenne du IVè Plan.

- La production des cultures maraichères augmenterait sensiblement (1.310.000 T en 1981 contre 1.000.000 T en 1976) grâce notamment à l'amélioration des rendements et l'extension des superficies cultivées de 12.000 ha. L'accroissement attendu des rendements de 16 % au cours du Vè Plan résultera d'une plus grande diffusion des techniques modernes de culture et une utilisation plus importante d'intrants et de plants sélectionnés. La production des cultures hors-saison sera doublée grâce essentiellement à la mise en oeuvre des projets de promotion des cultures sous-serre sur 300 ha.

- En matière d'élevage, l'objectif est d'assurer l'autosuffisance du pays en viandes et oeufs et de réduire le déficit en lait. La réalisation de cet objectif est conditionnée par l'intensification de l'élevage dans le Nord - région favorable aux cultures fourragères riches et au paturage intensif - ainsi que l'amélioration des parcours, l'augmentation des superficies en fourrages irrigués, et la stabilisation des effectifs des troupeaux dans le Centre et le Sud. La production du secteur évoluerait au taux de 8 % et nécessiterait près de 11 % des investissements.

- Pour les cultures industrielles, il est prévu le doubelement de la superficie cultivée (22.660 ha en 1981 contre 11.000 ha en 1976) la promotion des cultures existantes (betterave, tabac et lin) et l'introduction de la culture du soja et du coton.

./.

- Enfin, en ce qui concerne la pêche, les principales actions concernent d'une part la réalisation d'un programme d'équipements d'infrastructure (construction et extension de ports) et d'exploitation (acquisition et modernisation des équipements de pêche) et d'autre part la formation en nombre suffisant de personnel qualifié. L'apport de ces actions permettra d'exploiter 37 % du potentiel exploitable correspondant à une production de 80.000 T.

2/- AU NIVEAU DES POLITIQUES AGRICOLES

a) La mobilisation des ressources naturelles :

- Les actions de forestation et de CES

Les principaux travaux de forestation prévus par le Vè Plan intéressent le reboisement de production sur une superficie de 20.000 ha et le reboisement de protection sur 19.000 ha. Les actions de protection concernent également la conservation des eaux et des sols sur 42.000 ha, ainsi que la lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis, la protection des forêts contre les incendies et les parasites et enfin la consolidation des actions de sauvegarde de la nature et de l'environnement par l'extension des reserves de faune existantes.

- Les actions d'hydraulique agricole :

Elles concernent essentiellement le démarrage de la construction de trois barrages et leurs ouvrages annexes (Sidi Salem, Sidi Saad et Joumine), l'équipement d'une superficie supplémentaire de 33.400 ha sur les périmètres publics, la réhabilitation de 21.000 ha de périmètres publics de Medjerda et Nebhana et la sauvegarde de 12.000 ha dont 6.000 ha d'oasis au sud et 6.000 ha d'agrumes au Cap Bon.

./.

Parallèlement, la mobilisation des ressources hydrauliques permettra de satisfaire les besoins en eau potable dans les zones urbaines et rurales. Il est prévu à cet effet un accroissement de la production au taux de 8,1 % résultant essentiellement de l'évolution de la consommation à usage industriel, la consommation domestique, quant à elle, évoluerait au taux moyen annuel de 7,4 %.

b) Les structures agraires et les institutions

- Les actions d'apurement foncier : Au cours du Vè Plan, elles porteront sur les 400.000 ha de terres collectives restants à attribuer, les 72.000 ha restants de terres ex-habous soumises à enzel de gré à gré et 45.000 ha de terres forestières. Par ailleurs, il sera procédé à l'installation des agriculteurs sur 30.000 ha de PPI. En ce qui concerne les terres privées , l'effort portera sur l'immatriculation de 500.000 ha.

- Les institutions

Les principales actions prévues dans le cadre du Vè Plan sont les suivantes.

En ce qui concerne l'Administration , il s'agira d'opérer des actions de décentralisation au profit des régions et de consolider les services de recherche et de formation par la création d'Instituts spécialisés intéressant les principaux produits de l'agriculture.

En ce qui concerne les organismes sous-tutelle

Les offices de commercialisation et les groupements inter-professionnelsseront appelés à concentrer leurs activités sur les opérations d'approvisionnement, d'écoulement de gestion de capacités de stockage et de promotion d'agro-industries. Par ailleurs, l'O.T.D. sera transformé en un holding groupant un office central et 5 offices régionaux. Enfin, il sera procédé à la création de nouveaux offices (des mogods, de la Tunisie Centrale, etc...).

./.

En ce qui concerne la profession , il s'agira de renforcer la structuration professionnelle à tous les niveaux. C'est ainsi qu'il sera procédé notamment à la consolidation des coopératives de services existantes et la création de nouvelles (Révision des textes législatifs, campagnes d'information et de sensibilisation, canalisation progressive des soutiens techniques et financiers des coopératives centrales et groupements inter-professionnels aux agriculteurs à travers ces coopératives).

c) L'encadrement du secteur :

- La recherche agronomique : au cours du Vè Plan, il sera procédé au renforcement des instituts spécialisés de recherche existants et à la création de nouveaux instituts (grandes cultures, oliviers, Betterave, Palmier Dattier, Vigne). Par ailleurs la priorité dans les travaux de recherche sera donnée aux technologies permettant d'accroitre la productivité tout en favorisant la création d'emploi réguliers et préservant les ressources naturelles.

- La formation : Les principales actions du Vè Plan portent sur le renforcement de l'infrastructure et l'amélioration de l'efficacité du système. C'est ainsi que les institutions ou les sections nouvellement créés (l'Ecole Vétérinaire, l'institut des régions arides, l'Ecole supérieure d'horticulture de chott Mariem, etc...) vont entrer en production et augmenter ainsi substantiellement le nombre de cadres formés. De même, il est prévu l'élargissement de la formation au niveau ingénieurs des travaux des instituts de l'Elevage et des Techniques Economiques et la création d'une Ecole d'Ingénieurs des Eaux et des Forêts.

Pour ce qui est de la formation d'adjoints techniques, les actions porteront sur les équipements complémentaires des lycées existants, 8 nouveaux C F P A seront créés en vue de renforcer la formation professionnelle.

./.

Par ailleurs, il est prévu l'amélioration du contenu de la formation et l'utilisation des cadres. C'est ainsi que les acquis de la recherche seront intégrés systématiquement dans les programmes de formation, l'introduction dans les troncs communs de nouvelles disciplines jugées fondamentales et l'injection de techniciens dans le système de production grâce à des mesures spéciales leur permettant de s'établir comme exploitants agricoles.

- La vulgarisation : Au cours du Vè Plan, l'effort portera essentiellement sur la constitution à partir des agents des arrondissements de production agricole d'un corps de vulgarisateurs animateurs de développement chargé exclusivement des opérations de vulgarisation rapprochée, le renforcement au niveau central de la division de la vulgarisation et du Recyclage, la mise en place de 150 cellules territoriales de vulgarisation et la dotation de ces cellules de moyens humains et financiers.

- Le crédit : Les principales mesures prévues au cours du Vè Plan sont de deux natures :

- Les mesures d'ordre structurel :

elles consistent essentiellement à confier progressivement la gestion financière du crédit sous toutes ses formes aux institutions bancaires, réserver les fonds publics (FOSDA) au financement des besoins en crédit des petites et moyennes entreprises, maintenir l'effort de décentralisation du crédit, rendre opérationnel le Fonds de Promotion Agricole en vue de permettre aux jeunes agriculteurs de faire face aux frais de première installation.

- Les mesures liées aux conditions d'octroi :

Elles consistent à maintenir les taux préférentiels pour le secteur agricole, moduler la subvention des crédits FOSDA en fonction de la nature de l'investissement et de la spéculation à encourager, élargir l'octroi de crédit agricole à l'amont et à l'aval de la production

./.

agricole et actualiser les montants de dépense pris en considération pour tenir compte de l'évolution des coûts réels.

d) L'intégration socio-économique de l'agriculture :

- La politique en matière de commercialisation et les prix

Pour les produits soumis au système de commercialisation contrôlée (céréales, huile d'olive, vin, betterave, tabac, etc...), le principe est de garantir l'écoulement de la production à des prix préalablement fixés en fonction de l'évolution des coûts de production et d'un niveau de productivité raisonnable.

Pour les produits soumis à la liberté totale au niveau de la production (légumes, fruits, poissons, viande, et produits de la volaille) il s'agira d'assurer la régulation des mécanismes du marché de manière à mieux adapter l'offre et la demande en ces produits.

- La politique des revenus et de l'emploi

Force est de reconnaître que l'information disponible sur les revenus est fragmentaire. En conséquence, des études seront élaborées durant le VIè Plan pour améliorer notre connaissance en la matière. Ces études seront conduites de façon intégrée de manière à couvrir toutes les mesures techniques, financières et sociales à prendre tendant à l'augmentation et à une meilleure répartition de ces revenus.

Par ailleurs, la création de nouveaux emplois dans l'agriculture sera favorisée par l'application de technologies productives mais à haut coefficient de main d'oeuvre et l'octroi de certains avantages sociaux aux salariés agricoles permanents.

3/- LES INVESTISSEMENTS :

La mise en oeuvre de tous ces programmes et projets nécessitera un investissement de l'ordre de 500 MD aux prix courants,

./.

soit près de 12 % du montant total des investissements. Ce montant ferait passer le rythme d'investissement de 50 MD/an au cours du IVè Plan à 100 MD/an au cours du Vè Plan. La répartition des Investissements par sous secteur se présente comme suit :

INVESTISSEMENT (EN MD)	IV^{è} PLAN	V^{è} PLAN
Hydraulique agricole	45	244
Matériel agricole	57	80
Elevage	23	56
Pêche	19	46
Arboriculture	25	35
Forêts et C E S	15	27
Autres	13	12
	197	500

L'hydraulique agricole se réservera près de 50 % des investissements et concernera principalement la réalisation de la première tranche du plan directeur des eaux du Nord (100 MD pour un coût global de 140 MD). Ce projet permettra d'alimenter les principaux centres urbains de Tunis, Hammamet et Nabeul en eau potable, d'irriguer 10.600 ha (5.200 à Medjez - Testour et 5.400 ha au Cap Bon) et de sauvegarder 6.000 ha d'agrumes. Par ailleurs les travaux de construction du Barrage de Sidi Saâd qui protegerait la plaine de Kairouan tout en créant 4.000 ha de périmètres irrigués seront entamés. Enfin, il est prévu l'achèvement de l'équipement des périmètres de Bou-Heurtma.

La réalisation de cette infrastructure hydraulique se traduirait par une part plus importante des investissements à productivité différée (51 % au cours du Vè Plan contre 35 au cours du IVè Plan) et impliquerait une plus grande participation du secteur public à la réalisation des investissements agricoles.

./.

INVESTISSEMENT (EN MD)	IV^{è} PLAN		V^{è} PLAN	
Administration	60	30 %	239	48 %
Entreprises publiques	26	13 %	92	18 %
Entreprises privées	111	57 %	169	34 %
	197	100 %	500	100 %

Les investissements privés concernent principalement l'acquisition de machines et matériel agricoles (74 MD), la réalisation de nouvelles plantations arboricoles sur près de 56.000 ha, l'installation de nouvelles unités de production avicoles et bovines, et l'acquisition de moyens de production de pêche (40 chalutiers, 75 lamparos et 440 barques côtières).

Le schéma de financement de l'ensemble des investissements agricoles serait caractérisé par l'importance de l'effort de l'Etat et l'accroissement attendu de la contribution du système bancaire (Hors FOSDA) au financement du gros matériel agricole et des projets d'élevage.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES (EN MD)	IV^{è} PLAN	V^{è} PLAN
Etat	106,9	301,4
Crédits extérieurs directs	19,0	74,7
Autofinancement et crédit bancaire	71,1	123,9
TOTAL :	197,0	500,0

Le Financement des investissements du secteur privé (169 MD) serait assuré par le FOSDA à concurrence de 60 MD (40 MD de dotation budgétaire et 20 MD au titre du recouvrement)laissant près de 92 MD pour l'autofinancement des agriculteurs et la contribution du système bancaire. Par ailleurs, 17 MD en provenance du programme de développement rural seront réservés à l'aide des petits agriculteurs.

01403

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

L' HYDRAULIQUE AGRICOLE

SEPT. 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:-

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Septembre 1977

SOMMAIRE

Pages

1 - La politique de mobilisation des eaux 1

2 - Les actions d'hydraulique agricole 4

1. La recherche et les études 4
2. Les travaux d'infrastructure hydro-agricole 5
3. Les superficies mises en culture 9

ANNEXE

Situation des périmètres publics irrigués en 1976 par région et par Gouvernorat

Répartition des périmètres privés irrigués en 1976.

Récapitulation des périmètres privés irrigués en 1976

/__'HYDRAULIQUE AGRICOLE

—°—

1.- LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES EAUX

La mobilisation progressive et planifiée des ressources hydrauliques du pays constitue un élément central de la stratégie du développement socio-économique du pays. Elle permet en effet :

1. De satisfaire aux besoins en eau potable, tant des zones urbaines que rurales, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2. De développer les cultures irriguées permettant une agriculture productive indépendante des aléas climatiques et génératrice d'emplois stables et rémunérateurs.

Quantitativement les objectifs assignés au secteur hydraulique en 1981 sont les suivants :

1. Porter de 140 à 180 Millions de m3 les volumes consacrés à l'eau potable permettant de faire passer la population branchée de 1.566.000 en 1975 à 750.000 en 1981.

2. Assurer la sauvegarde et la réhabilitation des périmètres irrigués sur 21.000 et 12.000 ha respectivement.

3. Assurer l'équipement de 33.400 ha de nouveaux périmètres publics.

4. Encourager l'équipement de 7.500 ha de périmètres privés.

5. Assainir les sols sur une superficie de 18.600 ha.

La réalisation de ces objectifs implique la mise en oeuvre d'une stratégie basée éssentiellement sur les éléments suivants :

Au niveau de la Recherche

1. La continuation de l'effort entrepris au cours des plans précédents en matière de recherche, d'étude et de contrôle hydrologique, hydrogéologique et pédologique, de manière à parfaire nos connaissances sur les ressources en eau et en sol du pays.

2. Le renforcement des capacités d'études notamment au niveau de la factibilité et des projets d'éxécution de manière à s'assurer que toutes les conditions de réussite des projets, tant techniques que socio-économiques, sont réunies.

3. Rechercher et mettre en oeuvre toutes les dispositions technologiques et institutionnelles visant à lutter contre le gaspillage de l'eau et à valoriser au maximum les ressources hydrauliques mobilisées.

Au niveau de la mobilisation :

1. Le renforcement des capacités des organismes d'études et des entreprises de travaux.

2. Le renforcement du secteur industriel et commercial pour assurer l'approvisionnement et l'équipement des entreprises et leur garantir un fonctionnement continu et régulier.

Au niveau de l'exploitation :

1. Accélérer la mise en oeuvre des dispositions de nature à résoudre les problèmes fonciers qui entravent la pleine utilisation des équipements hydrauliques réalisés et n'encouragent pas la création de nouveaux périmètres.

2. Améliorer le niveau général des agriculteurs par:

- l'insertion des techniciens et des ingénieurs dans les circuits de production en leur attribuant les terres.

- Le recyclage et l'encadrement des agriculteurs.

- La vulgarisation des technologies et des moyens modernes de production.

3. Motiver et intéresser les agriculteurs par :

- une politique de prix qui protège les agriculteurs contre les aléas des marchés.

- Une réforme fiscale qui pénalise les terres équipées pour l'irrigation et peu ou non exploitées.

- Une tarification de l'eau d'irrigation qui encourage la production et favorise la lutte contre le gaspillage.

4. Etudier l'extension des offices et des structures appropriées pour l'exploitation des infrastructures hydrauliques et la mise en oeuvre de l'ensemble des actions préconisées ci-dessus.

5. Consentir un important effort d'investissement à la mesure des objectifs fixés et compatibles avec les délais de mobilisation que nécessite la construction des grands ouvrages hydrauliques.

2. LES ACTIONS D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Compte tenu de la stratégie et des contraintes directes ainsi analysées, le programme d'action pour le Vè Plan se présente ainsi:

1. La recherche et les études

- En matière de recherche, le CRGR concentrera ses efforts sur 2 thèmes principaux: - l'utilisation des eaux salées et des eaux usées en irrigation et la mise au point de technologie permettant l'économie d'eau. A cet effet il est prévu le renforcement des 5 stations expérimentales existantes et la création d'une nouvelle utilisant les eaux salées du barrage de l'Oued Meliane.

- En matière d'études des ressources en sol, il est prévu notamment de continuer l'inventaire des sols tunisiens sur 1.000.000 ha de manière à couvrir l'ensemble de la superficie agricole utile du pays et disposer d'informations générales sur les vocations et l'occupation des sols.

- L'élaboration d'études pédologiques de détail (1/10.000 et 1/20.000) intéressant les programmes de mise en valeur hydro-agricole et d'assainissement.

- Le programme de recherche appliquée concernant l'évolution des sols sous irrigation, les relations sol/plante et la dynamique de l'eau etdes sels dans le sol.

- L'étude de la géomorphologie dynamique des bassins versants qui feront l'objet de travaux de CES et de protection.

- Pour les ressources en eau, les principales actions concernent la continuation des programmes de recherche et de contrôle des nappes aquifères ainsi que le renforcement des équipements hydrométriques, pluviométriques et d'annonce de crue de manière à améliorer l'inventaire des eaux et de consolider le système d'annonce des crues.

Dans le domaine des eaux de surface le réseau hydrométrique sera renforcé par la création de nouvelles stations de mesure. Le réseau d'annonce de crues sera étendu aux principaux oueds du pays; de nouveaux postes-radio seront installés.

Pour ce qui est des eaux souterraines les travaux de reconnaissance par sondage se poursuivront particulièrement en Tunisie Centrale. Parallèlement le réseau de piézomètres de surveillance sera étendu à la majeure partie des nappes du pays par la création de nouveaux piézomètres.

Plusieurs études hydrologiques sont programmées pour les besoins des aménagements hydrauliques. Citons en particulier la monographie du Zéroud et du Merguellil ainsi que l'élaboration d'un atlas pluviométrique qui devrait avoir un large champ d'utilisation dans le pays:

- La continuation du programme de recherche et d'expérimentation portant sur l'amélioration des techniques de mesure (jaugeage chimique, débits solides, bassins versants représentatifs) et le développement des techniques de recharge artificielle de nappe (Grombalia-Téboulba, Tatouine et Ababsa-Medenine).

- La consolidation du Centre de calcul pour répondre aux besoins de traitement automatique des informations sur les ressources en eau et leur gestion optimale.

2. Les travaux d'infrastructure hydro-agricole

Au cours du IVè Plan les principales réalisations du secteur de l'hydraulique ont concerné l'achèvement des travaux démarrés au cours du IIIè Plan et la réalisation d'importantes études rendant possible le démarrage au cours du Vè Plan, de projets de grande envergure tel que Bou-Heurtma (Phase 2), Plan Directeur des eaux du Nord (1ère tranche), Sidi Saad etc... Le IVè Plan a par ailleurs mis en évidence les hautes performances du secteur privé, qui a réalisé près de 10.000ha d'irrigation à partir des puits de surface.

L'objectif en ce qui concerne les périmètres irrigués, est de réaliser 33.400 ha de périmètres publics nouveaux (dont 10.000 au titre des projets en cours), 17.500 ha de périmètres privés à partir de puits de surface, et d'assurer la sauvegarde ou la réhabilitation de 33.000 ha et d'assainir près de 18.600 ha (dont 8.600 ha au titre des projets en cours).

./.

Au terme du Vè Plan, les superficies équipées pour l'irrigation passeront de 144.000 ha en 1976 à 185.000 ha en 1981 et seront ventilées comme suit (en ha) :

	Situation 1972	Situation 1976	Réalisation Vè Plan	Situation 1981
P.P.I.	44.500	59.000	33.400	92.400
Périmètres Privés	75.500	86.000	7.500	92.500
Total (Ha)	120.000	144.000	40.900	184.900

Le détail par zone et par opérateur pour les périmètres publics équipés pour l'irrigation est consigné au tableau ci-dessous (en ha) :

	Opérateur	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisat. Vè Plan	Situat. 1981
NORD					
Basse Vallée Medjerdah	OMVVM	21.326	28.589	2.933	31.522
Badrouna	EGTH	3.200	3.200	-	3.200
Bouheurtma I.	"	"	3.600	6.400	10.000
" II.	"	-	-	10.000	10.000
Lakhmès	"	1.200	1.200	-	1.200
Nabeul	"	885	1.509	-	1.509
Ouchtata	"	260	260	-	260
Hammam Bourguiba	"	67	67	-	67
P.D.E.N. tr. I	OMVVM	-	-	5.200	5.200
Ghardimaou	OPIJ	-	-	5.000	5.000
Kalâa Khasba	G.R.	-	-	100	100
S/Total Nord		26.938	38.425	29.633	68.058
CENTRE ET SUD					
Projets Tunisie Centrale	G.R.	14.385	14.385	-	14.385

(S U I T E)

	Opérateur	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisat. Vè Plan	Situat. 1981
Projet Pilote Dévelop. Intégré Tunisie Centrale	OMVVM	-	-	667	667
Sousse (hors Nebhana)	G.R	1.167	1.167	-	1.167
Sfax	G.R.	327	327	-	327
Nebhana	EGTH	1.800	4.460	700	5.160
Oum Laksab	G.R.	-	-	100	100
Aïn Hedia	G.R.	-	-	210	210
Chenchou	G.R.	25	425	100	525
Chenoufia	G.R.	-	77	-	77
P.D.E.S.	G.R.	-	-	2.000	2.000
S/Total Centre Sud		17.704	20.841	3.777	24.618
TOTAL P.P.I.		44.642	59.266	33.410	92.676

Les programmes de sauvegarde et de réhabilitation, qui intéressent près de 33.000 ha se répartissent ainsi (en ha) :

	Réalisations IVè Plan	Prévisions Vè Plan
NORD		
Sauvegarde des Agrumes du Cap Bon (1)	1.860	-
Sauvegarde des Agrumes du Cap Bon (OMVVM)	-	6.000
Réhabilitation OMVVM	-	9.000
S/TOTAL NORD	1.860	15.000
CENTRE ET SUD		
Sauvegarde des oasis du Sud	530	-
Kébili, Mansourah	-	570
P.D.E.S. 1ère tranche	-	6.000
OMVVM / PPI	-	10.500
Oued Derb	-	750
S/TOTAL CENTRE SUD	530	17.820
T O T A L	2.380	32.820

Les programmes d'assainissement qui portent sur 18.600 ha se ventilent par région comme suit (en ha):

Gouvernorat	Réalisation IVè Plan	Prévision Vè Plan		
		en cours	Nouveaux	Total
Tunis	-	-	900	900 NE
Bizerte	1.000	2.000	3.000	5.000 NE
Nabeul	-	-	500	500 NE
Béjà	-	-	500	500 NO
Jendouba	-	2.000	1.500	3.500 NO
Le Kef	1.700	1.500	2.550	4.050 NO
Siliana	-	3.000	1.050	4.050 NO
Monastir	-	100	-	100 CI
TOTAL	2.700	8.600	10.000	18.600

3. Les superficies mises en culture

Les superficies qui seront mises en culture au cours du Vè Plan s'élèvent à environ 41.500 ha, se répartissant comme suit :

- Réhabilitation des PPI Centre et Sud (OMVVM)		10.500 ha
- Périmètres en cours d'achèvement au Vè Plan		4.173 ha
- Périmètres publics nouveaux équipés au cours du Vè Plan		17.000 ha
- Ghardimaou	5.000 ha	
- Bou-Heurtma (TI)	10.000 ha	
- Hadjez-Testour	1.000 ha	
- Oasis nouvelles (Plan Directeur des Eaux du Sud)	1.000 ha	
- Périmètres privés nouveaux équipés au cours du Vè Plan		10.000 ha
TOTAL /		41.673 ha

Ainsi les superficies mises en culture qui étaient de 117.500 ha en 1976 passeront à 150.000 ha en 1981.

Il est à remarquer que sur un total de 117.500 ha de périmètres mis en culture, la superficie des périmètres publics est de 32.500 ha.

Or en 1976, la superficie des périmètres publics équipés était de 59.500 ha environ. Il aurait été souhaitable qu'au cours du Vè Plan, les 27.000 ha restants soient mis en culture.

En fait, il ne sera possible de mettre en culture que 10.500 ha. Il en résulte que 16.500 ha resteront non exploités pendant le Vè Plan.

F) N N E X E

- Situation des Périmètres Publics Irrigués en 1976 par Région et par Gouvernorat

- Répartition des Périmètres Privés Irrigués en 1976

- Récapitulation des Périmètres Privés Irrigués en 1976

ANNEXE

SITUATION DES PERIMETRES PUBLICS IRRIGUES EN 1976 PAR REGION ET PAR GOUVERNORAT

((x) SIGNIFIE PERIMETRE MIS EN CULTURE PARTIELLEMENT)

—°—

Gouvernorat et Région	Superficie équipée (1)	Superficie mise en culture (2)	Superficie équipée non encore mise en culture (1) - (2)
Région I			
1-2.Tunis (Nord et Sud)			
O.M.V.V.M. (x)	(25.562)	(14.498)	(11.064)
3.Bizerte	(3.027)	(1.760)	(1.267)
O.M.V.V.M. (x)	2.917	1.670	1.247
Ras Djebel (x)	110	90	20
4.Nabeul			
Chiba (x)	565	207	358
Haouaria (x)	850	-	850
TOTAL REGION I	30.004	16.465	13.539
Région II			
5.Béjà	(260)	(260)	(-)
Ouchtata	260	260	-
6.Jendouba	(6.867)	(1.350)	(5.517)
Badrouna (x)	3.200	1.320	1.880
Hammam Bourguiba (x)	67	30	37
Bou-heurtma (x)	3.600	-	3.600
7.Siliana	(1.200)	(695)	(505)
Lekhmes (x)	1.200	695	505
8.Le Kef	(-)	(-)	(-)
TOTAL REGION II	8.327	2.305	6.022
Région III			
9.Kairouan (Hors Nebhana)	(6.833)	(4.438)	(2.395)
Bled Sbikha (x)	421	357	64
El Alem I	100	100	-
Henchir El Grine (x)	100	40	60

Bir Djedid	115	115	–
Ousseltia (FAO) (x)	30	–	30
Aïn Jalloula	100	100	–
Ouled Issaoui	30	30	–
Henchir Zitouna (x)	30	–	30
Aïn Beidha 5 (x)	101	90	11
Haffouz III (x)	396	135	261
El Kerma II (x)	470	–	470
Chebika Est-Ouest (x)	400	148	252
Aïn Bou Mourra	60	60	–
Sidi Ali Ben salem 1	80	80	–
Sidi Ali Ben Salem 2	112	112	–
Sidi Ali Ben Salem 3	100	100	–
Bir Boussari	44	44	–
Bir Hadj Sadok	20	20	–
Zaafrana 4	40	40	–
Aïn Beidha 2	26	26	–
Aïn Beidha 3 – 3 bis (x)	480	200	280
Oussif	32	32	–
El Khadra	73	73	–
Dréa Affene	70	70	–
Rakada	50	50	–
Drêa Tammar (x)	397	132	265
Menzel Mehiri	121	121	–
Donar Adhlo	92	92	–
Argoub Remises	40	40	–
El Mojabra	139	139	–
Aïn Ksar	20	20	–
Sidi Amor Ben Ali	82	82	–
Kilani	108	108	–
Oued Khetem (x)	46	–	46
Oued Krioua	84	84	–
Sidi Naji	94	94	–
Sisseb I (x)	70	–	70
Cherarda 2 (x)	154	–	154
Beled Mechheb	20	20	–
Sidi Salah	6	6	–

El Alem	125	125	-
Hadjeb 10 (x)	130	124	6
Zaâfrana 3	120	120	-
Zaâfrana 5 et 6	80	80	-
Ajifre	34	34	-
Sidi Bou Ali	120	120	-
Bled Abida	126	126	-
Bir Belgacem (x)	46	-	46
El Alem 3 Bis	105	105	-
El Alem 3	162	146	20
El Alem 4	170	170	-
El Alem 5	148	148	-
Bir El Adouaz (x)	168	-	168
Henchir El Bordj (x)	56	-	56
G.R. 6	100	100	-
Hadjeb 9	100	100	-
Hadjeb 11	90	90	-
10.Kasserine	(3.855)	(2.800)	(1.055)
Oued Derb (x)	1.422	706	716
Sbiba	1.492	1.492	-
Sbitla (x)	511	312	199
Ouled Asker I	300	300	-
Ouled Asker II (x)	130	-	130
11.Sidi Bouzid	(3.344)	(2.033)	(1.211)
Gamouda village	80	80	-
Gamouda Est (x)	90	30	60
Gamouda Sud Ouest 17 (x)	80	50	30
Gamouda Sud Ouest 21	98	98	-
Oum El Adham 2	70	70	-
Sidi SSayeh I	144	144	-
Ouled Ahmed 1 et 2	124	124	-
Ksar El Ghriss	27	27	-
Hajeb 7 (x)	343	300	43
Chastel (x)	294	134	160
Zeller (x)	200	100	100
Hadjeb 7 (x)	110	-	110

Hadjeb 8 (x)	400	360	40
Sidi Tlil (x)	155	..	155
Hadjeb VII (Extension)(x)	110	-	110
Mlikete	90	90	-
Bir Badra	90	90	-
Bir Mzara	100	100	-
Ouled Slimene	52	52	-
Zaffria (x)	72	22	50
Sidi Sayah 2 (x)	240	96	144
Maknassy 2 (x) (El Atizaz)	310	-	310
Maknassy village	66	66	-
Total Région III	14.032	9.271	4.761
Région IV			
Office du Nebhana	(4.460)	(3.460)	(1.000)
12. Sousse (Hors Nebhana)	(776)	(745)	(31)
Groupe Enfida	485	485	-
Menzel Feth (x)	68	40	28
Aïn Garci (x)	100	97	3
Henchir Remla	123	123	-
13. Monastir (Hors Nebhana)	(-)	(-)	(-)
14. Mahdia (Hors Nebhana)	(585)	(-)	(585)
Souassi 6 (x)	60	-	60
Souassi 7 (x)	48	-	48
Souassi 8 (x)	126	-	126
Chehimet I (x)	192	-	192
Chehimet II (x)	89	-	89
Mellouleche (x)	70	-	70
15. Sfax	(225)	(184)	(41)
Hazeg (x)	65	30	35
El Maou (x)	40	30	10
Nekta (x)	80	75	5
Hicha (x)	70	59	11
Total Région IV	6.076	4.389	1.687

Région V			
16. Gafsa	(352)	(80)	(272)
Chenoufia	80	80	-
Sidi Boubaker (x)	272	-	272
17. Gabès	(425)	(225)	(200)
Chenchou (INRAT)	25	25	-
Chenchou (x)	400	200	200
18. Medenine	(77)	(77)	(-)
Sidi Slim Jerba	77	77	-
Total Région V	854	382	472
TOTAL GENERAL :	59.293	32.812	26.481

REPARTITION DES PERIMETRES IRRIGUES PRIVES EN 1976

I.	**Les A.I.C. (Association d'Intérêt Collectif)**		
	- Oasis de Gabès	7.585	
	- Oasis de Gafsa	3.688	
	- Oasis de Medenine	526	
	- Zaghouan	150	
	- Feriana (Kasserine)	260	
	- Cheraïa (Kasserine)	60	
	S/TOTAL :	12.269	
II.	**Agro-Combinats**		
	- Bizerte Bakraïa	406	
	- Ras El Aïn	163	
	- Zerik	119	
	- Gafsa Jilma	285	
	- Gafsa Touila	65	
	- Sousse Enfida	371	(Hors Nebhana et PPI)
	- Sfax. Chaal	100	
	S/TOTAL :	1.509	
III.	**Fermes Pilotes**		
	- Gafsa - Bonne Entente	55	
	- Jendouba - Chentou	150	
	- Le Kef - Bougroune	14	
	S/TOTAL :	219	
IV.	**U.C.P.**		
	- Nabeul	146	
	- Le Kef	155	
	- Jendouba	204	
	- Beja	1.300	
	- Tunis	400	
	- Bizerte	88	
	S/TOTAL :	2.393	

V. Sociétés

- Stil Oasis		300
- Somnivas		280
- Thibar		30
	S/TOTAL :	610

VI. Pompages sur Oued

- Jendouba		1.500
- Béja		850
- Tunis		1.200
- Divers Nord		450
	S/TOTAL :	4.000

VII. Forages - Divers

- Henchir Gort Nabeul		20
- Azmour Nabeul		80
- Ghardimaou		500
- Bulla Regia		100
- Boulaaba		280
- Garaat Naame		160
- Aïn Hédia		20
- Gastla		30
- Boua		75
- Amra		65
- Sidi Abid		40
	S/TOTAL :	1.370

VIII. Puits de surface 1972

- Tunis	5.000
- Bizerte	4.300
- Nabeul	15.000
- Béjà	2.000
- Jendouba	1.000
- Le Kef	600
- Sousse	2.500
- Kairouan	5.000
- Kasserine	600
- Sfax	3.000

- Gafsa		3.149
- Gabès		1.040
- Medenine		350
	TOTAL :	43.539
1973 - 1976		10.200
	S/TOTAL :	53.739
Sauvegarde		
Nabeul		(5.850)
- Menzel Bouzelfa (Bezirk)		1.600
- Oued Masri		2.100
- Oued Chiba		300
- Agrumes		1.850
Bizerte		(50)
- Kaa El Ballout		50
Gafsa		(1.580)
- Oasis Nefta		820
- Oasis de Selja		120
- Oasis El Oudiane		640
Gabès		(1.270)
- Oasis de Methouia		270
- Oasis de Kebili		1.000
	S/TOTAL :	8.750
	TOTAL GENERAL :	84.859

RECAPITULATION DES PERIMETRES PRIVES IRRIGUES EN 1976

1. A.I.C.	12.269
2. Agro-Combinats	1.509
3. Fermes Pilotes	219
4. U.C.P.	2.393
5. Sociétés	610
6. Pompages sur Oueds	4.000
7. Forages et divers	1.370
8. Puits de surface	53.739
9. Périmètres de sauvegarde	8.750
TOTAL :	84.859

01405

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

[illegible]

LA FORET ET LA CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS.

SEPTEMBRE 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:-

/_ A FORET ET LA CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

Septembre 1977

SOMMAIRE

	Pages
I - La politique forestière et de conservation des Eaux et des Sols	1
II - Les actions à mettre en oeuvre	3
1 - La recherche	3
2 - Les études	3
3 - Le renforcement des moyens d'intervention	4
4 - Les travaux de protection	5
4 - 1 La conservation des eaux et des sols	5
4 - 2 Les autres actions de protection	5
5 - Les travaux de reboisement	6
6 - La création de villages forestiers	7
III - Les objectifs de production	8

/_A FORET ET LA CONSERVATION DES EAUX

ET DES SOLS

I.- LA POLITIQUE FORESTIERE ET DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

La politique forestière, notamment dans notre pays ne peut reposer sur des stratégies de développement à court terme. Aussi cette politique a-t-elle été conçue, pour le Vè Plan, dans le cadre d'un plan Directeur, en cours d'élaboration, couvrant le dernier quart du XXè siècle.

Pour la définir, il convient de se baser sur les principales constations suivantes :

1. Les sols tunisiens sont soumis à une très forte dégradation.

2. La forêt, ultime réserve de protection du pays subit une surexploitation depuis plusieurs décades , résultant notamment, de la pression d'une population de plus de 700.000 personnes dont les besoins dépassent de loin les ressources du domaine forestier.

3. La priorité donnée jusqu'ici à la réalisation de programmes sociaux (lutte contre le chômage en particulier) a été aux actions entreprises en matière de sauvegarde du patrimoine national, une large part de leur efficacité.

4. L'insuffisance des moyens financiers et institutionnels mis à la disposition de la Direction des Forêts, ne lui a pas permis d'entreprendre une action d'envergure en matière de C.E.S. notamment.

Partant de ces constations, la stratégie à adopter pour le Vè Plan sera articulée autour des principes directeurs suivants :

a - Choix des zones d'intervention prioritaire, au niveau des bassins versants, en tenant compte du degré d'érosion existant et potentiel, et de l'importance de l'infrastructure socio-économique à protéger (terres agricoles, en sec ou irriguées, agglomérations, barrages, routes, voies ferrées etc...).

./.

b - Concentration et intégration des actions forestières et de C.E.S. Il s'agit d'ntreprendre, à partir du domaine forestier en s'étendant progressivement sur les terres situées à son aval, les actions de protection et de conservation qu'appelle l'état de chaque bassin versant prioritaire.

c - Intégration les actions de C.E.S avec les actions de développement agricole, dans le cadre de projet de développement rural. Plus particulièrement, pour les populations vivant sur le domaine forestier, il s'agit de les regrouper dans les villages forestiers implantés au milieu d'une zone aménagée pour leur offrir des conditions de vie et de revenu qui sauvegardent les ressources forestières.

d - Augmentation de la motivation des agriculteurs à participer aux travaux de C.E.S et de reboisement par l'intensification de la vulgarisation des techniques anti-érosives à utiliser, et par la subordination de l'octroi des crédits d'investissements agricoles à l'exécution des travaux de C.E.S qui s'avèreraient indispensables.

e - Mise en oeuvre de mesures préventives diverses de lutte contre l'érosion dont les principales intéressent l'assainissement de la situation foncière des terres soumises au régime forestier, la substitution des combustibles ligneux par d'autres formes de combustibles et la création des pâturages améliorés pour diminuer la pression occasionnée par le surpâturage.

f - Mise à la disposition de la Direction des Forêts de moyens financiers et institutionnels suffisants pour faire face à l'ampleur et à l'urgence des travaux.

L'enveloppe retenue pour le V^{è} Plan, qui s'élève à26,7MD comparée à 15,1 MD pour le IV^{è} Plan constitue donc comme un minimum. Cependant sa réalisation implique outre les mesures déjà mentionnées la création d'Offices Régionaux pour la réalisation des programmes forestiers et de C.E.S, tout en maintenant à la Direction des Forêts, ses pouvoirs en matière de politique forestière, d'études générales et de tutelle sur les dits Offices.

./.

II. - LES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

La mise en oeuvre de la politique forestière et de C.E.S. porte sur des actions de protection et de production accompagnées par des actions tendant à améliorer nos connaissances techniques (recherche-études) et les moyens d'intervention dans ce secteur.

1. La recherche

L'Institut National des Recherches Forestières intensifiera ses actions dans les domaines suivants :

- Poursuite du programme en cours pour améliorer les méthodes et techniques de reboiseement et leur sauvegarde, de la conservation des sols, d'aménagement des parcours, des forêts et leur protection contre les insectes. En particulier il sera mis l'accent sur la recherche d'essances forestières adaptées aux zones calcaires du climat sub-humide.

- Poursuite des activitiés de recherche sur l'alfa (biologie, causes de dégradation des nappes, mécanisation de l'arrachage, formation de chercheurs).

- Conservation des arboretum et des collections scientifiques forestières en vue de favoriser les travaux de génétique forestière.

- Projet expérimental de brise-vents et de boisements ruraux.

- Projets de démonstration pastorale et de C.E.S., à débuter dans le bassin versant de l'Oued Nabhana.

2. Les Etudes

La Direction des Forêts procédera aux études suivantes :

- Etablissement d'un inventaire forestier national
- Elaboration d'un Plan Directeur des actions forestières qui déjà entamé devrait aboutir fin 1977.

- Etudes de planification régionale à une cadence de 30.000 ha par an.

- Projets d'éxécution qui seront réalisés par des cellules pluri-disciplinaires implantées dans les 5 régions économiques.

./.

- Etudes d'aménagement (150.000 ha de forêts, 50.000 ha de nappes alfatières, 120.000 ha de maquis dans le Nord, 500.000 ha de parcours et 150.000 ha de C.E.S.).

- Etudes relatives au gemmage du pin d'Alep.

3. Le renforcement des moyens d'intervention

Outre les actions d'ordre législatif et institutionnel la réalisation des objectifs de protection et de production nécessite le renforcement du matériel roulant de la Direction des Forêts pour un montant de 1,75 MD, l'équipement du Centre Régional de production de semences et graines forestières et pastorales pour 0,2 MD ainsi que le recrutement des cadres selon le calendrier ci-joint :

	Effectifs existants	Techniciens à recruter						Total Général
		1977	1978	1979	1980	1981	Total 77/81	
Ingénieurs de Conception	21	1	3	3	3	4	14	35
Ing. des travaux	27	8	8	6	6	5	33	60
Ing. Adjoints	61	15	18	17	17	17	84	145
Adjoints Techniques	306	15	30	30	30	30	135	441

A signaler que ces besoins importants seront en partie couverts grâce à la création d'une Ecole des Forêts et qu'une partie de ce personnel sera utilisée pour la mise en place des cellules de vulgarisation à l'échelle centrale et régionale.

./.

4. Les travaux de protection

4.1. La conservation des eaux et des sols portera sur 42.100 ha, dont 1.900 ha par les agriculteurs, selon le calendrier ci-après :

	1977	1978-81	TOTAL
D/ Forêts	3.200	37.000	40.200
Privés	400	1.500	1.900
TOTAL :	3.600	38.500	42.100

Le traitement sera réalisé dans les bassins versants des zones d'intervention prioritaire. Il est prévu en outre la sauvegarde des ouvrages existants (tabias et jessours) sur 34.500 Ha ainsi que la construction de 3 lacs collinaires.

4.2. Les autres actions de protection intéressent essentiellement :

- La lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis par la confection de 540 Km de tabias et leur rehaussement sur 1.470 Km ;

- La fixation par des reboisements forestiers de 5.500 Ha de dunes ;

- La protection de 90.000 Ha de périmètres irrigués par l'installation de brise-vents sur l'équivalent plein de 4.500 Ha;

- La protection des forêts contre les incendies par l'ouverture de 950 Km de pare-feux et l'entretien de 3.500 Km, la construction de 100 postes forestiers, le réaménagement de 140 autres et l'équipement de deux brigades de sapeurs pompiers.

- La protection des forêts contre les parasites, sur 62.000 Ha ;

- et la sauvegarde de la nature et de l'environnement par la protection des espèces de faune et de flore en voie de disparition

./.

l'extension de 4 réserves de faune existantes et la protection des zones humides qui servent de lieux de repos et de nidification aux oiseaux d'eau.

5. Les travaux de reboisement et d'infrastructure forestière.

Les travaux de reboisement porteront sur 38.900 ha ventilés comme suit (en ha) :

	D/FORETS	PRIVES	TOTAL
Fixation de dunes	5.500	-	5.500
Brise-vent	-	4.500	4.500
Autres reboisements	28.500	-	28.500
Forêts récréatives	400	-	400
	34.400	4.500	38.900

Le calendrier de réalisation se présente ainsi (en ha) :

	1977	1978 - 81	TOTAL
Fixation des dunes	630	4.870	5.500
Brise-vent	500	4.000	4.500
Autres reboisements	3.750	24.750	28.500
Forêts récréatives	50	350	400
	4.930	33.970	38.900

./...

Il est prévu en outre la création de 10.000 ha de plantations pastorales dans les parcours qui feront l'objet d'aménagement de parcellaires sur près de 114.500 ha.

Les travaux d'infrastructure porteront sur l'ouverture de 1.000 km de pistes, l'empierrement de 6 km et l'entretien de 5.900 km.

6. La création de villages forestiers

La population forestière, qui compte 120.000 familles vit dans des conditions précaires (habitat dispersé et vétuste, faible taux de scolarisation, et taux élevé de sous-emploi) et dispose de revenus très faibles (exiguité des terres disponibles et caractère extensif des techniques utilisées) Néanmoins l'importance de cette population compromet l'existense du patrimoine forestier. La création de villages forestiers conçus dans un cadre de développement intégré, constitue l'action principale pour améliorer le sort de ces populations tout en promouvant une exploitation rationnelle de l'espace forestier. Il est prévu dans le cadre du V^{e} Plan, la création de 30 de ces villages, répartis comme suit :

GOUVERNORATS	VILLAGES	LOGEMENTS
Bizerte	3	300
Béjà	5	500
Jendouba	7	700
Le Kef	4	400
Siliana	3	300
Kasserine	5	500
Kairouan	3	300
	30	3.000

./.

III/- LES OBJECTIFS DE PRODUCTION [1]

Ils sont les suivants :

Q : (en 1.000)
V : (en 1.000 D 1972)

	Unité	Prix en 1972	1976		1981	
			Q	V	Q	V
Bois d'oeuvre et d'industrie	m3	8	50	400	130	1.040
Bois de feu des forêts domaniales	m3	1,5		980		1.140
- exploitations normales			150		260	
- prélèvement par les usagers			500		500	
Bois de feu, hors forêts domaniales	m3	1,5	1.500	2.250	1.500	2.250
Liège						
- récolte normale	T	33	9.000	309	8.000	276
- ramassage	T	6	2.000		2.000	
Alfa	T	5	60.000	300	65.000	325
Produits secondaires						
- romarin	T	2	38.000	76	39.500	79
- bruyère	T	40	700	30	700	30
- palmier-nain	T	7,5	300		350	
Production cynégétique	T	500	400	200	450	220
T O T A L :				4.345		5.360

- Bois d'oeuvre et d'industrie : L'essentiel de nos besoins en bois de menuiserie et d'ébénisterie (bois d'oeuvre de grosse dimensions) continuera à être couvert par des importations (75 % de la consommation au lieu de 90 % actuellement). En ce qui concerne le bois de trituration pour la fabrication des panneaux de particules, il convient de signaler que la production nationale dépassera la capacité de transformation de l'usine de panneaux de particules existante.

---

1) Les fourrages sont inclus dans le sous-secteur Elevage.

./.

- Bois de service à usage agricole: Les besoins en perches, piquets de clôture et tuteurs vont continuer à s'accroître à raison de l'extension des périmètres irrigués et des prairies artificielles et du développement des parcours naturels aménagés. Ces besoins seront entièrement couverts par la production nationale.

- Bois de feu : Les bois de feu produits actuellement dans les forêts domaniales ainsi que ceux provenant régulièrement de la production agricole (taille et regénération des oliviers, taille des vignes et des arbres fruitiers, exploitations des brises-vents, etc...) et industrielle (chute de scierie, menuiserie, grignons d'olives épuisés) ne couvrent que la moitié des besoins actuels en combustibles ligneux. L'autre moitié (1.200.000 tonnes) fera l'objet de prélèvements directs sur le capital en bois de la Tunisie. Incompatible avec le maintien des forêts et de la couverture végétale existante, ces besoins doivent être couverts de plus en plus par les combustibles non ligneux.

- Liège: L'objectif est le maintien de la production actuelle qui, lorsqu'elle est totalement transformée dans le pays, arrive à faire fonctionner les usines existantes.

Les objectifs de production sus-visée seront facilités par la réalisation d'un programme d'aménagement parcellaire portant sur 63.400ha de forêts et 30.000ha de maquis.

- Alfa: Pour assurer le fonctionnement de l'usine de pâte à papier de Kasserine, la production d'alfa sera maintenue à son niveau actuel grâce à l'aménagement des nappes et aux résultats de recherches à entreprendre dans le cadre du V° Plan. A cet effet, il est prévu la mise en oeuvre des plans d'aménagement des nappes alfatières dans les gouvernorats de Kasserine, Gafsa et Sidi Bouzid (390.000 ha) ainsi que le parcellaire et l'aménagement des nappes de Kairouan et de Sfax (54.000ha).

Toutefois, il y a lieu de souligner que le maintien d'une production constante dépend principalement de la capacité d'assurer la pérennité du patrimoine alfatier, qui subit notamment la pression conjuguée de l'extension de la céréaliculture et du surpâturage.

- Production cynégétique: l'augmentation du niveau de vie de la population a entrainé un développement de la chasse sportive qui s'est traduite par une augmentation de nombre de chasseurs inscrits.

./.

Aussi il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et développer la faune cynégétique. Il est prévu, par ailleurs, l'augmentation de la production cynégétique par le renforcement de l'équipement des deux Centres d'Elevage de gibier existants (à Darchichou et Mraissa au Cap-Bon) et des moyens nécessaires pour la lutte contre le braconnage.

- Développement de la production non sylivicole du domaine forestier : Il est prévu l'aménagement rationnel du maquis du Nord étant donné son usage multiple (production fourragère, protection du sol contre l'érosion, ressources mellifères, plantes aromatiques, combustibles ligneux et refuge pour la faune cynégétique). Cet aménagement nécessitera un parcellaire du maquis sur 30.000 ha.

Compte tenu de l'état actuel des nappes de romarin, la production mobilisable ne dépassera pas 40.000 T par an. Les quantités mobilisables de souches de bruyère et de palmier-nain demeureront constantes.

./.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:-

// A PRODUCTION AGRICOLE

Septembre 1977

SOMMAIRE

	PAGE
La Céréaliculture	1
L'Arboriculture	13
Les Cultures Maraichères	25
L'Elevage	33
Les Cultures Industrielles	43
La Pêche	50
Annexe	

/__A CEREALICULTURE

__°__

1.- Définition des objectifs de production :

Les résultats de l'enquête 1975/76 sur la consommation des ménages ont permis d'établir les besoins de consommation humaine toutes céréales à l'horizon 1981 à 1.216.000 tonnes contre 1.076.000 tonnes en 1976.

La demande intérieure en céréales en 1981 y compris l'alimentation animale et les besoins en semences est évaluée à 1.610.000 T.

L'objectif assigné au V^{è} Plan est d'assurer l'autosuffisance en céréales. Cet objectif du fait de l'avantage comparatif de la Tunisie à produire du blé dur, sera atteint globalement ; les besoins d'importations en blé tendre devront être couverts par les excédents exportables de blé dur tel qu'il ressort du Bilan Ressources-Emplois ci-après (en 1 000 T). et compte tenu du differentiel et des prix Blé tendre - Blé dur.

	RESSOURCES		Total des Ressources et des Emplois	EMPLOIS			
	Product	Import		Consom. Humaine	Consom. Animale	Semences	Export
Blé dur	900	-	900	680	-	75	145
Blé tendre	245	255	500	480	-	20	-
Orge et Céréales Secondaires	355	-	355	56	259	40	-
TOTAL :	1.500	255	1.755	1.216	259	135	145
TOTAL ARRONDI :	1.500	260	1.760	1.220	260	130	150

./.

2.- Contribution du secteur étatique et privé aux objectifs de production

2.1. - Les superficies

Globalement les superficies céréalières en 1981 subiront une baisse de 430 000 ha par rapport à leur niveau de 1976, année où les emblavures ont été maximales dans le Centre et le Sud, (1 570 000 ha dont 860 000 ha dans le Nord).

La répartition des superficies par type de céréales sera modifiée en faveur des variétés à haut rendement, l'objectif pour ces dernières étant de 390 000 ha dont 300 000 ha de blé dur.

La répartition détaillée par région et par type de céréales est fournie dans le tableau nº 1 en annexe.

Pour la région Nord, la réalisation de ces objectifs implique, pour les variétés à haut rendement l'évolution suivante :

1. Pour le secteur public les emblavures seront exclusivement réalisées en ces variétés avec un accent particulier sur le blé tendre.

2. Pour les grandes exploitations privées les surfaces emblavées atteindront 200 000 ha contre 50 000 ha en 1976.

3. Pour les petites et les moyennes exploitations privées, il est attendu un accroissement de 100 000 ha grâce à la mise en oeuvre de projets de crédits supervisés.

Le tableau ci-après consigne cette évolution (en 1 000 ha) :

TYPE DE CEREALES .	Situation Actuelle (1976)				Situation (1981)			
	Secteur Public	Grandes Fermes Privées	Petites et Moyennes Fermes Privées	TOTAL	Secteur Public	Grandes Fermes Privées	Petites et Moyennes Fermes Privées	TOTAL
BLE DUR	(34,550)	(188,377)	(413,773)	(636,700)	(24,0)	(160,0)	(360,0)	(544,0)
- Ordinaire	5,250	151,995	319,255	476,500	-	10,0	190,0	200,0
- Haut Rendemt	29,300	36,382	94,518	160,200	24,0	150,0	170,0	344,0
BLE TENDRE	(22,300)	(24,470)	(15,230)	(62,000)	(23,0)	(55,0)	(25,0)	(103,0)
- Ordinaire	7,100	10,300	11,600	29,000	-	5,0	5,0	10,0
- Haut Rendemt	15,200	14,170	3,630	33,000	23,0	50,0	20,0	93,0
Orge et Céréales Secondaires	13,150	24,108	116,142	153,300	18,0	25	160,0	203,0
T O T A L	70,000	236,955	545,145	862,000	65,0	240,0	545,0	860,0

Pour la région centre et sud , l'effort portera essentiellement sur l'orge qui sera emblavé sur près de la moitié des superficies céréalières. Le détail est fourni au tableau nº 1 en annexe.

2.2.- Les Productions

L'objectif de production est d'atteindre 1.500.000 T de céréales ventilées comme suit :

Type de Céréales	Situation 1976		Situation 1981	
	Quantité (1000 T)	Valeur (Millions de D.) Prix 1972	Quantité (1000 T)	Valeur (Millions de D Prix 1972
Blé dur	700	33,600	900	43,200
Blé Tendre	110	4,730	245	10,290
Orge et Céréales Secondaires	240	6,804	355	9,940
T O T A L	1.050	45,130	1.500	63,430

./.

Pour la région Nord les productions attendues sont évaluées à 1.230.000 T. La contribution des secteurs public et privé sera la suivante :

- Secteur public :

La production attendue en 1981 est de 123.000 T dont 100.000 T pour les U.C.P. ventilées comme suit par type de céréales :

Type de Céréales	U. C. P.			Agro -- Combinats			TOTAL Production
	Superfic. (ha)	Rendemt (Qx/ha)	Product. (T)	Superfic. (ha)	Rendemt (Qx/ha	Product. (T)	(T)
Blé dur Haut Rendem.	20.000	20	40.000	4.000	20	8.000	48.000
Blé tendre Haut Rend	20.000	22	44.000	3.000	21	6.300	50.000
Orge et Céréales Secondaires	11.000	15	16.500	7.000	12	8.400	25.000
							123.000
						Total Arrondi à	120.000

- Secteur Privé :

La production attendue est de 1.107.000 T dont 470.000 T provenant des grandes exploitations privées. Le détail est fourni dans le tableau ci-après :

./.

TYPE DE CEREALES .	Grandes Fermes Privées			Petites et Moyennes Fermes Privées			TOTAL Production
	Superf. (1000H)	Rendement (Qx/ha)	Product. (1 000T)	Superf. (1000 H)	Rendem. (Qx/ha)	Product. (1000 T)	(1 000 T)
-Blé dur	(160)	-	(312)	(360)	-	(440)	(752)
- Ordinaire	10	12	12	190	8,5	160	172
- Haut Rendement	150	20	300	170	16,5	280	580
-Blé Tendre	(55)	-	(118)	(25)	-	(37)	(155)
- Ordinaire	5	16	8	5	10,0	5	13
- Haut Rendement	50	22	110	20	17,0	32	142
Orge et Céréales Secondaires	25	15	40	160	10,0	160	200
TOTAL :	240	-	470	545	-	637	1.107

Pour la région Centre et Sud, la production escomptée est de 270,000 T se répartissant ainsi :

	Superficies (ha)	Rendements (Qx/ha)	Production (T)
Blé dur Ordinaire	250,000	4	100,000
Blé Tendre ordinaire	100,000	4	40,000
Orge	370,000	3,5	130,000
TOTAL :	720,000		270,000

3.- Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La réalisation des objectifs de production ci-dessus indiqués implique la mise en oeuvre de divers projets programmés de façon à répondre à tous les besoins du secteur de la recherche agronomique à l'écoulement.

3.1.- La recherche agronomique sera conçue de façon à couvrir l'ensemble des facteurs qui conditionnent la productivité des céréales par zone biogéographique et par type d'exploitation. Au cours du Vè Plan, une attention particulière sera réservée aux technologies adaptées aux petites et moyennes entreprises et à l'obtention de variétés hautement productives d'orge.

./.

Parallèlement à la consolidation des programmes de recherches céréalières en cours, il sera procédé à la création de 2 stations régionales; L'une située dans la région du Kef visera à mettre au point les variétés de céréales et les techniques de production adaptées aux bioclimats du Nord-Ouest, la seconde située dans la région de Tunis Sud visera à améliorer les techniques culturales des céréales dans les zones intermédiaires. Un investissement de l'ordre de 300.000 D. est alloué à cet effet.

3.2. - Les Semences sélectionnées

Les besoins en semences sélectionnées sont estimés en 1981 à 260.000 Qx ce qui représente un doublement des quantités actuellement distribuées. 20.000 ha. de champs de multiplication sont nécessaires à cet effet et seront localisés à concurrence de 5.000 ha. dans les terres domaniales et 15.000 ha. dans les terres privées.

Cet objectif de production de semences sera rendu possible grâce à l'augmentation des capacités de traitement industriel au niveau du stockage et du conditionnement des usines de la CCSPS et de la COSEM. Les quantités de semences sélectionnées produites en 1981 sont évaluées à 290.000 Qx permettant une exportation de 30.000 Qx et sont réparties entre 130.000 Qx pour la COSEM et 160.000 Qx pour la CCSPS.

Un projet dont le coût est évalué à 3,2 millions de dinars a été programmé à cet effet.

A signaler que durant le VèPlan, l'office des céréales continuera à encourager l'utilisation des semences sélectionnées par la pratique de l'opération d'échange notamment au profit des petits et moyens céréaliculteurs.

./.

3.3.- Les engrais

Les besoins d'engrais en 1981 comparés à la situation actuelle sont estimés comme suit : (en T. commerciales).

Catégories d'engrais	1975	1981
Ammonitre 33 %	39.500	70.000
Super phosphate 45 %	27.000	55.000
Super phosphates 18 %	15.000	14.000

Le super phosphate triple sera utilisé de plus en plus au détriment du super phosphate simple. Cette substitution est de nature à résoudre en partie les problèmes liés notamment au transport et au stockage.

La mobilisation des quantités d'engrais nécessaires exigera :

- au niveau des producteurs et importateurs d'engrais (STEC, STIPCE, SEPCM) qu'ils disposent au début de campagne d'au moins 50 % des besoins et se rapprochent davantage des utilisateurs par la création de points de vente et de stockage.

- au niveau des agriculteurs, qu'ils prévoient et commandent suffisamment à l'avance les quantités dont ils ont besoin.

- au niveau des organismes revendeurs (notamment office des céréales, CCGC, COCEBLE), qu'ils améliorent leur système de stockage et de distribution des engrais afin d'éviter toute rupture de l'approvisionnement.

3.4. - Le désherbage

Le désherbage chimique effectué dans de bonnes conditions permet d'accroître le rendement moyen de 3 à 4 Qx/ha. Pour cette raison l'objectif en 1981 est d'assurer le désherbage chimique de 400.000 ha de zones céréalières reputées sales et situées dans le Nord, soit un doublement par rapport à la situation actuelle.

./.

F 2

(TNA)

MICROFICHE N°

01403

République Tunisienne
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
CENTRE NATIONAL DE
DOCUMENTATION AGRICOLE
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة
المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

Cette opération sera réalisée pour 70.000 ha par la SONAPROV, 20.000 ha par la SONAMO et 310.000 ha. directement par les privés. Elle nécessite le renforcement des moyens d'intervention de ces différents opérateurs. Un projet d'un montant d'investissement de 1,7 millions de dinars a été programmé à cet effet. Un investissement de 25.000 D. est prévu parallèlement pour consolider l'expérimentation et la démonstration des techniques de désherbage chimique par l'Office des Céréales. Ce dernier organisme continuera à aider les agriculteurs surtout les petits et les moyens à acquérir des pulvérisateurs tractés à des conditions de faveur.

3.5. - La traction mécanique

La situation du parc est caractérisée à l'heure actuelle par une sous utilisation du potentiel de traction et par le nombre relativement élevé des tracteurs de plus de 10 ans d'âge. En conséquence durant le Vè Plan l'objectif est de limiter les importations au besoin de renouvellement du parc (700 tracteurs équipés par an en moyenne) et d'améliorer son taux d'utilisation en particulier grâce à la mise en place d'un réseau d'ateliers de réparations. En outre , la mécanisation s'étend de façon excessive aux regions du Centre et du Sud.

Il est programmé en outre l'importation de près de 700 moissonneuses-batteuses et lieuses.

Ces programmes sont évalués à 83 millions de dinars dont 20 % pour renforcer l'équipement de la SONAMO.

3.6. - La vulgarisation et le crédit

La vulgarisation dans le domaine des céréales est appelée à s'intensifier à ses différents niveaux d'intervention :

- La vulgarisation générale (DERFC) fera le point d'une façon périodique des acquis de la recherche en la matière et organisera leur diffusion au niveau des services d'intervention.

./.

- La vulgarisation " démonstrative " (Office des Céréales puis Institut des Grandes Cultures) renforcera ses moyens en vue d'accroître le nombre de parcelles de démonstration et les journées d'informations et toucher un plus grand nombre de petits et moyens agriculteurs en visant un objectif minimum de 10 % soit 6.000 céréaliculteurs en 1981.

- La vulgarisatio. rapprochée (D/PA) assurera la supervision technique des projets de crédits agricole programmés pour le Vè Plan à savoir :

- Le projet en continuation d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Kef, Siliana, Jendouba (SIDA).

- Le projet nouveau d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Nord-Est.

- Le projet complémentaire d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Nord, non couvertes par les 2 projets sus-visés.

L'ensemble de ces projets qui visent à moderniser le secteur traditionnel permettra notamment la réalisation de l'objectif de 200.000 ha. de variétés à haut rendement prévu en 1981 pour les petites et moyennes exploitations.

Ces projets necessiteront un investissement de 120.000 dinars pour les équipes de vulgarisation et une provision budgétaire pour les crédits à court terme de 13 MD.

3.7. - <u>La Commercialisation</u>

La commercialisation contrôlée des céréales incombe à l'Office des Céréales, la Coopérative Centrale du Blé (COCEBLE) et à la Coopérative Centrale des Grandes Cultures (CCGC)

./.

Les trois organismes s'organiseront de manière à faire face à l'évolution du commerce des céréales et ce :

- en améliorant le système de collecte et d'agréage
- en instaurant progressivement le système de transport et de stockage en vrac
- en augmentant les capacités de stockage.

Celle-ci sera portée à 750.000 tonnes en 1981 contre 400.000 tonnes actuellement, ce qui représentera 50 % de la production céréalière (contre 25 % en 1975). Cet équipement permettra de renforcer la sécurité alimentaire du pays et en même temps facilitera la distribution des moyens de production (engrais, semences, pesticides et autres) nécessaires à la promotion du secteur céréalier.

Un projet de 9 millions de dinars a été programmé à cet effet. Il inclut les équipements de transport et orientera progressivement le système actuel de collecte et de stockage vers le système du vrac.

En ce qui concerne la politique des prix des céréales, les études récemment effectuées sur la structure des coûts de production feront l'objet d'une actualisation annuelle et permettent de fixer les prix à la production des différents types de céréales sur des bases solides. Par ailleurs, la prime de stockage fera l'objet d'une révision de manière à couvrir les frais occasionnés par la gestion.

3.8. - Les institutions

L'envergure des programmes de promotion du secteur céréalier et la diversité des opérateurs en charge de ces programmes rendent nécessaires d'une part le renforcement des capacités d'intervention de ces derniers et d'autre part la création d'un organisme appelé à assurer la coordination des actions des opérateurs en vue d'en accroître l'efficacité.

./.

Cet organisme dénommé Institut des Grandes Cultures devra être opérationnel début 1977 pour garantir la bonne exécution des programmes retenus pour le Vè Plan.

Par ailleurs l'option fondamentale de promouvoir les petites et les moyennes entreprises céréalières rend nécessaire la création de coopératives de services qui seront soutenues par les Offices et Coopératives Centrales sur les plans de l'approvisionnement adéquat en intrants et de l'assistance technique en organisation et en gestion.

4.- Autres Cultures.

A. Les Légumineuses à graines :

Il s'agit de continuer le programme d'amélioration variétale et de vulgarisation qui a été entamé en 1973 par l'Office des Céréales et de le renforcer, notamment par la diffusion auprès des agriculteurs des techniques culturales permettant l'augmentation de la production des principales légumineuses alimentaires : fève, fèverole, lentille et pois-chiche.

L'augmentation des superficies (+ 20 % en 1981 par rapport à 1976), conjuguée avec une amélioration des rendements, permettra de produire 144.000 Tonnes en 1981.

Les détails sont consignés au tableau ci-dessous :

	Superficies (1.000 Hm)		Productions (1.000 T)		Rendements (Qx/ha)	
	1976	1981	1976	1981	1976	1981
Légumineuses	100	120	80	144	8	12

B. Le maïs grain :

Les besoins en maïs grain pour la fabrication du concentré étant estimés à 1.000.000 à 1.200.000 quintaux en 1981. Il s'agit de limiter autant que possible les importations par l'introduction et l'extension de la culture du maïs grain au niveau des périmètres irrigués essentiellement ceux controlés par les Offices de Mise en Valeur...).

Le tableau ci-dessous consigne les emblavares, les productions, et les rendements :

	Superficies (1.000 ha)		Productions (1.000 T)		Rendements (qx/ha)	
	1976	1981	1976	1981	1976	1981
Maïs grain	1,000	6,000	1,7	30,000	17	50

Un investissement de 37.000 dinars a été prévu à cet effet.

C. La luzerne annuelle

Il s'agit d'améliorer la productivité des céréales dans les zones du Nord dont la hauteur pluviométrique se situe entre 350 et 500 mm en remplaçant la jachère de l'assolement biennal par une légumineuse fourragère, la luzerne annuelle.

L'adoption du système préconisé permettra de substituer l'azote organique à l'azote minéral, d'améliorer les qualités physiques du sol et de fournir du fourrage pour l'alimentation du bétail.

Le programme portera sur une superficie de 30.000 ha en 1981 contre 7.000 ha actuellement.

./.

—°—

1.-/ DEFINITION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Au cours de la période allant de 1962 à 1976, 500.000 ha environ ont été plantés (dont 97.000 ha pendant le IV^{è} Plan) portant la superficie arboricole à près de 1.700.000 ha. Cet effort important en matière de plantations qui permettra une augmentation sensible de la production d'ici 1981 a eu cependant pour effet d'accentuer la pression sur les ressources en terres les plus valables notamment dans le Centre et le Sud. Ceci milite en faveur de la limitation du rythme de plantations nouvelles au profit de l'entretien et la sauvegarde des plantations existantes.

Le programme quinquennal qui intéresse 55.700 ha de nouvelles plantations et 15.400 ha d'arrachage se ventile comme suit: (en ha).

	Superfic. 1976	Nouvelles Plantations	Arrachage	Superfic. 1981
Oliviers	1.312.000	28.000	-	1.340.000
Vigne	40.000	10.000	10.000	40.000
Agrumes	14.300	400	400	14.300
Palmiers Dattiers	12.000	2.000	-	14.000
Amandiers	206.000	7.500	2.500	211.000
Abricotiers	19.000	750	750	19.000
Pistachiers	3.500	1.500	-	5.000
Pêchers	8.000	2.500	1.150	9.350
Pruniers	2.800	800	200	3.400
Pommiers - Poiriers	6.000	1.000	-	7.100
Figuiers	16.000	350	200	16.150
Autres	5.300	900	200	6.000
TOTAL	1.645.000	55.700	15.400	1.696.300

Compte tenu de l'amélioration de la productivité des plantations adultes grâce aux actions d'entretien et d'intensification culturales programmées pour le V^{e} Plan et l'entrée en production des jeunes plantations d'une part et du phénomène de saisonnalité d'autre part, la production totale escomptée en 1981 est évaluer à 75 MD, contre 58 MD, prévus en 1977 et 77 MD en 1976. La production en quantité et en valeur par spéculation se ventile conformement au tableau en annexe.

En ce qui concerne l'olivier à l'huile et du fait du phénomène de la saisonnalité, la production moyenne du V^{e} Plan serait équivalente à celle du IV^{e} Plan (590 000 T soit 118.000 T d'huile d'olive), les circonstances atmosphériques exceptionnelles du IV^{e} Plan étant compensées par l'entrée en production de 6,5 millions d'unités d'arbres productifs et les actions d'entretien et d'intensification culturale.

La production de raisin de cuve, malgré le programme de reconversion intensif prévu pour le Ve plan (1920 ha à arracher et 1700 ha à planter annuellement) enregistrerait une augmentation et ce grâce à l'amélioration du rendement de l'effectif existant et passerait de 114.000 T en 1976 à 153.000 T en 1981.

La production d'agrumes connaîtrait elle aussi une augmentation assez substantielle au cours du Ve Plan. La production passerait de 163.000 T en 1976 à 200.000 T en 1981 et ce grâce à l'augmentation du potentiel productif de 200.000 arbres en 1981 et un accroissement du rendement par hectare de 15 % entre 1976 et 1981 (de 16 T/ha à 18,5/ha).

La production du reste des espèces arboricoles enregistrerait une hausse au cours du Ve Plan et ce grâce à l'accroissement du potentiel productif et aux différentes actions d'intensification culturale.

2. Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La réalisation des objectifs de production nécessite par spéculation, la mise en oeuvre des actions suivantes :

2.1 L'olivier :

Les principales actions intéressent la consolidation de la recherche, la vulgarisation, le crédit agricole pour les nouvelles plantations, l'entretien des plantations existantes et la régénération des plantations séniles.

./.

En matière de recherche, l'effort portera essentiellement sur les essais de comportement de l'olivier, la parasitologie, les techniques culturales et la valorisation des sous-produits. Un investissement de l'ordre de 0,2 MD est programmé en vue de consolider les stations existantes à ETTAOUS, MORNAG, et KSAR GHUERISS.

En matière de plants, les capacités de multiplication existantes et notamment la serre de multiplication du projet ONH-FAO/Sida mise en service en I975/76 permettront de faire face à la demande.

Les activités de vulgarisation, entreprises dans le cadre des projets ONH-FAO/Sida et OTD/PAM 482 seront renforcées. L'accent sera mis sur les techniques de conduite de plantations intensives, l'entretien des jeunes plantations et la régénération des plantations séniles.

En matière de crédit, quatre groupes de projets ont été identifiés intéressant :

a) Des plantations nouvelles sur 23.000 ha programmées comme suit :

(1) Par région	en sec	en irrigué
Nord	15.000	3.000 (oliviers à huile)
		3.000 (olivier de table)
Centre	4.000	
Sud	3.000	
TOTAL	22.000	6.000

(2) Par opérateur			
OTD	(Agro-Combinats (et fermes pi- (loteg	1.800	100
	(U.C.P.	1.250	170(olivier de table)
OMVVM-PPI			400
Privés		18.950	5.330
TOTAL		22.000	6.000

Ces plantations nécessiteront des coûts de l'ordre de 21,9 MD, dont 17,4 MD d'investissements initiaux.

.../...

b) L'entretien des plantations groupant des actions de destruction de chiendent, fertilisation et protection sanitaire. A cet effet trois projets, programmés pour un montant de 19,2 MD, dont 6,7 MD pour PAM 182 et concernant les superficies suivantes :

Entretien dans le cadre du Projet PAM 482	Entretien hors PAM 482	Destruction du chiendent	Protection sanitaire
125.000 ha/an	40.000 ha/an	20.000 ha/an	310.000 ha/an

c) La régénérationdes oliviers séniles portant sur 450.000 pieds dont 300.000 dans le Centre, 100,000 dons le Sud et 50.000 dans le Nord. Le cout de cette opération est évalué à 1,1 MD.

d) La consolidation des coopératives de services en matériel agricole pour un montant de 5 MD ainsi que l'équipement de petits et moyens oléiculteurs en cheptel de trait et outils pour 1,9 MD.

Sur le plan des institutions, il est prévu la création d'un Institut de l'olivier qui aura pour but de coordonner les efforts en matière de recherche, l'expérimentation et d'intervention relevant du domaine de la culture et de la production de l'olivier, de la transformation des produits et sous-produits.

A l'aval de la production :

Les principales actions porteront sur :

1°) La création de 85 huileries dans les régions actuellement sous-équipées (Kasserine, Kairouan, Mahdia, Sidi Bouzid, Siliana et Jendouba), la rationalisation et la modernisation d'un certain nombre d'huileries, l'extension de la capacité de l'usine de conserve d'olives de table de Chaouat à 3.000 T/an.

2°) Un programme de construction de piles souterraines pour le stockage de 20.000 T et de mécanisation de la manutention des huiles dans les capacités de stockage de l'O.N.H..

3°) La reconversion de 5 usines d'extraction d'huile de grignon, deux au Nord et trois au Sud pour une capacité totale de 500 T/J.

4°) La rationalisation du matériel des raffineries existantes.

5°) L'extension des capacités de conditionnement grâce au réaménagement de l'usine de Sfax, la création d'une usine à Sousse et d'une usine dans l'agro-combinat de Chaal.

L'investissement global pour toutes ces actions est de 15,7 MD.

Pour ce qui est de la commercialisation extérieure, l'objectif est d'atteindre un minimum de 70.000 T d'exportation, ce qui nécessite la mise en oeuvre d'une politique commerciale agressive tendant à maitriser les mécanismes du marché international. L'équilibre ressources-emplois est consigné dans le tableau ci-après (en T) :

Ressources				Emplois	
Production	Importation huiles de graines	Stock huile d'olive	Total	Consommation locale	Exportations
130.000	40.000	10.000	180.000	110.000	70.000

Cet objectif d'exploitation exige

- le développement au sein de l'ONH d'une capacité d'études appelés à analyser les structures des marchés extérieurs, leur évolution, les réglementations douanières des différents pays importateurs et l'exploration des nouveaux marchés.
- l'installation d'antennes de l'ONH dans certains pays d'importations actuels ou potentiels.
- l'offre d'une huile de qualité conditionnée pour mettre fin aux pratiques de coupage de certains pays importateurs et imposer le label " Huile de TUNISIE " sur le marché international.

2.2. La vigne :

En matière de recherche viticole, les principaux thèmes intéressent l'amélioration variétale des cépages, la sélection sanitaire et les techniques culturales. Parallèlement, la recherche vinicole sera consolidée par la remise en état de 5 caves expérimentales (Mornag, Nabeul, Tunis et Bizerte) et le complément d'équipement du laboratoire de l'INAT. En outre, l'Office du Vin est appelé à entreprendre des études cadastrales ampélologiques et oenologiques de manière de définir, sur une superficie de 10.000 ha, les zônes d'appellation d'origine contrôlée, celles à vins de qualité supérieure et celles à vins supérieurs. Un montant de 0,4 MD est alloué au titre des recherches et études.

La vulgarisation portera essentiellement sur les méthodes culturales et les procédés oenologiques modernes, grâce à la mise en place de 40 parcelles de démonstrations (40 ha).et un crédit de 0,2 MD.

. /...

La formation , portera sur 3.075 tailleurs, I.000 greffeurs, 250 traceurs et 50 adjoints techniques de vulgarisation.

En ce qui concerne l'approvisionnement en plants , les besoins estimés à 4.000.000 de plants/an seront totalement satisfaits par la production locale à partir de I980, mais pendant les trois premières années, nécessiteront des importations de plants :

	1976/77	I977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Production	3.150.000	3.300.000	3.600.000	4.000.000	4.000.000
Importation	850.000	700.000	400.000	-	-
Total	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000

Pour ce faire, le GOVPF augmentera ses capacités de production de plants par la remise en état des installations existantes et la construction et l'équipement de nouveaux locaux de multiplication (serres et chambres à température contrôlée). Un investissement de 0,5 MD a été programmé à cet effet.

Le crédit agricole portera essentiellement sur la continuation du programme de reconversion et de reconstitution de I0.000 ha ventilés comme suit :

Par région	Plantations	Arrachages	
		Avec reconstitution	sans reconstitution
Nabeul	5.000	3.250	2.850
Tunis Nord Tunis Sud	2.250	1.200	1.750
Bizerte	2.350	400	400
Autres régions	400	150	-
Total	10.000	5.000	5.000

Par opérateur		Plantations	Arrachages
OTD	(fermespilotes et	2.000	2.000
	(agro-combinats	1.550	1.050
	(U.C.P.		
Privés		6.450	6.950
	Total	10.000	10.000

.../...

Il s'agira d'une part de planter annuellement 1.700 ha. de vigne de cuve (dont 200 ha. de cépages améliorateurs), 100 ha de cépages apyrènes, et 200 ha. de vigne de table, et d'autre part d'arracher 2.000 ha/an sur lesquels 1.000 ha situés dans les zônes marginales ne seront pas replantés.

Le coût de ce programme est évalué à 5,6 MD dont 1,1 MD de primes, consenties en nature par l'Office du Vin pour encourager les viticulteurs à planter les cépages apyrènes et améliorateurs reconnus moins productifs que les cépages traditionnels et à arracher sans remplacement le vignoble dans les zônes marginales.

A l'aval de la production

Les principales actions porteront sur

1°) la création d'un chai portuaire et l'installation de chaines de mise en bouteilles de manière à faire passer notre capacité de 16.000 à 29.100 bouteilles/heure en 1981 correspondant à près de 500.000 hectolitres/an.

2) l'installation d'une distillerie pour traiter l'ensemble de la production de lies de vin;

3) l'installation de deux séchoirs pour le séchage de raisins apyrènes,

4) la création de nouvelles caves d'une capacité de 75.000 hectolitres et la restauration de certaines caves de l'OTC de manière à porter la capacité totale de stockage à 1.975.000 hectolitres.

Un volume d'investissement de 5,3 MD a été programmé pour réaliser ces différentes actions.

En matière de commercialisation extérieure, les prévisions d'exportation sont de l'ordre de un million d'hectolitres dont près du quart devront être exportés en bouteilles. En effet, l'option fondamentale est d'orienter nos exportations vers les vins de qualité en bouteilles pour répondre aux exigences d'une demande extérieure en expansion en particulier au niveau du Marché Commun où le vin mis en bouteille n'est pas soumis à un prix de référence et bénéficie de surcroit de la franchise totale pour un contingent annuel de 50.000 hectolitres. L'Office du Vin intensifiera ses actions promotionnelles et assurera un contrôle de la qualité des vins exportés afin de garantir la bonne réputation des vins tunisiens.

2.3. Les agrumes

En matière de recherche, l'objectif est de renforcer la maitrise des techniques de fertilisation, de défense sanitaire et d'économie d'eau par l'extension de la station de diagnostic foliaire et de la station nationale d'indexage; un investissement de0,1 MD est prévu à cet effet.

En matière d'encadrement et de vulgarisation, le GIAF intensifiera ses actions de vulgarisation, axées notamment sur la fertilisation (300 ha/an au Cap-Bon), la taille, le traitement phytosanitaire ainsi que la formation d'ouvriers spécialisés (800 tailleurs/an et 200 greffeurs/an). Ces actions nécessitent un investissement de 0,3 MD

Les besoins de plants, pour satisfaire le programme quinquennal de plantation de 400 ha sont estimés à 160.000 plants qui seront rendus disponibles grâce à l'existence, au niveau de l'INRAT et la CCSPS, de parcs à bois pour -la production de greffons non virosés.

Le traitement phyto-sanitaire intéressera la lutte contre la cératite sur une superficie de 13.000 ha/an, la lutte contre les pucerons sur 2.000 ha/an, et la lutte contre les cochenilles sur 3.000 ha/an . La ventilation par opérateur est la suivante (en ha).

Actions	CRDA	GIAF	Moyens propres des privés	Total
Cératite	13.000	-	-	13.000
Pucerons	-	1.600	400	2.000
Cochenilles	700	2.000	300	3.000

En matière de crédit, i principaux projets intéressent :

- Un programme de plantations, d'arrachage, de rajeunissement et d'éclaircie ventilé comme suit :dans lequel il n'est pas prévu de plantations dans les zones traditionnelles, en raison du déficit en eau :

- Plantations	400
- Arrachage	400 (Cap-Bon)
- Rajeunissement	200 (Cap-Bon)
- Eclaircie	100 (Cap-Bon)

Le coût de cette opération s'élève à 1,4 MD.

- un programme d'irrigation par le système de goutte à goutte localisé essentiellement au Cap-Bon. Le coût de ce projet est évalué à 0,9 MD.

- le renforcement des coopératives de services en moyens de transport, de traitement et de conditionnement pour un montant de 0,6 MD.

A l'aval de la production :

Les principales actions portent sur :

1) le conditionnement. Evaluées à 60.000 T/an les capacités de conditionnement sont jugées suffisantes mais nécessitent une modernisation des installations. Ce programme appelle un investissement de 0,6 MD. Parallèlement, il devra être procédé à l'installation d'entrepôts frigorifiques au niveau des stations de conditionnement, du marché de gros de Tunis et du port de la Goulette de manière à réaliser l'étalement de la commercialisation des maltaises sur les mois d'avril, mai et juin.

2) la transformation d'agrumes en jus d'oranges. L'objectif en 1981 est de porter les capacités actuelles de 1.000 à 10.000 T. L'investissement est évalué d'une façon préliminaire à 0,1 MD.

3) la commercialisation intérieure. Des mesures seront prises pour assurer l'approvisionnement de certaines régions actuellement mal desservies.

4) la commercialisation extérieure. L'objectif pour 1981 est de réaliser un minimum de 36.000 T. Dans ce cadre, la GIAF intensifiera ses actions promotionnelles tendant à la diversification des marchés et son assistance technique pour améliorer le conditionnement ainsi que le contrôle de la qualité des agrumes exportés.

2.4. Le palmier-dattier :

En matière de recherche, et vu le manque de connaissances dans ce domaine, il est prévu de créer une station de recherche dans le but d'étudier les facteurs génétiques, bio-climatiques, phytosanitaires et technologiques de cette culture. Un investissement de l'ordre de 0,2 MD est prévu à cet effet.

En matière de sauvegarde, 6000 hectares seront sauvés de la menace du tarissement des eaux artésiennes / Plan Directeur des Eaux du Sud).

./.

En matière de vulgarisation, le GID intensifiera ses actions qui intéresseront la fertilisation, les techniques d'économie de l'eau, d'entretien des plantations de protection des récoltes, et la modernisation des techniques de cueillette. Il procédera à la mise en place de 100 ha. de parcelles de démonstration au cours du Ve Plan, au recyclage de 50 agents de vulgarisation et à la formation de 500 ouvriers spécialisés. Un investissement de 0,2 MD est prévu à cet effet.

En matière d'approvisionnement en plants, il est prévu la création sous l'égide du GID d'une pépinière à Kebili qui avec celle de la CCSPS installée à Tozeur et les rejets disponibles dans les plantations permettra de satisfaire les besoins en plants évalués à 70.000 par an.

En matière de crédit, l'action principale portera sur la plantation de 2.000 ha. qui seront réalisés principalement par les sociétés de mise en valeur sous la supervision du GID, le coût de cette opération étant évalué à 1,8 MD.

A l'aval de la production:

L'objectif d'exportation retenu, de 6.500 TONNES en 1981, exige le renforcement des capacités de conditionnement et de stockage par la transformation des six dépots appartenant à l'Etat et existant au Djérid et Nefzaoua en stations de conditionnement et stockage munies de trois chaines d'emballage, d'une chambre de désinsectisation (100 T/jour), d'entreports frigorifiques (1.000T) et par l'installation de 50 hangars de murissement. Le coût de cette opération est évalué à 1,3 MD. Parallèlement, le GID améliorera ses capacités d'études, intensifiera ses actions promotionnelles et de contrôle de la qualité des dattes exportées. Un investissement de 0,1 MD est prévu à cet effet.

2.5. Les autres arbres fruitiers

Les principales actions concernent :

1) la vulgarisation dans les zones fruitières: le projet PAM 482 et le GIAP poursuivront leurs activités en liaison avec les services régionaux du Ministère de l'Agriculture. Il sera procédé notamment à la fertilisation pilote (300 ha./an pour l'abricotier à Kairouan et 300 ha./an pour l'amandier à Sfax), la formation de tailleurs et de

./.

greffeurs, et le traitement (10.000 ha./an d'amandier en matière de lutte contre les pucerons et 3.000 ha/an de traitement divers pour les autres espèces fruitières).

2) l'approvisionnement en plants: les besoins pour la quinquennie sont évalués à près de 2 millions de plants ventilés comme suit :

- Amandier	1.000.000
- Abricotier	150.000
- Pistachier	50.000
- Autres arbres fruitiers	780.000

Ces demandes de plants seront entièrement satisfaites par la CCSPS, GOVPF, CIAF et les pépinières privés.

3) le crédit, l'action principale portera sur le programme de plantation et d'arrachage sur près de 15000 ha et 5000 ha respectivement ventilé par opérateur comme suit (en ha) :

	Total	O.T.D.		OMVVM			
		AC/FP	UCP	OMVVM	PPI	OMIVAN	AUTRES
Amandier:							
plantation	7.500	1.800	-	-	-	-	5.700
arrachage	2.500	400					2.100
Abricotiers:							
plantation	750	-	-	60	70	300	320
arrachage	750						750
Pistachiers:							
plantation	1.500	500	200	-	-	-	800
Pêchers:							
plantation	2.500	-	-	600	50	700	1.150
Pommiers:							
plantation	800			60	10		730
Pommiers-poiriers:							
plantation	1.000	60	-	180	10		750
Grenadiers:							
plantation	700			60	10		630
Autres:							
plantation	550		100	180			270
arrachage	1750						1750

./.

Il est à signaler que les plantations d'abricotiers ne porteront que sur les variétés précoces en irrigué vu les difficultés d'écoulement des variétés tardives, alors que celles de l'amandier concerneront uniquement les variétés tardives. De même, pour le pêcher, seules les variétés précoces et intermédiaires seront plantées. Le coût global de ce programme est évalué à 4,6 MD.

A l'aval de la production

L'objectif retenu pour 1981 est de transformer 15.000 T d'abricots essentiellement pour la production de jus et de pulpe sans sucre vu la faible demande extérieure en confiture et le prix élevé du sucre. En matière de commercialisation extérieure, l'objectif est d'exporter 2.000 T d'amandes et 4.000 T d'abricots à l'horizon 1981. Le GIAF renforcera ses actions promotionnelles par la recherche de nouveaux débouchés, l'organisation de campagnes d'information et de publicité et la participation aux foires locales et internationales.

./.

/__ES CULTURES MARAICHERES

--°--

1°/- Définition des objectifs de production

Au cours de la première décennie de développement (1962-71) et du IV^{è} Plan, un effort important a été consacré à l'infrastructure hydraulique et a permis l'aménagement de près de 59.000 ha de périmètres publics irrigués ainsi que l'extension des superficies irriguées à partir des puits de surface. Ces potentialités rendent possible l'extension des superficies consacrées au maraîchage qui passeront de 84.000 ha actuellement à 96.000 ha en 1981 permettant une production en 1981 de 1.310.000 T contre 1.000.000 T actuellement. En valeur cette production, estimée à 53 MD en 1981, croîtra à un taux annuel moyen de 5,0 % au cours du V^{è} Plan et se ventilera comme suit :

1.2. Evolution globale aux prix de 1972

Q : en 1 000 T

V : en 1 000 T

	Prix 1972 (DT)	1976		1981		Taux d'accroissement annuel %
		Q	V	Q	V	
P. de terre	37	105	3.885	160	5.820	8,8
Tomate	30	250	7.500	370	11.100	8,2
Piment	72	120	8.640	150	10.800	5,0
Melon, Pastèque	38	250	9.500	270	10.260	1,6
Artichaut	53	13	689	24	1.270	13
Divers	40	270	10.840	335	13.400	4,5
TOTAL :		1.008	41.054	1.309	52.650	5,0

1.2. Evolution des superficies par espèce :

L'évolution des superficies par espèce, telle que consignée ci-dessous, reflète l'importance qu'occupent certaines cultures stratégiques sur le plan de la consommation locale et de l'exportation. Il s'agit de la pomme de terre, de la tomate, des oignons, du piment et de l'artichaut :

Unité (Ha)

Espèces	1976			1981			Accroissement Global
	Sais.	H. S.	Total	Sais.	H. S.	Total	
P. de terre	5.000	4.500	9.500	6.500	6.000	12.500	3.000
Tomate	17.000	550	17.550	19.000	1.000	20.000	2.450
Piment	13.000	700	13.700	14.200	1.000	15.200	1.500
Melon Pastèque	16.500	250	16.750	17.500	500	18.000	1.250
Oignon	6.000	-	6.000	7.700	-	7.700	1.700
Artichaut	2.000	-	2.000	3.000	-	3.000	1.000
Divers	18.500	-	18.500	19.600	-	19.600	1.100
TOTAL	78.000	6.000	84.000	87.500	8.500	96.000	12.000

1.3. Evolution des superficies

Par opérateur

Le secteur supervisé par les Offices qui représente 20 % des superficies en 1976 verra son importance relative portée à 24 % en 1981 ; soit une superficie supervisée de 23.000 ha contre 16.500 ha actuellement les objectifs détaillés par opérateur sont fournis ci-après (en ha) :

Opérateur	1976	1981	Accroissement Global
O.M.V.V.M.	10.660	14.200	3.540
O.M.I.V.A.N.	3.670	4.400	730
OMIVAL (hors UCP et Agobt)	200	200	-
O.P.P.I.J. (H. UCP et Agro.)	120	1.550	1.430
OTD (Agobt + UCP)	1.950	3.000	1.050
Total Contrôlé	(16.600)	(23.350)	(6.750)
Total non contrôlé	67.400	72.650	5.250
TOTAL GENERAL	84.000	96.000	12.000

1.4. Structure de la production :

L'augmentation des superficies (14,3 %) conjugée avec l'amélioration des rendements (16 %) permettront de faire passer la production totale de 1.000.000 T en 1976 à 1.310.000 T en 1981, ventilées comme suit :

ESPECES	1976			1981		
	Sais.	H. Sais	Total	Sais.	H. Sais	Total
P. de terre	58	47	106	100	60	160
Tomate	238	12	250	345	25	370
Piment	116	4	120	142	8	150
Melon-Pastèque	246	4	250	260	10	270
Oignon	78	-	78	105	-	105
Artichaut	13	-	13	24	-	24
Divers	192	-	192	230	-	230
TOTAL :	941	67	1.008	1.206	103	1.309

A signaler que la production des cultures hors-saison sera presque doublée d'ici 1981 ; elle passera de 67.000 T en 1976 à 103.000 T en 1981. Ceci provient essentiellement de la mise en oeuvre des projets de promotion des cultures sous serres sur 300 ha intéressant notamment la tomate, le piment et les cucurbitacées et de promotion de la culture de pomme de terre.

2/- Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La recherche et l'expérimentation porteront sur un programme de 0,4 MD dont les principaux thèmes intéressent :

- Le renforcement de l'équipe de recherche et d'expérimentation à dominante maraîchère (S.A.M. à Manouba, S.E.M. à Korba, les stations de l'INRAT à Téboulba, Sahline et Métline) ainsi que la création de nouvelles parcelles expérimentales à Bizerte, au Cap Bon et à Téboulba spécialisées dans les cultures sous serres.

- La sélection des variétés locales (piments, melon, artichaut, carotte et oignon) et la mise au point de nouvelles variétés résistantes aux principales maladies et répondant aux exigences de la transformation et du marché extérieur. Le principal résultat de ces deux dernières actions consiste à mettre à la disposition des

./.

1.4. Structure de la production :

L'augmentation des superficies (14,3 %) conjugée avec l'amélioration des rendements (16 %) permettront de faire passer la production totale de 1.000.000 T en 1976 à 1.310.000 T en 1981, ventilées comme suit :

ESPECES	1976			1981		
	Sais.	H. Sais	Total	Sais.	H. Sais	Total
P. de terre	58	47	106	100	60	160
Tomate	238	12	250	345	25	370
Piment	116	4	120	142	8	150
Melon-Pastèque	246	4	250	260	10	270
Oignon	78	-	78	105	-	105
Artichaut	13	-	13	24	-	24
Divers	192	-	192	230	-	230
TOTAL :	941	67	1.008	1.206	103	1.309

A signaler que la production des cultures hors-saison sera presque doublée d'ici 1981 ; elle passera de 67.000 T en 1976 à 103.000 T en 1981. Ceci provient essentiellement de la mise en oeuvre des projets de promotion des cultures sous serres sur 300 ha intéressant notamment la tomate, le piment et les cucurbitacées et de promotion de la culture de pomme de terre.

2/- Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La recherche et l'expérimentation porteront sur un programme de 0,4 MD dont les principaux thèmes intéressent :

- Le renforcement de l'équipe de recherche et d'expérimentation à dominante maraîchère (S.A.M. à Manouba, S.E.M. à Korba, les stations de l'INRAT à Téboulba, Sahline et Métline) ainsi que la création de nouvelles parcelles expérimentales à Bizerte, au Cap Bon et à Téboulba spécialisées dans les cultures sous serres.

- La sélection des variétés locales (piments, melon, artichaut, carotte et oignon) et la mise au point de nouvelles variétés résistantes aux principales maladies et répondant aux exigences de la transformation et du marché extérieur. Le principal résultat de ces deux dernières actions consiste à mettre à la disposition des

./.

pépinièristes des semences de base nécessaires à la multiplication des variétés en question.

- La mise au point des variétés et des techniques de production des cultures maraîchères sous serres (techniques d'irrigation, d'aération, d'orientation des serres, de fertilisation et de traitement phytosanitaire).

- L'expérimentation de nouveaux produits pesticides.

Les semences et les plants maraîchère : il s'agit de trois actions principales :

- La multiplication des semences de base pour les principales cultures Légumières et des souches épurées d'artichaut fournies respectivement par l'INRAT et la station expérimentale de Manouba.

- Le stockage et le conditionnement des semences produites.
- Le contrôle de la production et de la commercialisation du matériel végétal à utiliser par les maraîchers.

Les deux premières actions font l'objet de deux projets le projet " Production et conditionnement des semences maraîchères " qui sera réalisé par la CCSPS pour un investissement de 0,4 MD et le projet " Promotion de la culture d'artichaut " qui sera réalisé par les maraîchers supervisés par l'OM/VM et nécessitant un investissement de 0,1 MD. Il est prévu, en outre, la multiplication de semences de pomme de terre, action qui sera intégrée dans le projet " Promotion de la culture de pomme de terre".

Le contrôle de la production et de la commercialisation des semences sera effectué par le laboratoire de contrôle des plants et semences dans le cadre des textes, en cours de promulgation, s'y rapportant.

La vulgarisation portera essentiellement sur :

- La diffusion des variétés les plus productives ayant fait l'objet d'expérimentation au cours des dernières années telles que la tomate Motelle, le melon Ariana 72 et l'artichaut Mini. En ce qui concerne la pomme de terre, la vulgarisation visera à introduire l'utilisation des plants sélectionnés pour la production hors saison ainsi

./.

que les techniques modernes de conservation. La diffusion de ces nouvelles variétés sera largement facilitée par la production de plants sélectionnés mis au point dans les stations expérimentables précitées, la renforcement du projet "artichaut (OM/VM)" la mise en oeuvre du projet " Promotion de la culture de pomme de terre" sous l'égide du GIL et la création de pépinières de démonstration par les Offices de mise en valeur hydro-agricole.

- La diffusion de certaines techniques culturales de pointe telles que le semi forçage, le traitement aux phytohormones, la prégermination, la taille, les techniques de production des cultures maraîchères sous serres et le désherbage chimique, l'équipement privé des serres s'élevant à 5,7 MD.

- La démonstration de l'utilisation de la traction mécanique adaptée aux cultures maraîchères.

L'ensemble du programme coutera 0,21 MD. Outre, ces actions spécifiques aux cultures maraîchères il sera procédé à la continuation des projets de vulgarisation en coopération bilatérale et multilatérale au sein des offices de mise en valeur hydro-agricole et l'intensification de l'octroi du crédit supervisé. Pour cette dernière action, un fonds de roulement évalué à 2,3 MD sera rendu disponible pour permettre le financement des crédits de campagne sous la supervision de ces offices en vue d'augmenter la productivité des périmètres publics irrigués. Par périmètre ces besoins sont ventilés comme suit (en MD) :

O.M.V.V.M. / P.P.I.	:	1,2
O.M.I.V.A.N.	:	0,8
O.M.I.V.A.L.	:	0,1
O.P.P.I.J.	:	0,4

A l'aval de la production :

Les principales actions comprendront :

1) La création par les Offices de mise en valeur de nouvelles capacités de collecte et de conditionnement dans les zones de production dépourvues de coopératives de service. Dans leur phase de démarrage ces centres seront gérés par les Offices en question, en collaboration avec le GIL. Leur gestion sera confiée à la profession au fur et à mesure de son organisation en coopératives de services

./.

ou autres associations. Dans ce cadre il est prévu un investissement de l'ordre de 1 MD.

2) L'utilisation optimale des capacités de stockage disponibles notamment à Soliman et Ras-Djebel et la gestion de ces derniers centres par le GIL ; cet organisme étant appelé à jouer un rôle plus important dans la régularisation des apports sur le marché surtout en ce qui concerne la pomme de terre et l'oignon. Un fonds de roulement de 2 MD est programmé au bénéfice du GIL pour assurer cette opération pour 20.000 T de pommes de terre et 2.000 T d'oignons en 1981.

3) L'extension de la capacité de transformation de manière à disposer en 1981 d'une capacité de 8.000 T/j contre 5.500T/j actuellement et ce pour faire face à l'augmentation (+ 70.000 T) de la production des légumes destinés à la transformation.

4) L'augmentation de la capacité de fabrication des petits équipements nécessaires au bon déroulement de la campagne (caisses...).

5) La réorganisation des marchés de gros notamment celui de Tunis. Dans ce cadre le GIL sera appelé à jouer un rôle plus efficace dans le programme de stabilisation des prix en assurant les services de mandataire pour les maraîchers qui le souhaitent.

6) La promotion de nos exportations en frais et en conserves. En effet le développement prévu pour le sous-secteur permet de dégager un surplus exportable important (110.000 T d'équivalent frais) tel qu'il ressort du bilan ressources emploi prévisionnel ci-après :

/.

31/

BILAN RESSOURCES - EMPLOIS EN 1981

UNITE (1 000 T)

SPECULATIONS	RESSOURCES			EMPLOIS					
	Product.	Importat.	Total ressources	Semences	Consommation		Exportation		Total Emplois
					Frais	Transformé	Frais	Transform.	
Pomme de terre	160	38	198	25	153	-	20	-	198
Tomate	370	-	370	-	145	170	5	50	370
Piment	150	-	150	-	50	90	1	9	150
Artichaut	24	-	24	-	13	1	3	7	24
Melon - Pastèque	270	-	270	-	269	-	1	-	270
Autres légumes	335	-	335	-	319	7	5	4	335
TOTAL :	1.309	38	1.347	25	949	268	35	70	1.347

La réalisation de ces exportations est conditionnée par l'intensification des actions du GIL tendant à leur promotion. Ces actions peuvent revêtir la ferme d'organisation de campagnes publicitaires, de participation à des foires et expositions, d'organisation de la profession d'exportateurs de légumes, d'assistance technique aux centres de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation.

/_'ELEVAGE

—°—

1.- Objectifs de Production :

L'objectif assigné au secteur de l'élevage est de réduire notre déficit en produits animaux. A l'horizon 1981, la demande intérieure est estimée à 137.000 tonnes de viandes (nettes et abats), 600.000 tonnes de lait et produits laitiers et 600 millions d'oeufs, ce qui correspond à une consommation annuelle par tête de 20,5 Kg, 71,3 Kg et 99 unités respectivement. Les possibilités de développement du sous-secteur permettant d'atteindre en 1981 l'autosuffisance en viande et en oeufs et 60 % de couverture de nos besoins en lait (contre 56 % actuellement), comme le montre le tableau ci-dessous.

	Unités	RESSOURCES			EMPLOIS
		Prod.	Imp.	Total	Consommation
Viande	Tonne	137.000		137.000	137.000
Lait	Tonne	364.000	236.000	600.000	600.000
Oeufs	10^6 unité	670	-	670	600

La valeur de la production du sous-secteur passera aux prix constants de 1972 de 104 MD en 1976 à 149,3 MD en 1981 soit un taux de croissance annuel moyen de 6,8 %. Cet accroissement provient aussi bien de l'amélioration des rendements individuels que de l'augmentation des effectifs. La production se ventile ainsi :

	Prix en 1972 D/T	1976		1981	
		Q	V (MD)	Q	V
Viande (T poids vif)		(161.570)		(225.980)	
Bovine	479	55.000	26.345	76.000	36.400
Ovine	532	65.000	34.580	71.000	37.770
Caprine	452	10.000	4.520	16.000	7.230
Camélins	283	2.400	680	2.400	680
Porcine	338	520	180	930	320
Equine	107	1.650	180	1.650	180
Volaille	483	27.000	13.040	58.000	28.010
Lait (T)	55	247.000	13.585	364.000	20.000
Oeufs (10^6 piè.)	25	376	9.400	671	16.770
Autres prod.	-	-	1.760	-	1.960
TOTAL			104.270		149.320

Convertie en poids net et abats, la production de viande atteindra 137,800 Tonnes en 1981 contre 95.000 tonnes en 1976, détaillée comme suit (en Tonnes) :

Type de viande	1976	1981
Bovine	34,900	47,600
Ovine	32.100	37.400
Caprine	4,500	7,500
Equine	900	900
Cameline	1.200	1,200
Porcine	400	700
Volaille	21.000	41.700
TOTAL :	95.000	137.4000

1.1.- Evolution des effectifs

L'aviculture mise à part, les effectifs évolueront à un rythme assez faible dans l'ensemble, 2,9 % pour les bovins, 1,4 % pour les ovins et 4,6 % pour les caprins. L'évolution des effectifs du cheptel de 1976 et 1981 est indiquée au tableau ci-après :

ESPECE	1976	1981
Bovine (Vaches)	(410.600)	(474.000)
- Race pure	27.600	63.400
- Race locale et croisée	383.000	410.600
Ovine (Brebis)	(2.900.000)	(3.100.000)
- Race laitière	160.000	160.000
- Autres races	2.740.000	2.940.000
Nord	1.040.000	1.240.000
Centre et Sud	1.700.000	1.700.000
Caprine (Chèvres)	(880.000)	(1.100.000)
- Nord	314.000	445.000
- Centre et Sud	566.000	655.000
Volaille (Têtes)		
- Elevage traditionnel	4.000.000	4.000.000
- Elevage industriel - broilers	13.000.000	25.950.000
- pondeuses	804.000	2.275.000
- Reproducteurs chair	129.400	401.000
- Reproducteurs ponte	16.425	47.640
Porcine (truies)	539	1.000
Equine (têtes)	130.000	130.000
Asine (têtes)	225.000	225.000
Cameline (têtes)	150.000	150.000
Ruches traditionnelles	75.000	100.000
Ruches modernes	14.500	29.000

La faible évolution des effectifs au cours du Vè Plan tient compte du fait que ceux-ci ont atteint un niveau assez élevé à la fin du IVè Plan. Le maintien d'un rythme élevé des effectifs risque d'aggraver le déséquilibre entre les ressources alimentaires disponibles et le besoin des animaux et entrainerait une réduction des rendements individuels.

Seuls continueront à évoluer à un rythme accéléré les effectifs de bovins de race pure, de volailles et d'abeilles.

1.2. - Evolution des rendements

Pour les principales espèces, les rendements individuels évolueront comme suit :

	1976			1981		
	Viande (kg/p. vif)	Lait (k/net)	Oeuf (pièce)	Viande (k/p. vif)	Lait (k/net)	Oeuf (pièce)
Bovins						
- Laitiers	230	2.150		250	2.150	
- Locaux et croisés		380			430	
Ovins						
- Laitiers	22,7	50		22,7	60	
- Locaux Nord		? 1/			? 1/	
- Locaux C. et Sud	22,7			23,0		
Caprins						
- Nord	10,7	30		13,8	30	
- Sud	10,7			14,5		
Volaille						
- Traditionnelle	2		54	2		54
- de chair	1,5		-	1,5		-
- de ponte	2		200	2		200

1/ sur 1/3 des effectifs.

2. Les actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

2.1. Amélioration des ressources alimentaires du cheptel

La réalisation des objectifs fixés en matière de production est tributaire en premier lieu de l'accroissement des ressources alimentaires du cheptel tant en fourrages qu'en aliments concentrés.

a) Les cultures fourragères :

Les surfaces totales réservées aux cultures fourragères en sec et en irrigué passeront de 341.000 ha en 1976 à 502.000 ha en 1981, conformément au tableau ci-après (en ha) :

	1976			1981		
	Nord	Centre et Sud	TOTAL	Nord	Centre et Sud	TOTAL
Fourrages annuels en sec	174.000	37.000	211.000	210.000	40.000	250.000
Fourrages pluriannuels en sec	8.000	1.300	9.300	47.000	2.000	49.000
Prairies (type Sedjenane)	2.700	-	2.700	12.700	-	12.700
Arbustes fourragers	-	95.000	95.000	-	118.000	148.000
S/Total en sec	184.700	133.300	318.000	269.700	190.000	459.700
Fourrages annuels en irrigué	7.370	3.810	11.180	14.500	5.800	20.300
Fourrages pluriannuels en irrigué	5.880	6.250	12.130	10.370	11.700	22.070
S/Total en irrigué	13.250	10.060	23.310	24.870	17.500	42.370
TOTAL :	197.950	143.360	341.310	294.570	207.500	502.070

Le programme d'extension des actions fourragères pour le V^e Plan présente les caractéristiques suivantes :

- Une extension des prairies type Sedjenane sur une superficie de 10.000 ha. Parallèlement à la poursuite du programme entrepris dans la région de Sedjenane, deux autres zones, Nefza et Tabarka seront mises en valeur selon le même modèle d'intervention.

- Une extension de la culture des fourrages pluriannuels en sec (luzerne, fétuque, sulla et médicago annuelle) dans les zones marginales à la céréaliculture dans différentes régions du Nord du pays. Cette reconversion intéressera 40.000 ha environ, dont 10.000 ha sur terres domaniales.

- Une augmentation des superficies réservées aux cultures fourragères dans les périmètres irrigués qui passeront de 23.000 ha à 42.000 ha représentant ainsi 25 % des cultures irriguées.

- La poursuite de l'effort entrepris en matière de plantation d'arbustes fourragers dans le Centre et le Sud.

- Le développement de la production de semences fourragères notamment d'espèces à petites graines dont la production est actuellement très insuffisante. Une unité de conditionnement d'une capacité de 2.000 tonnes/an sera mise en place.

Par opérateur, l'accroissement des superficies fourragères se ventile comme suit (en ha) :

	OTD	PAM 482	OEP	SONMIVAS	IRA	PRIVES	TOTAL
Fourrages annuels en sec	8.500	-	-	-	-	30.500	39.000
Fourrages pluriannuels en sec	10.000	-	-	-	-	30.000	40.000
Prairies type Sedjenane	-	-	5.000	-	-	5.000	10.000
Parcours améliorés	20.000	-	100.000	30.000	100.000	-	250.000
Plantations d'arbustes fourragers	-	23.000	-	-	-	30.000	53.000

En ce qui concerne les superficies irriguées, la ventilation par opérateurs en 1981 sera la suivante (en ha) :

OTD	5.800
OMVVM/PPI	18.000
OMIVAN	800
OMIVAL	2.000
OPIJ	2.500
OEP - sur propres fermes	700
- sur fermes privées supervisées	5.500
SONMIVAS	1.400
Autres privés	5.700
Total :	42.400

b) Les aliments concentrés du bétail :

Les besoins en 1981 ont été évalués à 942.000 T comparés à 420.000 T en 1976 soit une augmentation de 17,5 % par an. La couverture de ces besoins se ventile comme suit (en T) :

Concentrés	1976		1981	
	Tonnes	1.000 UF	Tonnes	1.000 UF
1.- Production Locale				
- Orge en grain et céréales secondaires	170.000	170.000	365.000	365.000
- Son et remoulage	120.000	84.000	170.000	119.000
- Légumineuses	45.000	45.000	120.000	120.000
- Mélasse	6.500	5.000	20.000	15.000
- Pulpes de betterave	4.000	3.000	25.000	20.000
- Maïs grain	1.700	1.700	30.000	30.000
- Tourteaux	1.500	1.500	12.000	12.000
- Divers	6.000	6.000	10.000	10.000
S/Total Prod. locale	354.700	316.200	752.000	691.000
2.- Importation				
- Maïs	50.600	50.600	130.000	130.000
- Tourteaux de soja	15.000	15.000	60.000	60.000
S/Total Importation	65.600	65.600	190.000	190.000
TOTAL :	420.300	381.800	942.000	881.000

Pour faire face aux besoins en concentrés industriels, les capacités de production devront passer de 156.000 T en 1976 à 375.000 T en 1981 ventilés comme suit :

	1976	1981
Aliments pour volailles	105.000	245.000
Autres aliments	51.000	130.000
	156.000	375.000

Les capacités existantes, les prévisions d'extension et de création d'unitésnouvelles permettront de satisfaire les besoins en aliments pour volailles. Toutefois pour les bovins et ovins, les besoins en aliments concentrés ne semblent pas pouvoir être couverts d'ici 1981 par le secteur industriel, faute de promoteurs et de matières premières et en l'absence d'une politique judicieuse de prix.

2.2.- Amélioration génétique du cheptel

L'action d'amélioration génétique du cheptel comportera différents volets :

a) l'importation de 3.100 génisses pleines et 8.000 velles de races sélectionnées conformément au tableau ci-après :

	1977	1978	1979	1980	1981	TOTAL
Génisses pleines						
Projet autrichien	300	300	-	-	-	600
Projet tuniso-hollandais et autres imp. commerciales	500	500	500	500	500	2.500
Velles						
Projet tuniso-canadien et autres imp. commerc.	2.500	2.000	1.500	1.000	1.000	8.000

b) Le renforcement de l'insémination artificielle en vue de faire passer le nombre d'inséminations premières de 30.000 en 1976 à 70.000 en 1981, grâce notamment à l'importation de 5 taureaux d'élite par an. De plus il est prévu d'accroître le nombre de stations de monte ainsi que le nombre de taureaux de race pure qui seront mis à la disposition des éleveurs dans le cadre du projet "Saillie Naturelle". En outre il sera procédé à l'importation d'ovins et de caprins laitiers à potentiel génétique élevé - qui constitueront des pépinières pour la fourniture aux agriculteurs de reproducteurs sélectionnés.

c) La valorisation de l'action du Projet "Contrôle des Performances" par une meilleure exploitation des résultats tant au niveau de la sélection des animaux qu'au niveau de la conduite des troupeaux.

./.

2.3.- Amélioration des conditions sanitaires

La Direction des Services Vétérinaires intensifiera les campagnes de lutte contre :

- la brucellose des bovins. L'objectif 1981 est d'assainir la totalité de l'elevage bovin laitier et les 2/3 des bovins croisés soit environ 150.000 têtes et ce grâce à la vaccination de 40.000 jeunes et l'abattage des bêtes réagissantes (7.000 têtes).

- la tuberculose des bovins : L'opération sera conduite concomitamment à la lutte contre la brucellose.

- la lutte contre la clavelée du mouton : l'objectif est de vacciner 80 % du cheptel soit environ 4 millions de têtes.

- la lutte contre la strongylose pulmonaire et gastro-intestinale ; l'opération portera sur 4.000.000 de têtes ovines pendant 2 campagnes, celle du printemps étant prise en charge par la D.S.V.

- la lutte contre la gâle des ovins, qui portera sur un effectif de 2.000.000 têtes. Cette opération qui sera facilitée par la mise en service des 130 piscines réalisées par la D.S.V. et les projets de développement rural, nécessite néanmoins la construction d'une centaine de piscines supplémentaires.

- la rage animale et l'échinococcose. Il s'agira de vacciner et de droguer contre le ténia de l'échinococcose 300.000 chiens (soit le 1/3 de la population canine) vivant en milieu rural et dans certaines communes dépourvues de vétérinaires.

L'opération dont le coût est estimé à 0,833 MD paraît justifiée au niveau de l'économie nationale, du fait du nombre de plus en plus élevé de personnes atteintes par la rage. La contribution de l'OMS a été requise pour la concrétisation de cette action.

Parallèlement à ces campagnes nationales prophylactiques la D.S.V. sera appelée à :

- intensifier le contrôle des abattoirs et des frontières terrestres et aériennes et la modernisation des abattoirs régionaux.

- consolider ses services régionaux de vulgarisation de manière à intensifier ses contacts directs avec les éleveurs pour mieux les informer et leur inculquer les éléments d'une éducation sanitaire.

./.

Dans ce cadre des journées de démonstration seront organisées suivies de distribution de produits vétérinaires au profit des moyens et petits éleveurs.

2.4.- Actions de Vulgarisation et de Démonstration

La production de viande bovine étant entièrement couverte par le projet FAO-SIDA, le projet intégré d'élevage focalisera son intervention sur la conduite des troupeaux ovins et bovins dans le cadre d'une action multidisciplinaire qui prendra en considération les différents facteurs de l'intensification des fermes d'élevage et de l'amélioration de leur rentabilité.

Les moyens qui seront mis à la disposition de ce projet permettront de renforcer les structures régionales de vulgarisation rattachées à l'Office de l'Elevage et des Pâturages.

Le réseau de fermes pilotes de vulgarisation et de démonstration sera renforcé par la création de nouvelles unités dans les zones qui n'en sont pas pourvues (zone du Nord-Ouest et région des hauts plateaux).

2.5.- Programmes spécifiques de développement de la production

Les objectifs de ces programmes sont de deux types :

- assurer l'encadrement technique et économique d'un secteur de production bien déterminé.

- créer, lorsque l'action prévue n'est immédiatement vulgarisable à grande échelle, des unités pilotes de production de grande taille susceptibles de jouer un rôle actif dans la régulation de la production.

Parmi les principaux projets prévus dans ce cadre :

a) le projet de développement de la production de viande bovine dans le Nord (Projet FAO/SIDA) dont l'intervention toucherait 18.000 à 30.000 taurillons par an qui seront engraissés sous la supervision directe du projet.

b) la création de 4 unités d'engraissement d'agneaux dans le Centre et le Sud, l'objectif étant d'établir les liens de complémentarité entre les zones extensives (parcours) et les zones plus intensives (périmètres irrigués).

./.

c) le projet Tuniso-Canadien de développement de l'aviculture dont l'objectif est de fournir environ de 1/3 des besoins en poussins d'un jour et de poulettes démarrées. Le projet se chargera également d'assurer un certain nombre de services à ses clients (laboratoire de diagnostic, abattage et conservation des viandes ....).

d) le projet de développement intégré de l'apiculture qui comporte des actions d'expérimentation, de vulgarisation et d'approvisionnement du secteur en matériel biologique et en équipement spécialisé, parallèlement à la production de cire et de miel.

e) Le projet d'élevage des lapins dont l'objectif est de tester les possibilités de développement de l'élevage de cette espèce dans le pays.

/ ES CULTURES INDUSTRIELLES

1/- DEFINITION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Les cultures industrielles, activités négligées au cours des plans précédents feront l'objet d'une attention particulière durant le Ve Plan. Globalement les superficies passeront de 11.000 ha en 1976 à 35.500 ha en 1981.

La production en valeur et aux prix de 1972 passerait de 2,0 à 8,8 M.D. soit un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 36%. Cette production se ventile comme suit :

Q : En 1000 T

V : En millions de dinars

PRODUIT	Prix 1972 D/T	1976		1981	
		Q	V	Q	V
Betterave	9,5	83	0,73	310	2,95
Tournesol	110	1,2	0,13	22	2,42
Tabac	218	4,3	0,94	5,5	1,19
Lin	78	4	0,31	10	0,78
Soja	120	-	-	1,5	0,18
Coton graines	210	-	-	2,1	1,26
Total	-	-	2,11	-	8,78

Cet objectif peut paraitre ambitieux, mais il est impératif en raison des options fondamentales d'auto-suffisance en produits alimentaires stratégiques d'une part et de la volonté d'intégration accrue du secteur agricole au secteur industriel.

La réalisation de cet objectif est cependant conditionnée dans une large mesure par :

- La création d'un organisme responsable de la promotion du secteur appelé notamment à intensifier la recherche, la formation des cadres et la vulgarisation dans le domaine des cultures industrielles.

- L'adoption d'une politique de prix et de crédits qui favorise l'extension de ces cultures et, l'exclusion de toute forme d'assistance technique et financière aux agriculteurs qui ne se consacreraient pas aux cultures industrielles dans les zones dont c'est la vocation.

./.

- L'extension des capacités de traitement industriel selon un calendrier apte à entrainer le développement de ces cultures.

2/- ACTIONS A ENTRE PRENDRE ET ROLE DES OPERATEURS :

La betterave :

L'objectif est de réaliser 310.000 tonnes correspondant à 40.000 tonnes de sucre, assurant 27% de nos besoins contre moins de 8% actuellement. Cette production proviendra de 10.000 ha ventilés comme suit:

Par région :

REGIONS	BETTERAVE EN SEC	BETTERAVE EN IRRIGUE	TOTAL
Tunis	-	1.200	1.200
Bizerte	2.300	200	2.500
Béjà	1.000	1.300	2.300
Jendouba	700	3.300	4.000
	4.000	6.000	10.000

Par Opérateur :

OPERATEURS	BETTERAVE EN SEC	BETTERAVE EN IRRIGUE	TOTAL
O.T.D.			
- A.C.	1.000	400	1.400
- U.C.P.	1.000	1.800	2.800
Privés			
1- Supervisés par OPIJ	-	2.350	2.350
2- Supervisés par CMVVM	-	1.200	1.200
P.P.I.	-	250	250
3- Autres privés	2.000	-	2.000
	4.000	6.000	10.000

./.

Parallèlement les rendements passeront en sec de 14 à 22T/ha et en irrigué de 28 à 40 T/ha.

L'extension des superficies et l'amélioration des rendements seront réalisées grace à un programme intégrant la recherche, la vulgarisation, la formation des cadres et le crédit agricole pour un montant d'investissement de 2,3 MD et d'un programme de protection phytosanitaire dont le montant s'élève à 0,06 M.D.

A l'aval de la production, il est nécessaire de disposer d'une capacité de traitement minimale de l'ordre de 200.000T dans la zone de Béjà, Jendouba et de 100.000 T dans la région de Tunis-Bizerte.

Le Tournesol :

L'objectif d'emblavure serait de 12.800ha et la production correspondante serait de 22.000 T à l'horizon 1981.

Cette superficie, par région, est ventilée comme suit :

REGIONS	TOURNESOL EN SEC	TOURNESOL EN IRRIGUE	TOTAL
Tunis et Zaghouan	1.800	700	2.500
Bizerte	2.600	-	2.600
Jendouba	500	2.450	2.950
Béjà	3.000	300	3.300
Le Kef	400	-	400
Siliana	-	50	50
Centre	-	200	200
Sud	-	800	800
TOTAL :	8.300	4.500	12.800

./.

Par Opérateur :

OPERATEURS	TOURNESOL EN SEC	TOURNESOL EN IRRIGUE	TOTAL
O. T. D.			
- A.C.	800	800	1.600
- U.C.P.	2.000	500	2.500
Privés			
1- Supervisés par OPIJ	-	1.800	1.800
2- CMVVM	-	400	400
PPI	-	600	600
3- Autres privés	5.500	400	5.900
TOTAL:	8.300	4.500	12.800

Parallèlement les rendements passeront en sec de 6 à 15 qx/ha et en irrigué de 7 à 22 qx/ha.

L'extension des superficies et l'amélioration des rendements seront rendues possible grâce à la mise en oeuvre d'un programme intégré pour un montant d'investissement de 1,2 MD et l'intensification des moyens de lutte contre les moineaux pour un montant de 0,03 MD.

A l'aval de la production il est nécessaire de disposer d'unités de trituration polyvalentes dont la rentabilité à court terme serait assurée par des graines oléagineuses importées.

./.

Le Tabac :

L'objectif est de réaliser 5.500 T dont 1000 T de Tabac à priser. Cette production proviendra de 5.450 ha répartis par région comme suit :

REGIONS	SUPERFICIE EN HA
Bizerte	500
Jendouba	2.500
Béja	1.500
Nabeul	810
Gabès	90
Sousse	50
TOTAL :	5.450

Deux projets ont été identifiés à l'effet de promouvoir cette culture.

- Le premier vise à accroitre les superficies et la productivité du tabac grace à des actions techniques et l'octroi de crédit agricole pour un investissement de 1,4 MD.

- Le second projet à titre expérimental concerne l'introduction sur 50 ha de tabac d'Orient pour un coût de 0,04 M.D.

Le Coton

En matière de coton, l'objectif serait de produire 2000 tonnes de fibres Cette production couvrirait 10 % de nos besoins au terme du plan quinquennal.

La superficie nécessaire serait de 1600 ha en escomptant un rendement de 15 qx/ha de fibre graines.

Par région cette superficie se présenterait comme suit :

Régions	Superficie (ha)
Nord	1.000
Centre	.300
Sud	.300
Total	1.600

Ce programme optimiste suppose qu'un minimum de mesures de politiques agricoles serait pris à temps pour encourager les agriculteurs à opter pour cette nouvelle culture. Notons parmi ces mesures :

- Assurer un encadrement spécialisé et important pendant toute la phase de démarrage.
- Un programme de vulgarisation et de démonstration intense sur la base de parcelles de démonstration,
- la fixation d'un prix rémunérateur,
- assurer à l'aval de la production la commercialisation du produit par la désignation d'un organisme responsable du coton,
- assurer à la recherche les moyens tant financiers qu'humains pour mener à bien ses travaux.

Un programme de développement de cette culture a été prévu pour un investissement de 0,29 M.D, et un programme de protection phytosanitaire pour un montant de 0.02 M.D.

Les autres cultures industrielles.

Il s'agit du lin et du soja. Les objectifs de superficie et de production sont consignés dans le tableau suivant :

Culture	Superficie (ha)	Production (enT)
lin	5.000	10.000
soja	600	1.500

Des projets visant la promotion de ces cultures ont été programmés pour un montant de 0,3 M.D.

-.-

1°/- Objectifs de Production

1.1. Evolution de la production

Compte tenu des stocks de poissons exploitables (240 000 T), des capacités de transformation disponibles en 1981 ainsi que des moyens humains et matériels qui seront mis en oeuvre au cours du Vè Plan, l'objectif de production à atteindre en 1981 est de 88 000 Tonnes, ventilé comme suit :

Q : Unité : Tonne
V : Unité : 1 000 D

	Prix 1972 D/ T	1976		1981	
		Q	V	Q	V
- Pêche au chalut	188	10.500	1.974	21.900	4.117
- Pêche Côtière	318	20.700	6.583	27.000	8.586
- Pêche au feu	108	15.700	1.696	33.000	3.564
- Pêche Lagunaire	420	1.000	420	3.000	1.260
- Pêche au thon	360	1.000	360	1.500	540
- Pêche aux crustacés	1.259	1.000	1.259	1.500	1.889
- Pêche aux éponges	3.871	75	290	100	387
- Pêche au corail	10.933	5	55	14	153
TOTAL :		49.980 arrondi à 50.000	12.627	88.014 arrondi à 88.000	20.196

Comparé à la production actuelle, l'objectif ainsi fixé implique la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de 12 %. Ce taux sera réalisé à concurrence de 4 % par l'amélioration de la productivité de la flotte actuelle et de 8 % par les nouveaux équipements dont l'acquisition est prévue au cours du Vè Plan.

./.

L'évolution de la production des différentes catégories de pêche par année serait la suivante :

Unité : Tonne

Type de Pêche	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Pêche au chalut	10.500	13.500	15.500	17.600	19.800	21.900
Pêche côtière	20.700	20.000	22.000	23.500	25.000	27.000
Pêche au feu	15.700	21.000	24.000	28.000	31.000	33.000
Pêche lagunaire	1.000	1.500	1.800	2.100	2.500	3.000
Pêche au thon	1.000	1.000	1.000	1.200	1.400	1.500
Pêche aux crustacés	1.000	1.000	1.000	1.200	1.400	1.500
Pêche aux éponges	75	70	85	88	96	100
Pêche au corail	5	10	11	12	13	14
TOTAL ARRONDI :	50.000	58.000	65.400	73.700	81.200	88.000

Il est à remarquer que l'année 1976 a été exceptionnellement favorable à la pêche côtière. C'est pour cela que la production enregistrée cette année là a été supérieure aux prévisions.

1.2. Compte ressources-Emplois :

L'objectif de 88.000 tonnes va permettre de dégager un surplus exportable de l'ordre de 12.000 tonnes puisque selon les statistiques disponibles la consommation en frais ne va pas dépasser 50.000 tonnes alors que les besoins de consommation intermédiaire seront de 26.000 tonnes comme le montre le tableau ci-après.

TABLEAU RESSOURCES - EMPLOIS

UNITE : TONNE

ANNEE	RESSOURCES	E M P L O I S			TOTAL EMPLOIS
	Production	Consom. Humaine	Consom. Interméd.	Exportation	
1981	88.000	50.000	26.000	12.000	88.000
1976	50.000	33.000	12.000	5.000	50.000

1.3/ Evolution des rendements par catégorie de pêche

- Pour la chalutage. En 1976, 38 chalutiers (20 % des chalutiers en activité) dépassant les 20 ans d'âge. Leur production, estimée à 50 T/unité/an, restera stationnaire au cours du Vè Plan. Le reste de l'effectif, soit 149 chalutiers, verra son rendement passer de 68 T/unité/an actuellement à 86 T/unité/an à l'horizon 1981. Pour les nouvelles acquisitions, le rendement escompté est de 100 T/unité/an.

- Pour la pêche au feu . En 1976, le nombre de lampares atteint 180 unités, dont 20 %, soit 36 lampares sont amortis et produiront de 107 T/unité/an durant le Vè Plan. La production du reste de l'effectif (144) connaîtra une amélioration pour atteindre un rendement de 140 T/unité/an à l'horizon 1981. Ce dernier rendement a été adopté pour les nouvelles acquisitions.

- Pour la pêche côtière. En 1976, le nombre des barques côtières est de 5.350, dont 1.200 équipées de moteur et 4.150 à rame ou à voile. Le rendement des barques à moteur passera de 5,5 T à 8 T/unité/an; celui des autres types de barque, de 2,5 T à 3 T/unité/an.

2.- Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

2.1. Actions d'infrastructure

2.1.1. Acquisition d'unité de pêche : Compte tenu des objectifs de production et des hypothèses d'évolution des rendements, les acquisitions d'unités de pêche et par opérateur se ventilent comme suit :

./.

Type d'embarcation	Effectif en 1976	Acquisitions nouvelles prévues			Effectif prévu en fin 1981
		Privés	O.N.P;	Total	
Chalutiers	187	40	25	65	252
Thoniers	3	2	2	4	7
Lamparos et bateaux senneurs	180	75	10	85	265
Barques côtières	5.350	440	-	440	5.790

Ces acquisition se feront selon le calendrier ci-après :

Année / Type	1977	1978	1979	1980	1981	Total
Chalutiers	13	13	13	13	13	65
Thoniers	1	1	1	1	-	4
Lamparos et bateaux senneurs	15	19	17	17	17	85
Barques côtières	50	50	50	145	145	440

Ce programme d'acquisition offre une occasion pour les entreprises tunisiennes de construction navale de moderniser et d'étendre leurs activités.

2.1.2. Infrastructure portuaire

Les capacités potentielles d'herbergement des ports en service sont en 1975 de l'ordre de 487 unités (chaluts et lamparos). Elles semblent suffisantes pour abriter l'ensemble de la flotte prévue en 1981, compte tenu de l'entrée en service des ports de Zarzis et Chebba et celle des nouveaux ports de Sfax et Bizerte au cours du Vè Plan.

./.

Les actions prévues au cours du Vè Plan concernent les études, la réalisation d'aménagements complémentaires dans certains ports, la création de nouveaux ports de pêche et digues abris. Ces actions sont les suivantes :

- Etudes : Bizerte et Sousse
- Aménagements secondaires : Mahdia (3è bassin); Bizerte (renforcement de la cale de halage), Sousse (renforcement de 2 cales de halage).
- Création de nouveaux ports: Sfax et Bizerte
- Mise en oeuvre du plan de développement de la pêche côtière : construction ou aménagement de quelques ports secondaires et digues abris dont les premiers à réaliser sont situés à Mahrès, Louza, la Galite, Hnouria et Béni Khiar. Ce projet comprend également le dragage de certains ports existants tel celui de Monastir.

2.1.3. Construction et réparation mécanique et navale

Une attention particulière sera accordée au secteur de la construction navale de manière à augmenter sa capacité de construction et réparation. Des facilités financières seront accordées pour encourager l'extention des entreprises actuelles et la création de nouvelles afin de satisfaire la demande croissante en unités de pêche. L'O.N.P. est appelé à consolider ses unités de construction et de réparation mécanique et navale. Les principales actions sont les suivantes :

- Création : Mahdia, Kélibia, Zarzis et Gabès
- Création et extension : Sfax et Sousse
- Remise en état et extension : Tabarka et la Goulette.

2.2. Actions de promotion de la production

2.2.1. Recherche et étude

Il est prévu au cours du Vè Plan de consolider ces activités et de les orienter vers des problèmes pratiques en liaison étroite avec la production. Les projets suivants ont été retenus pour la période du Vè Plan.

- Aquaculture : amélioration des techniques d'aquaculture (alevinage, engraissement) en vue d'une meilleure exploitation des lacs.

./.

- Etude des stocks de thon et des techniques de pêche en vue d'améliorer la pêche au thon (thon rouge et petit thon).
- Extension et équipement de laboratoire de Sfax, afin de pouvoir étudier les problèmes spécifiques de la région de Sfax notamment la pêche aux crustacés et des poissons de fond
- Construction d'une station annexe de l'INSTOP à Bizerte
- Etablissement d'une station de recherche à Mahdia pour l'étude des poissons bleus.
- Inventaire des polluants et identification des mesures à prendre
- Etude des espèces d'importance commerciale dans les golfes de Tunis et de Gabès.

2.2.2. La formation des cadres

Compte tenu des objectifs assignés à la pêche pour le VèPlan les besoins du secteur en cadres techniques et main-d'oeuvre spécialisée sont évalués à 4,500 agents, répartis comme suit :

Pour l'Administration

Ingénieurs Principaux	12
Ingénieurs T.E.	34
Ingénieurs Adjoints	39
Adjoints Techniques	51
	136

Pour la profession

	Pêche au chalut	Pêche au feu	Pêche côtière	Pêche au corail et aux éponges	Construction navale	Total
Patrons et seconds	140	150	440	-	-	730
Mécaniciens et aides mécaniciens	140	-	-	-	-	140
Motoristes	-	75	-	-	-	75
Marins-Pêcheurs	700	750	1.320	-	-	2.770
Armendeurs	70	75	-	-	-	145
Plongeurs	-	-	-	50	-	50
Maître-charpentiers	-	-	-	-	30	30
Charpentiers	-	-	-	-	100	100
Aides-charpentiers	-	-	-	-	300	300
TOTAL PARTIEL	1.050	1.050	1.760	50	430	4.340

Les capacités actuelles ou en cours d'achèvement permettent la formation des 4.000 techniciens et ouvriers qualifiés dont il s'agit. De plus il est prévu la formation sur le tas de 2.000 marins-pêcheurs. L'ensemble de ces agents formés permettra de satisfaire les besoins nouveaux en cadres et assurer le rajeunissement de la profession.

L'adaptation des programmes d'enseignement aux besoins de celle-ci, la création d'un Centre National de recyclage et de perfectionnement permettront de parfaire la formation des cadres et d'améliorer leurs qualifications professionnelles.

2.2.3. La Vulgarisation

L'effort de vulgarisation des nouvelles techniques de pêche et des méthodes rationnelles d'exploitation des ressources halieutiques sera accentué au cours du Vè Plan et portera sur les principaux thèmes suivants :

- Vulgarisation de la pêche au thon avec la senne tournante et coulissante

./.

- Utilisation de chalut à grande ouverture, chalut pélagique et semi-pélagique
- Vulgarisation de la grande senne et l'utilisation du power bloc et des sondeurs.
- Augmentation de la durée de la marée
- Utilisation de matériel de sécurité
- Exploitation des données météorologiques
- Vulgarisation des nouvelles zones de pêche.

2.2.4. Le crédit

Le développement actuel du secteur est conditionné par la politique d'encouragement de l'Etat qui sera renforcée au cours du prochain plan par :

a) La révision des textes :

Etant donné l'augmentation des prix et du coût de la main d'oeuvre, les plafonds arrêtés par les textes en vigueur ne suffisent plus aux dépenses exigées par les différentes opérations s'inscrivant dans le cadre des prêts. Une actualisation périodique de ces textes sera par conséquent effectuée.

b) L'extension du crédit à d'autres activités du secteur :

L'encouragement de l'Etat sera étendue à d'autres activités liées au secteur telles que la la construction et la réparation navale, le transport, le conditionnement du poisson, les fabriques de glace et l'acuniculture de manière à assurer un développement harmonieux du secteur.

2.2.5. La législation

La législation actuelle ne répond plus aux exigences du développement rationnel du secteur. Aussi est-il prévu la révision des textes en vigueur et la promulgation des textes faisant actuellement défaut, en particulier :

./.

- La loi portant police de la pêche en Tunisie et mise en place des textes d'application
- La loi organisant la profession des mareyeurs, d'expéditeurs des poissons et des produits de la pêche et la mise en place des textes d'application fixant les conditions d'exercice de cette profession
- Les textes fixant le salaire de base des pêcheurs
- Les textes fixant le régime de retraite des pêcheurs
- les textes fixant le régime de retraite des petits armateurs
- les textes portant la création de la mutuelle des pêcheurs
- Les textes législatifs en matière de lutte contre la pollution marine.

2.2.6. Les Institutions

Compte tenu du développement du secteur de la pêche et de l'importance de l'infrastructure portuaire existante ou à créer, il est prévu la création des Institutions suivantes :

- Un Office des ports de pêche pour gérer et entretenir les ports de pêche
- Des Coopératives de service pour assurer l'écoulement des poissons pêchés dans les bonne conditons à travers tout le territoire.
- Des Sociétés de production au nombre de 3 pour promouvoir la production par l'utilisation des nouvelles techniques de pêche
- Un comptoir des pêcheurs pour ravitailler le secteur de la pêche en intrants.

3.- En aval de la production

Les principales actions sont les suivantes :

- Pour la réfrigération

Compte tenu de la production projetée à l'horizon 1981, les besoins en glace sont estimés à 300 T/j ; ce qui correspond à un triplement des capacités actuelles et nécessite l'implantation des équipements suivantes :

- Usine de glace et tunnel de congélation à Tabarka, Bizerte, Kélibia et Gabès
- Tunnel de congélation à Sousse et Mahdia

./.

Par ailleurs, des encouragements financiers seront prévus pour les armateurs afin de pouvoir installer à bord des petites unités de fabrication de glace (500 Kg/j), ainsi qu'aux commerçants désireux d'équiper en froid des centres modernes de vente de poisson.

- Pour la transformation

La capacité actuelle de transformation des usines de conserve de poisson est de 100 T/j. En 1975, 8,000 T ont été transformées. L'objectif du Vè Plan de porter le niveau de transformation à 15,000 T de poisson frais à l'horizon 1981 requiert :

1/ la construction d'usine : de 10 T/j à Tabarka, Bizerte et Sousse et de 15 T/j à Kélibia et Chebba

2/ la modernisation des usines existantes :

par la mécanisation des postes d'étêtage et d'éviscération, afin de faire face au manque de main d'oeuvre saisonnière féminine qui a tendance à fuir le secteur à cause de l'irrégularité du travail, et également par l'extension et l'équipement en froid des usines existantes.

3/ l'augmentation de la capacité de fabrication de farine de poisson :

En 1976, la quantité transformée en farine de poisson est de 1,500 T actuellement, il existe trois usines pour une capacité de 26 T/j. Il est prévu de doubler la fabrication de farine de poisson par la création d'une nouvelles unité et l'extension des usines existantes afin de répondre aux besoins accrus de l'industrie de concentré pour l'élevage.

- Pour l'écoulement

En matière de commercialisation l'objectif du Vè Plan est double :

./.

1/ réaliser une meilleure distribution du poisson de manière à toucher les régions de l'intérieur souvent mal ravitaillées en poisson frais.

2/ organiser les structures de commercialisation en vue de permettre des prix rémunérateurs pour le producteur tout en stimulant la consommation locale. Pour réaliser cet objectif, les principales actions suivantes seront mises en oeuvre :

- renforcement des moyens de transport grâce à l'acquisition de 60 camions isothermes
- création de nouveaux marchés de gros notamment à Tunis, Sousse et Sfax
- création notamment par l'ONP de magasins témoins pour contribuer à la stabilisation des prix à la consommation
- implantation à l'intérieur du pays des points de vente pourvus de moyens de stockage.

Dans le cadre de cette politique l'ONP est appelé à jouer un rôle dynamique concrétisé par l'écoulement plus direct de sa propre production, la garantie d'un prix rémunérateur aux petits et moyens pêcheurs et la mise en place d'un système permanent d'information sur les prix.

4.- Rôle de l'ONP

Plus généralement et compte tenu des objectifs à atteindre au cours du Vè Plan l'Office Nationale des Pêches est appelé à jouer un rôle important au niveau de la production et des services.

a) La production

Compte tenu de la flotille actuelle de l'ONP et des acquisitions nouvelles prévues, l'objectif de production retenu à l'horizon 1981 est de 15.000 T soit 17 % de la production totale projetée et réparti ainsi :

- Pêche au chalut	:	7.000 T
- Poisson bleu	:	4.000 T
- Pêche lagunaire	:	3.000 T
- Pêche au thon	:	300 T
- Divers	:	700 T
TOTAL :		15.000 T

En outre l'ONP est appelé à intensifier ses actions de développement de l'aquaculture par l'amélioration des techniques d'élevage et d'exploitation des lacs de Tunis, El Biban, Kelibia, Monastir et Tinja et la mise en valeur des lacs de Bougrara et Herqla.

b) Les services

Construction et réparation navale

- Amélioration et extension des chantiers existants à Sousse, Sfax et Bizerte (construction et acquisition de matériel
- Création d'un centre de réparation à Sidi Daoud, Tabarka et Zarzis
- Création d'ateliers de réparation à Kélibia, Tabarka, Zarzis et Mahdia
- Extension du tunnel de congélation à Sfax en vue d'augmenter sa capacité de 10 T/j à 15 T/j
- Création de tunnel de congélation à Zarzis de 2 T/j
- Construction d'un complexe frigorifique au marché du gros de Tunis
- Extension d'une usine de glace à la Goulette de 10 T/j
- Construction d'une usine de glace à la Galite de 5 T/j
- Construction de deux installation de refrigération pour le poisson à Sidi Daoud et Mahdia.

./.

Le transport : acquisition de 20 camions isothermes

Transformation : Extension des usines existantes de l'Office National des Pêches.

c) Les investissements : Le programme portera sur un volume de 8 MD ventilé comme suit :

Acquisition de 25 chalutiers	3,750
Acquisition de 10 Lamparos et bateaux senneurs	1,000
Acquisition de 2 thoniers	0,240
Services	2,000
Aquaculture	1,000

(F) A N N E X E

—°—

Tableau Nº 1 : Evolution des Superficies et Productions de Céréales

Tableau Nº 2 : Evolution des Superficies Emblavées (Nord).

" Nº 3 : Evolution des Productions Céréalières(Nord).

" Nº 4 : Evolution des Rendements Céréaliers (Nord).

" Nº 5 : Prévisions Annuelles de Production Arboricole en Quantité et en Valeur

" Nº 6 : Tableau Ressources-Emplois Prévisionnel pour 1981 (Arboriculture).

" Nº 7 : Prévisions annuelles de Nouvelles Plantations Arboricoles (1977 / 81)

" Nº 8 : Prévisions annuelles d'Arrachage de Plantations Arboricoles (1977 / 81).

" Nº 9 : Evolution de la Production Maraichère au cours du V^{è} Plan

" Nº 10 : Evolution de la Production Maraichère en Valeur aux prix de 1972.

" Nº 11 : Evolution des Superficies Maraichères au cours du V^{è} Plan.

" Nº 12 : Evolution des Superficies des Cultures Maraichères par Espèce et par Opérateur.

" Nº 13 : Evolution des Rendements des Cultures Maraichères

" Nº 14 : Productions Animales 1976/81.

" Nº 15 : Productions Animales - Viandes Nettes et Abats 1976/81.

" Nº 16 : Evolution des Effectifs de l'Elevage 1976/81.

" Nº 17 : Evolution de la Production des Cultures Industrielles

" Nº 18 : Evolution des Superficie des Cultures Industrielles.

" Nº 19 : Evolution des Rendements des Cultures Industrielles.

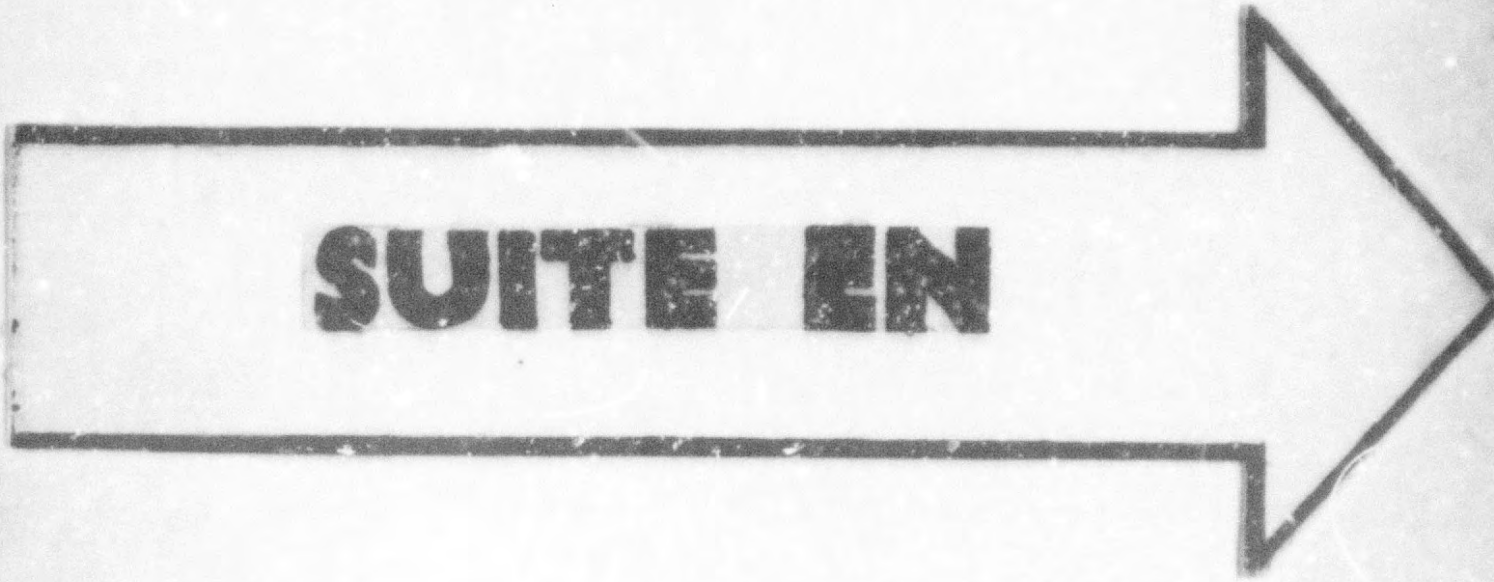

F 3

MICROFICHE N°

01403

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي

للتوثيق الفلاحي

تونس

F 3

TABLEAU N° 1

EVOLUTION DES SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DE CEREALES

	SUPERFICIES (en 1 000 ha)			PRODUCTIONS (en 1 000 T)		
	1975	1976	1981	1975	1976	1981
NORD :	(839)	(852)	(660)	(1,015)	(820)	(1,230)
Blé dur	(602	(636,7)	(544)	(677)	(585)	(800)
- Blé dur Ordinaire	452	476,5	240	452	435	172
- Blé dur Haut Rendement	150	160,2	304	225	150	628
Blé Tendre :	(77)	(62)	(103)	(130)	(90)	(205)
Blé tendre Ordinaire	35	29	15	46	50	13
Blé tendre Haut Rendement	42	33	88	84	40	192
Orge et Avoine	(160)	(153,3)	(203)	(208)	(145)	(225)
CENTRE ET SUD	(614)	(1,149,6)	(720)	(260)	(230)	(270)
- Blé dur	315	628,8	250	126	115	100
- Blé tendre	72	63,5	100	32	20	40
- Orge	227	457,3	370	102	95	130
TOTAL GENERAL	(1,453)	(2,001,6)	(1,570)	(1,275)	(1,060)	(1,500)
Blé Dur	(917)	(1,265,5)	(794)	(803)	(700)	(900)
- Blé dur Ordinaire	767	1,105,3	490	578	550	272
- Blé dur Haut Rendement	150	160,2	304	225	150	628
Blé Tendre	(149)	(125,5	(203)	(162)	(110)	(245)
- Blé T. Ordinaire	107	92,5	115	78	70	53
- Blé tendre haut rendement	42	33,0	88	84	40	192
Orge et Céréales Secondaires	(387)	(610,6)	(573)	(310)	(240)	(355)

TABLEAU Nº 2

EVOLUTION DES SUPERFICIES EMBLAVEES

- Nord -

Unité : 1 000 Ha

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- Blé dur ordinaire	476,5	420	360	290	230	200
- Blé dur Haut Rendement	160,2	190	230	280	320	345
- Blé tendre ordinaire	29	30	25	20	15	10
- Blé tendre Haut Rendement	33	40	55	70	85	93
- Orge et Céréales Secondaires	153,3	170	180	190	200	203
TOTAL	852	860	850	850	850	850

TABLEAU N° 3

EVOLUTION DES PRODUCTION

-N O R D-

-°-

Unité : 1 000 T

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- Blé dur Ordinaire	435	250	350	290	220	172
- Blé dur Haut Rendement	150	100	300	400	500	628
- Blé tendre Ordinaire	50	30	30	20	20	13
- Blé tendre Haut Rendement	40	50	80	120	160	192
- Orge et Céréales Secondaires	145	100	180	195	210	225
T O T A L	820	530	940	1025	1.110	1.230

TABLEAU N° 4

EVOLUTION DES RENDEMENTS

- N O R D -

-°-

Unité : Q/ha

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- Blé dur Ordinaire	10	6	10	10	9,5	9,0
- Blé dur Haut Rendement	12	5	13	15	17	18,0
- Blé tendre Ordinaire	11	10	11,5	12	12,5	13,0
- Blé tendre Haut Rendement	12,5	11	15	17	19	20,0
- Orge et Céréales Secondaires	9,5	6	10	10	11	11,0

Tableau N° 5

REVISIONS ANNUELLES DE PRODUCTION ARBORICOLE EN QUANTITE ET EN VALEUR

Q : en 1.000 T
V : en 1.000 D

	Prix 197-D/T	1976		1977		1978		1979		1980		1981	
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
- Olives à huile	47	870	40.890	400	18.800	650	30.550	500	23.500	750	35.150	600	28.200
- Olives de table	77	7,5	577,5	7,5	577,5	9	693	11	847	13	1.001	15	1.155
- Agrumes	53	163	8.639	150	7.950	170	9,010	180	9.540	190	10,070	200	10,500
- Dattes	112	50	5.600	55	6,160	55	6.160	60	6.720	60	6,720	65	7,280
- Amandes	284	24	6.816	30	8.520	30	8,520	32	9.088	34	9.656	35	9,940
- Abricots	55	29	1.595	30	1.650	31	1.705	31	1.705	33	1.815	35	1,925
- Raisins de cuve	41	114	4,674	134	5.494	144	5.904	149	6,109	152	6.232	153	6,273
- Raisins de table et secs	67	25	1,675	30	2,010	32	2,144	33	2,211	34	2.278	35	2.345
- Autres fruits	95	72,5	6,887	75,5	7.172	78	7.410	78	7.410	78	7,410	78,5	7.457
TOTAL			77.353,5		58.333		72.096		67.130		80.332		75.175

TABLEAU Nº 6

TABLEAU RESSOURCES - EMPLOIS PREVISIONNELS

POUR 1981

UNITE : UNE TONNE
(Sauf pour le vin en hls)

SPECULATIONS	RESSOURCES			TOTAL	EMPLOIS			
	Production	Importations	Stock Initial		Consommat. Intérieure	Transformation	Exportations	Stock Final
- Huiles	130.000	40.000 (H. de grai.)	10.000 (H.d'Oliv.)	180.000	110.000		70.000	
- Vins (hls)	1.200.000		200.000	1.400.000	250.000		900.000	250.000
- Raisin de table	35.000			35.000	35.000			
- Agrumes	200.000			200.000	154.000	10.000	36.000	
- Dattes	65.000			65.000	58.500		6.500	
- Abricots	35.000			35.000	16.000	15.000	4.000	
- Amandes	35.000			35.000	33.000		2.000	

TABLEAU N° 7

REVISIONS ANNUELLES DE PLANTATIONS ARBORICOLES

POUR 1977 / 81

—*—

EN HA

ESPECES	Total 1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Olivier à huile	25.000	4.000	4.500	5.500	5.500	5.500
Olivier de table	3.000	400	500	600	700	800
Vigne de cuve	8.500	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
Vigne de table	1.000	200	200	200	200	200
Raisins à sécher	500	100	100	100	100	100
Agrume	400	—	100	100	100	100
Palmier-dattier	2.000	400	400	400	400	400
Amandier	7.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Abricotier	750	250	250	250	250	250
Pistachier	1.500	300	300	300	300	300
Pêcher	2.500	500	500	500	500	500
Prunier	800	160	160	160	160	160
Pommier-Poirier	1.000	200	200	200	200	200
Grenadier	700	140	140	140	140	140
Figuier	300	60	60	60	60	60
Autres	250	50	50	50	50	50

TABLEAU N° 8

PREVISIONS ANNUELLES D'ARRACHAGE DE PLANTATIONS

ARBORICOLES POUR 1977/81.

-/-

(Unité : Hectare)

E S P E C E S	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Vigne de cuve	9 600	1 920	1 920	1 920	1 920	1 920
Vigne de table	400	80	80	80	80	80
Agrumes	400	100	100	100	100	
Amandier	2 500	500	500	500	500	500
Abricotier	750	150	150	150	150	150
Pêcher	1 150	230	230	230	230	230
Pommier	200	40	40	40	40	40
Grenadier	250	50	50	50	50	50
Figuier	150	30	30	30	30	30

TABLEAU Nº 9

EVOLUTION DE LA PRODUCTION MARAICHERE

AU COURS DU Vème PLAN

—*—

UNITE : 1 000 T

SPECULATIONS		1976	1977	1978	1979	1980	1981	Taux d'acroissem. Moyen annuel %
POMME DE TERRE	S	58	52	71	73	75	85	7,9
	H.S.	47	48	59	62	65	75	9,8
	T	105	100	130	135	140	160	8,8
TOMATE	S	238	257	283	316	329	345	7,7
	H.S.	12	13	17	19	21	25	15,8
	T	250	270	300	335	350	370	8,2
PIMENT	S	116	120	124	128	133	142	4,1
	H.S	4	5	6	7	7	8	14,9
	T	120	125	130	135	140	150	4,6
MELON ET PASTEQUE	S	246	205	233	243	252	260	1,1
	H.S.	4	5	6	7	8	10	20,1
	T	250	210	239	250	260	270	1,6
OIGNON		78	83	88	93	99	104	5,9
ARTICHAUT		13	14	15	19	21	24	13
DIVERS		192	212	212	220	226	231	3,9
T O T A L		1.008	1.014	1.115	1.189	1.236	1.309	5,4

TABLEAU N° 10

EVOLUTION DE LA PRODUCTION MARAICHERE EN VALEUR AUX PRIX DE 1972

(Unité : Q : 1.000 T)
V : 1.000 D

Spéculations	V D	1976		1977		1978		1979		1980		1981	
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
P. de terre	37	105	3.885	100	3.700	130	4.810	135	4.995	140	5.180	160	5.920
Tomate	30	250	7.500	270	8.100	300	9.000	335	10.050	350	10.500	370	11.100
Piment	72	120	8.640	125	9.000	130	9.360	135	9.720	140	10.080	150	10.800
M. Pastèques	38	250	9.500	210	7.980	239	9.082	250	9.500	260	9.880	270	10.260
Artichaut	53	13	689	14	742	16	848	19	1.007	21	1.113	24	1.272
Divers	40	270	10.800	295	11.800	300	12.000	315	12.600	325	13.000	335	13.400
TOTAL		1.008	41.014	1.014	41.322	1.115	45.100	1.189	47.872	1.236	49.753	1.309	52.752

TABLEAU N° 11

EVOLUTION DES SUPERFICIES MARAICHERES AU COURS DU Vè PLAN

Unité : ha

		1976	1977	1978	1979	1980	1981	Taux d'accroissement moyen/an
Pomme de terre	S	5.000	5.250	5.500	5.850	6.200	6.500	5,4
	H.S.	4.500	4.750	5.000	5.350	5.700	6.000	5,9
	T.	(9.500)	(10.000)	(10.500)	(11.200)	(11.900)	(12.500)	(5,6)
Tomate	S.	17.000	17.400	17.800	18.200	18.600	19.000	2,2
	H.S.	550	600	700	800	900	1.000	14,9
	T.	17.550	(18.000)	(18.500)	(19.000)	(19.500)	(20.000)	(2,4)
Piment	S.	13.000	13.600	13.700	13.850	14.000	14.200	1,1
	H.S.	700	750	800	850	900	1.000	7,4
	T.	(13.700)	(14.350)	(14.500)	(14.700)	(14.900)	(15.200)	(1,6)
Melon et Pastèque	S.	16.500	16.700	16.900	17.100	17.300	17.500	0,9
	H.S.	250	300	350	400	450	500	14,9
	T.	(16.750)	(17.000)	(17.250)	(17.500)	(17.750)	(18.000)	(1,2)
Oignon		6.000	6.300	6.600	7.000	7.300	7.700	5,1
Artichaut		2.000	2.200	2.400	2.600	2.800	3.000	8,4
Divers		18.500	18.700	18.900	19.100	19.300	19.600	0,9
Total arrondi		84.000	86.550	88.650	91.100	93.450	96.000	2,7

TABLEAU N° 12

EVOLUTION DES SUPERFICIES DES CULTURES MARAICHERES PAR ESPECE ET PAR OPERATEUR

A : Accroissement (1976 - 81)

Unité : hectare

		O.M.V.V.M.				OMIVAN	OMIVAL hors Agr. Cbts et UCP	OPPIJ	O.T.D. U.C.P. Agro. Cbts	Total Contrôlé	Total Non Contrôlé	Total Général
		BVM	PDEN	PPI	Total OMVVM							
Tomate	1976	2.260	-	610	2.870	400	50	20	1.230	4.570	12.980	17.550
	1981	2.350	300	800	3.450	700	50	200	1.000	5.400	14.600	20.000
	A	90	300	190	580	300	-	180	- 230	830	1.620	2.450
P. de terre	1976	300	-	200	500	1.300	20	20	200	2.040	7.460	9.500
	1981	650	50	1.100	1.800	1.400	50	100	850	4.200	8.300	12.500
	A	350	50	900	1.300	100	30	80	650	2.160	840	3.000
Piment	1976	720	-	620	1.340	700	10	10	70	2.130	11.570	13.700
	1981	950	100	800	1.850	750	-	100	250	2.950	12.250	15.200
	A	230	100	180	510	50	- 10	90	180	820	680	1.500
Mel. Past.	1976	1.300	-	600	1.300	400	80	50	50	2.480	14.270	16.750
	1981	1.200	100	600	1.900	550	50	800	300	3.600	14.400	18.000
	A	- 100	100	-	-	150	- 30	750	250	1.120	130	1.250
Autres	1976	2.800	-	1.160	3.960	800	40	20	400	5.220	21.280	26.500
	1981	3.750	150	1.300	5.200	1.000	50	350	650	7.250	23.050	30.300
	A	950	150	140	1.240	200	10	330	250	2.030	1.170	3.800
Total	1976	7.380	-	3.190	10.570	3.600	200	120	1.950	16.440	67.560	84.000
	1981	8.900	700	4.600	14.200	4.400	200	1.550	3.050	23.400	72.600	96.000
	A	1.520	700	1.410	3.630	800	-	1.430	1.100	6.960	5.040	12.000

TABLEAU Nº 13

Evolution des rendements des cultures maraîchères

Unité T/ha

Spéculation		1976		1981		Taux d'accroissement moyen annuel (%)	
Pomme de terre							
	T	11		14,8		6,1	
	S		11,6		15,4		5,8
	H.S.		10,4		14,1		6,3
Tomate							
	T	14,1		18,5		5,1	
	S		14		18,2		5,0
	H.S.		22		25		3,3
Piment							
	T	8,8		9,9		3,1	
	S		8,9		10		3,0
	H.S		5,7		8		7
Melons-Pastèques							
	T	14,9		15		0,2	
	S		14,9		14,9		-
	H.S.		16		20		4,6
Oignons		13		13,5		0,8	
Artichaut		6,5		8		4,2	
Divers		10,4		11,8		3,5	
Total		12		13,6		2,9	

TABLEAU Nº 14

PRODUCTIONS ANIMALES : 1976 - 1981

Production \ Année	1976	1977	1978	1979	1980	1981
VIANDES (1 000 T P. Vif)	(162,000)	(180,000)	(189,000)	(200,000)	(213,000)	(226,000)
- Bovine	55,000	64,000	67,000	70,000	73,000	76,000
- Ovine	65,000	67,000	68,000	69,000	70,000	71,000
- Caprine	10,000	13,000	14,000	14,000	15,000	16,000
- Volaille	27,000	31,000	35,000	42,000	50,000	58,000
- Autres	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
LAIT (1 000 T)	(247,000)	(265,000)	(286,000)	(309,000)	(332,000)	(364,000)
- Bovins Locaux	145,170	151,500	157,360	162,110	170,000	176,560
- Bovins de race pure	59,300	70,200	83,160	99,800	113,000	136,480
- Ovins	14,390	17,800	15,180	15,590	16,000	16,460
- Caprins	26,640	27,000	28,800	30,000	31,500	33,000
- Autres	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500
OEUFS (10^6 unités)	376	423	476	536	602	671
LAINE (Tonnes)	6,670	6,720	6,860	6,960	7 040	7,130
Peaux d'ovins (Tonnes)	870	882	894	906	918	930
Poils d'ovins (Tonnes)	352	368	384	400	420	440

TABLEAU N° 15

//-) RCDUCTIONS ANIMALES - VIANDES NETTES ET ABATS

1976 - 1981

-°-

(1 000 T)

Viande \ Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981
BOVINE :						
- Nette	29,075	33,654	35,054	36,497	38,069	41,700
- Abats	5,815	6,731	7,011	7,299	7,612	7,940
TOTAL :	(34,900)	(40,400)	(42,100)	(43,800)	(45,700)	(49,640)
OVINE :						
- Nette	29,630	30270	30,680	31,080	31,490	33,140
- Abats	4,440	4,540	4,600	4,660	4,720	4,790
TOTAL :	(34,100)	(34,900)	(35,300)	(35,700)	(36,200)	(37,930)
CAPRINE :						
- Nette	3,960	5,490	5,720	5,960	6,250	6,540
- Abats	590	820	860	890	940	990
TOTAL :	(4,550)	(6,310)	(6,580)	(6,860)	(7,190)	(7,530)
VOLAILLE	21,600	25,400	26,800	32,500	33,100	39,200
AUTRES VIANDES	2,400	2,400	2,400	2,500	2,600	2,700

TABLEAU Nº 16

EVOLUTION DES EFFECTIFS : 1976 - 1981

—°—

Espèce / Année	Unités	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- Bovins de race pure	Vaches	27.600	33.140	39.140	46.436	54.406	63.409
- Bovins locaux et croisés	"	383.000	388.400	393.400	399.300	404.900	410.600
- Total Bovins arrondi	"	(410.600)	(421.500)	(432.500)	(445.700)	(459.300)	(474 000)
- Ovins laitiers	Brebis	160.000	160.000	160.000	160.000	160.000	160.000
- Autres ovins / Nord.....	"	1.040.000	1.080.000	1.120.000	1.160.000	1.200.000	1.240.000
Centre + Sud	"	1.700.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000
- Total ovins	"	(2.900.000)	(2.940.000)	(2.980.000)	(3.020.000)	(3.060.000)	(3.100.000)
Caprins Nord	Chèvres	314.000	337.000	362.000	388.000	416.000	445.000
Caprins Centre et Sud	"	566.000	583.000	600.000	618.000	637.000	655.000
Total caprins	"	(880.000)	(920.000)	(962.000)	(1.006.000)	(1.053.000)	(1.100.000)
Equins	Têtes	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000
Camelins	Têtes	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000
Porcins	Truies	539	700	760	840	920	1.000
Asins	Têtes	225.000	225.000	225.000	225.000	225.000	225.000

TABLEAU Nº 16 (Suite) /- EVOLUTION DES EFFECTIFS - 1976 - 1981

(SUITE)

-*-

Espèce \ Années	Unités	1976	1977	1978	1979	1980	1981
* VOLAILLES :							
- Elevage traditionnel	Poules	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000
- Elevage industriel							
- Broilers	Têtes	13.000.000	15.350.000	16.350.000	20.900.000	22.300.000	25.950.000
- Pondeuses	Poules	804.000	1.421.000	1.486.000	1.805.000	2.050.000	2.275.000
- Reproducteurs chair	Têtes	129.400	194.000	253.000	323.400	345.000	401.000
- Reproducteurs pontes	Têtes	16.425	22.175	33.675	38.605	42.710	47.640
* APICULTURE :							
- Ruches traditionnelles	Ruches	70.000	75.500	81.000	87.000	93.500	100.000
- Ruches modernes	Ruches	14.500	17.000	19.500	22.000	25.500	29.000
TOTAL RUCHES	"	84.500	92.500	100.500	109.000	119.000	129.000

TABLEAU Nº 17

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES

-°-

- en 1 000 tonnes -

CULTURES	IV PLAN		Vè Plan				
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
BETTERAVE	47,40	83	90	120	160	200	310
TOURNESOL	2,30	1,20	4	5,10	8,30	14,70	22
TABAC A FUMER	2,40	2,86	3,30	3,60	3,80	4,20	4,50
TABAC A PRISER	0,80	1	0,91	0,92	0,93	0,94	0,95
LIN	2,10	4	2,80	2,80	4,50	6	10
SOJA	-	-	-	0,20	0,40	0,88	1,50
COTON (coton - graines)	-	-	0,43	1,68	3,	4,50	6

TABLEAU Nº 18

Evolution des Superficies des Cultures Industrielles

—°—

- en 1000 ha -

Cultures	IVè Plan		Vè Plan				
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Betterave	2,15	3,00	3,50	4,50	5,50	7,00	10,00
Tournesol	3,70	1,85	4,70	6,00	7,30	9,80	12,80
Tabac à fumer	3,00	3,24	4,15	4,22	4,43	4,84	5,05
Tabac à priser	0,37	0,49	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Lin	1,80	2,00	2,00	2,00	3,00	4,00	5,00
Soja	Expérimentation		-	0,10	0,20	0,40	0,60
Coton	-	-	0,33	0,70	1,00	1,30	1,60
Total	11,00	10,58	15,08	17,92	21,83	27,74	35,45

TABLEAU Nº 19

Evolution des Rendements des Cultures Industrielles

—°—

- en Qx/ha -

Cultures		IVè Plan				Vè Plan		
		1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bétterave	en Sec	179	140	150	170	190	220	220
	en irrigué	288	280	300	320	340	370	400
Tournesol	en sec	5	6	8	10	12	15	15
	en irrigué	7	7	12	15	22	22	22
Tabac à fumer		8	8	8,25	8,56	8,63	8,74	9
Tabac à priser		22,7	22,7	22,75	23	23,25	23,50	23,75
Lin		11,7	12	14	15	15	20	20
Soja		-	-	-	20	20	22	25
Coton (coton-graines)		-	-	15	15	15	15	15

01405

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

LES POLITIQUES AGRICOLES

SEPTEMBRE 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:-

LES POLITIQUES AGRICOLES

Septembre 1977

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
I/ La mobilisation des ressources naturelles	3
- La politique forestière et de conservation des eaux et des sols	3
- La politique de mobilisation des eaux	4
1) La recherche et les études	6
2) Les travaux d'infrastructure hydro-agricole	7
3) L'eau potable	8
II/ L'encadrement et le transfert de technologie	8
- La recherche agronomique	8
- La politique de formation	10
- La politique de vulgarisation	12
- La politique du crédit agricole	15
III/ Les structures agraires et les institutions	18
- La politique foncière	18
- La politique institutionnelle	21
IV/ L'Intégration socio-économique de l'agriculture	25
1) La politique en matière de commercialisation et des prix	25
2) La politique des revenus et de l'emploi	26

/_ ES POLITIQUES AGRICOLES

-:-

Au cours du IVè Plan le secteur agricole a été caractérisé essentiellement par une croissance de la valeur ajoutée plus forte que celle prévue (1,6 % contre moins 2,1 %) dûe à l'accélération de la production dans les sous-secteurs des céréales, des fruits et de la pêche, et à un degré moindre dans l'élevage et le maraîchage et par une amélioration du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole consécutive à l'augmentation du volume de la production et sa diversification.

Cependant à ces aspects positifs se superposent des éléments moins favorables qui peuvent empêcher une croissance future soutenue du secteur agricole. Il s'agit notamment de :

- L'exiguité des moyens alloués à la sauvegarde du patrimoine national et la mobilisation des ressources en eau et en sol.

- L'insuffisance des capacités de formation et de perfectionnement des cadres et des agriculteurs.

- La faiblesse des ressources humaines et matérielles allouées à la recherche et l'expérimentation agronomiques.

- L'absence d'une politique de vulgarisation adaptée aux aspirations des agriculteurs et notamment les petits et les moyens.

- L'absence d'une politique institutionnelle dynamique apte à consolider et favoriser la création de structures appelées à réaliser les projets et programmes de développement et à encourager la mise en place de structures professionnelles et de services agricoles.

Compte tenu de ces enseignements, des potentialités naturelles des moyens techniques et financiers mobilisables et considérant l'impératif de sécurité alimentaire, les objectifs assignés au secteur agricole pendant le Vè Plan sont les suivants :

1. Assurer un rythme élevé de croissance de la production agricole de manière à améliorer le niveau d'indépendance alimentaire en produits stratégiques (céréales et produits animaux).

2. Maintenir un rythme soutenu de croissance à long terme du secteur agricole en intensifiant les actions de sauvegarde et de mobilisation des ressources naturelles.

3. Contribuer à l'amélioration de l'emploi dans le pays par la création d'emplois permanents dans les sous-secteurs de la pêche et des cultures irriguées et l'amélioration du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole dans les autres sous-secteurs.

Quantitativement, le rythme de croissance de la production agricole devra évoluer compte tenu des fluctuations annuelles à un taux de 4,5 % par an. Dans ces conditions l'indépendance alimentaire sera assurée à concurrence de 100 % pour les céréales, la viande, les oeufs, les légumes, les fruits et l'huile, de 80 % pour les produits laitiers et de 15 % pour le sucre.

L'objectif pour l'emploi est de créer environ, 4.000 emplois permanents dans la pêche, 5.000 dans l'élevage moderne et 10.000 dans les cultures irriguées.

La réalisation de ces objectifs est conditionnée d'une part par l'exécution des programmes et projets agricoles inscrits dans le Ve Plan et identifiés par ailleurs et la mise en oeuvre de politiques agricoles efficaces d'autre part.

Ces politiques intéressent essentiellement les domaines suivants :

- La mobilisation des ressources naturelles
- L'encadrement et le transfert technologique
- Les structures et les institutions agricoles
- L'intégration socio-économique du secteur agricole

./.

I/ LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

La politique forestière et de conservation des eaux et des sols constitue une politique à long terme visant à préserver le capital en ressources naturelles de notre pays. Les sols tunisiens sont soumis à une très forte dégradation et les forêts, ultime réserve de protection, subissent une surexploitation depuis plusieurs décades.
Ces dernières années, l'insuffisance des moyens financiers et institutionnels mis à la disposition de la Direction des Forêts n'a pas permis d'entreprendre un programme d'envergure, tandis que la priorité donnée à l'aspect social de ces programmes(lutte contre le chômage) leur a ôté une part de leur efficacité.

Pour le Vè Plan et en dépit de l'enveloppe très modeste qui a été allouée (26,7 MD), la politique forestière tentera de contenir la dégradation actuelle en orientant ses actions vers :

- La concentration des actions forestières et de CES sur des zônes d'intervention prioritaires, compte tenu du degré d'érosion et des infrastructures à protéger (barrages notamment).

- L'intégration des actions avec celles du développement agricole notamment par le regroupement des populations vivant dans le domaine forestier sur des zônes aménagées pour leur garantir des conditions de vie décentes et par une motivation des agriculteurs à participer aux travaux de reboisement et de CES grâce à la diffusion des techniques anti-érosives et l'inclusion si nécessaire de ces travaux dans tout projet soumis au crédit agricole.

- La mise en oeuvre de mesures préventives de lutte contre l'érosion telles que l'assainissement de la situation foncière des terres forestières, la substitution d'autres formes d'énergie aux combustibles ligneux et la création de pâturages améliorés.

./...

Les principaux travaux de forestation intéressent le reboisement de production sur une superficie de 20.000 ha et le reboisement de protection sur 19.000 ha dont près de 4.000 ha de fixation de dûnes. Les actions de protection concernent également la conservation des eaux et des sols sur 4[illegible].000 ha ainsi que la lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis, la protection des forêts contre les incendies et les parasites et enfin la consolidation des actions de sauvegarde de la nature et de l'environnement par l'extension des réserves de faune existantes.

La réalisation de ces actions nécessite le renforcement des capacités d'intervention de la Direction des Forêts tant techniques (recherche, études, engins) qu'institutionnelles (création d'Offices Régionaux et d'une Ecole Supérieure des Forêts).

La politique de mobilisation des eaux

La mobilisation progressive et planifiée des ressources hydrauliques du pays constitue un élément central de la stratégie du développement socio-économique du pays. Elle permet en effet :

1°/ De satisfaire aux besoins en eau potable, tant des zônes urbaines que rurales, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2°/ De développer les cultures irriguées permettant une agriculture productive indépendante des aléas climatiques et génératrice d'emplois stables et rémunérateurs.

Quantitativement, les objectifs assignés au secteur hydraulique en 1981 sont les suivants :

1° - Assurer la sauvegarde et la réhabilitation des périmètres irrigués sur 33.000 ha.

2° - Assurer l'équipement de 33.400 ha de nouveaux périmètres publics.

./...

3° - Encourager l'équipement de 7.500 ha de périmètres privés.

4° - Assainir les sols sur une superficie de 18.600 ha.

La réalisation de ces objectifs implique la mise en oeuvre d'une stratégie basée essentiellement sur les éléments suivants :

Au niveau de la mobilisation

1) La continuation de l'effort entrepris au cours des plans précédents en matière de recherche, d'étude et de contrôle hydrologique, hydrogéologique et pédologique, de manière à parfaire nos connaissances sur les ressources en eau et en sol du pays.

2/ Le renforcement des capacités d'études notamment au niveau de la factibilité et d'exécution des projets de manière à s'assurer que toutes les conditions de réussite des projets, tant techniques que socio-économiques, sont réunies.

3/ La recherche et la mise en oeuvre de toutes les dispositions technologiques et institutionnelles visant à lutter contre le gaspillage de l'eau et à valoriser au maximum les ressources hydrauliques mobilisées.

Au niveau de l'exploitation

1°) Le renforcement des capacités des organismes d'études et des entreprises de travaux.

2°) Le renforcement du secteur industriel et commercial pour assurer l'approvisionnement et l'équipement des entreprises et leur garantir un fonctionnement continu et régulier.

Les principales actions d'hydraulique agricole concernent :

1°) La recherche et les études

- En matière de recherche, le CRGR concentrera ses efforts sur 2 thèmes principaux : l'utilisation des eaux salées et des eaux usées en irrigation et la mise au point de technologies permettant l'économie d'eau. A cet effet il est prévu le renforcement des 5 stations expérimentales existantes et la création d'une nouvelle utilisant les eaux salées du barrage de l'Oued Meliane.

./...

- En matière d'études des ressources en sol, il est prévu notamment de continuer l'inventaire des sols tunisiens sur I.000.000 ha de manière à couvrir l'ensemble de la superficie agricole utile du pays et disposer d'informations générales sur les vocations et l'occupation des sols.

- L'élaboration d'études pédologiques de détail (I/IO.000 et 1/20.000) intéressera les programmes de mise en valeur hydro-agricole et d'assainissement.

- Le programme de recherches appliquées concerne l'évolution des sols sous irrigation, les relations sol/plante et la dynamique de l'eau et des sels dans le sol.

- L'étude de la géomorphologie dynamique des bassins versants fera l'objet de travaux de CES et de protection.

- Pour les ressources en eau, les principales actions concerneront la continuation des programmes de recherche et de contrôle des nappes acquifères ainsi que le renforcement des équipements hydrométrique , pluviométrique et d'annonce de crues de manière à améliorer l'inventaire des eaux et de conselider le système d'annonce des crues.

Dans le domaine des eaux de surface le réseau hydrométrique sera renforcé par la création de nouvelles stations de mesure. Le réseau d'annonce de crues sera étendu aux principaux oueds du pays.

Pour ce qui est des eaux souterraines, les travaux de reconnaissance par sondage se poursuivront particulièrement en Tunisie Centrale. Parallèlement le réseau de piézomètres de surveillance sera étendu à la majeure partie des nappes du pays.

./.

Plusieurs études hydrologiques sont programmées pour les besoins des aménagements hydrauliques. Citons en particulier la monographie du Zéroud et du Merguellil ainsi que l'élaboration d'un atlas pluviométrique qui devrait avoir un large champ d'utilisation dans le pays.

- La continuation du programme de recherche et d'expérimentation portera sur l'amélioration des techniques de mesure (jaugeage chimique, débits solides, bassins versants représentatifs) et le développement des techniques de recharge artificielle de nappes (Grombalia-Téboulba, Tataouine et Ababsa-Mednine).

- La consolidation du Centre de calcul pour répondre aux besoins de traitement automatique des informations sur les ressources en eau et leur gestion optimale.

2. Les travaux d'infrastructure hydro-agricole

Au cours du IVè PLan, les principales réalisations du secteur de l'hydraulique ont concerné l'achèvement des travaux démarrés au cours du IIIè Plan et la réalisation d'importantes études rendant possible le démarrage au cours du Vè Plan, de projets de grande envergure tels que Bou-Heurtma (Phase 2), Plan Directeur des eaux du Nord (1ère tranche), Sidi Saâd etc.... Le IVè Plan a par ailleurs mis en évidence les hautes performances de secteur privé, qui a réalisé près de 10.000 ha d'irrigation à partir des puits de surface.

L'objectif en ce qui concerne les périmètres irrigués, est de réaliser 33.400 ha de périmètres publics nouveaux, 7.500 ha de périmètres privés à partir de puits de surface, et d'assurer la sauvegarde ou la réhabilitation de 33,000 ha et d'assainir près de 18.600 ha.

Le détail par opérateur et par région est donné en annexe.

Au terme du Vè Plan, les superficies équipées pour l'irrigation passeront de 144.000 ha en 1976 à 185.000 ha en 1981 et seront ventilées comme suit (en ha).

./....

	Situation 1972	Situation 1976	Réalisations Vè Plan	Situation 1981
P.P.I.	44.500	59.000	33.400	92.400
Périmètres privés	75.500	85.000	7.500	92.500
Total (ha)	120.000	144.000	40.900	184.900

Les superficies additionnelles mises en culture au cours du Vè Plan s'élèveront à 42.000 ha faisant passer le total mis en culture de 118.000 ha en 1976 à 160.000 ha en 1981.

Les investissements retenus pour le Vè Plan s'élèvent à 239 Millions de Dinars de travaux et matériel auxquels s'ajoutent 4,8 MD d'études. A signaler l'importance des projets d'infrastructure de base (barrage, canaux) pour 120 MD,

3 - L'eau potable

Durant le Vè Plan la SONEDE poursuivra les actions tendant à :

- Elargir son secteur de desserte par la prise en charge de nouvelles localités.

- Augmenter le nombre d'abonnés tout en satisfaisant les besoins des consommateurs.

Ces actions nécessitent la mobilisation de nouvelles ressources en eau notamment pour les régions de Tunis - Cap Bon - Bizerte et du Sahel pour lesquelles les ressources actuelles ne permettent d'assurer les besoins qu'à l'horizon 1981 et le renforcement des réseaux de distribution qui s'avèrent insuffisants pour satisfaire la demande croissante.

Pour le secteur urbain, il s'agira de :

- Améliorer le taux de desserte en réalisant 35.000 branchements et 500 Km d'extension par an.

./...

3°/ une certaine faiblesse des moyens humains et financiers mis à sa disposition.

Eu égard à ces éléments, les principales orientations de la politique de recherche durant le Ve Plan seront les suivantes :

1°) une organisation verticale des institutions de recherche qui permettra une intégration structurelle de la recherche et de la formation, une concentration des efforts sur les secteurs prioritaires et une plus grande motivation des chercheurs. Dans ce cadre, il sera procédé au renforcement des Instituts spécialisés de recherche existants (INRF, INRV, CRGR, INSTOP et IRA) et à la création de nouveaux Instituts (Grandes Cultures, Olivier, Betterave, Palmier Dattier, Vigne) ; étant signalé que l'INRAT concentrera ses efforts sur des thèmes de recherche à long terme (génétique, physiologie etc...) et multidisciplinaires (assolement, gestion des exploitations, économie et sociologie rurale etc...) . La coordination et le suivi des activités de recherche seront assurés par un Conseil Supérieur de la Recherche Agronomique à créer.

2°) une priorité donnée aux technologies qui permettent d'accroitre la productivité tout en favorisant la création d'emplois réguliers et préservant les ressources naturelles. La recherche de technologies adaptées aux petites et moyennes entreprises sera favorisée.

3°) un renforcement des capacités de recherche et d'expérimentation afin d'accélérer la diffusion des acquis auprès des agriculteurs. Pour ce faire, il sera procédé à la consolidation des stations existantes et la création de stations nouvelles dans les zônes qui en sont dépourvues (zônes intermédiaires, Nord-Ouest et Sud). L'intensification des programmes de la recherche portera en priorité sur la pêche, les cultures irriguées, l'élevage, et l'olivier.

./.

En ce qui concerne la politique de formation, il est rappelé qu'au terme du IVe Plan le système de formation agricole a permis la formation de

240 Ingénieurs
440 Ingénieurs -Adjoints
1.500 Adjoints techniques
3.500 Ouvriers spécialisés

ainsi que le recyclage de I9.000 agriculteurs.

Cette production n'a pas pu satisfaire l'ensemble des besoins en cadres supérieurs et moyens du secteur. Inversement, pour les cadres d'exécution, une certaine saturation du secteur public et un manque d'intérêt du secteur privé, ont été constatés et sont à l'origine de problèmes de placement pour certains jeunes diplômés.

Par ailleurs certains profils n'ont pas été formés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des sous-secteurs prioritaires (Hydraulique, Forêt et Pêche). De plus l'allocation des cadres formés ne semble pas avoir toujours respecté les priorités entre les sous-secteurs.

Enfin, en ce qui concerne le perfectionnement des agriculteurs, l'effort fourni pendant le IVe Plan ne représente qu'un faible pourcentage des exploitants agricoles.

Partant de ces constatations et compte tenu des besoins en cadres pour réaliser les projets du Ve Plan, l'objectif de production assigné au secteur de la formation est de former 734 cadres du niveau d'ingénieurs et

1.306 Ingénieurs Adjoints
1.695 Adjoints techniques
6.100 Ouvriers spécialisés

ainsi que de recycler 50.000 agriculteurs. La répartition par profil et par niveau figure en l'annexe .

Cet objectif de production implique une restructuration du système de formation qui sera concrétisé au cours du Ve Plan par :

./.

a/ Renforcement de l'infrastructure :

1. L'entrée en production des institutions ou de sections dont la création a été récemment décidée. Il s'agit de :

- L'Ecole Vétérinaire
- des sections de Pêche et de Génie Rural au sein de l' I N A T
- L'Institut des Régions Arides
- L'Ecole Supérieure d'Horticulture à Chott Mariem et de l'Ecole Supérieure d'Equipement Rural à Medjez El Bab qui vont former des Ingénieurs des travaux respectivement en horticulture , génie rural, hydraulique et machinisme en plus de la formation des Ingénieurs Adjoints.

2. L'élargissement de la formation au niveau ingénieurs des travaux, d'Instituts ne formant actuellement que des ingénieurs adjoints. Il s'agit des Instituts de l'Elevage et des Techniques Economiques.

3. La création d'une Ecole d'Ingénieurs des Eaux et des Forêts.

Par ailleurs, le recyclage fera l'objet d'une attention particulière par :

a) La création du centre de perfectionnement pédagogique agricole qui assurera le recyclage de 300 enseignants/an.

b) L'intervention des Instituts spécialisés comme par exemple ceux des régions arides, grandes cultures, oliviers, et des cultures maraîchères.

En ce qui concerne la formation au niveau d'Adjoint Technique, il n'est pas prévu la création de nouveaux lycées agricoles .En conséquence, pour le Ve Plan les actions porteront sur les équipements complémentaires des lycées existants afin d'en améliorer l'efficacité.

Enfin la formation professionnelle agricole sera renforcée par la création de 8 nouveaux C.F.P.A. portant ainsi leur nombre à 30.

Les centres seront utilisés tant pour la formation d'ouvriers spécialisés que pour celle accélérée des agriculteurs .

b) Amélioration de l'efficacité du système :

Cette amélioration portera sur le contenu de la formation et sur l'utilisation des cadres.

La qualité des cadres formés sera améliorée par :

- L'intégration systématique des acquis de la recherche dans les programmes de formation.

- l'incorporation dans les troncs communs de nouvelles disciplines jugées fondamentales pour le rôle du technicien dans le développement agricole, à savoir les techniques de gestion des exploitations, la sociologie rurale et les techniques de communication.

Une meilleure utilisation des cadres sera obtenue grâce à une plus grande communication entre les différents utilisateurs et les structures de formation: ce qui implique :

- la décentralisation des procédures d'évaluation des besoins en techniciens.

- la programmation des besoins à moyen terme pour les cadres d'exécution et à long terme pour ceux de conception.

- l'injection de techniciens dans le système de production grâce à des mesures spéciales leur permettant de s'établir comme exploitants agricoles. Ces mesures sont explicitées dans le chapitre relatif à la politique d'apurement foncier.

La politique de Vulgarisation

La vulgarisation durant le IVe Plan a été caractérisée par les éléments suivants :

a. La multiplicité des structures et organismes s'occupant de l'encadrement des agriculteurs

b. La multiplicité des méthodes et approches utilisées pour la vulgarisation.

c. Le développement important des moyens mobilisés (plus de 300 ingénieurs, 1.150 agents de niveau moyen, près de 400 voitures et 550 mobylettes).

./.

L'ensemble de ces facteurs a eu un effet général favorable sur la sensibilisation et l'encadrement des agriculteurs, ils posent cependant un certain nombre de problèmes liés d'une part à la multiplicité des agents au niveau de l'agriculteur, à la nécessité d'harmoniser les différentes actions de vulgarisation et à la synchronisation de ces dernières avec les moyens et services mis à la disposition de l'agriculteur par le Ministère et les organismes de services.

Pour le Ve Plan, les orientations de base sont les suivantes :

a/ La vulgarisation de masse a pour objectifs d'une part de sensibiliser l'ensemble des agriculteurs sur des problèmes, des thèmes ou des technologies importantes et intéressant l'ensemble des actions agricoles et d'autre part de fournir le support technique (documents, moyens audiovisuels etc...) à la vulgarisation rapprochée

b/ La vulgarisation rapprochée est basée sur le principe d'un vis-à-vis unique de l'agriculteur. Ses objectifs comprennent la recherche des solutions technico-économiques au niveau de l'entité intégrée qu'est l'exploitation agricole, la fourniture de paquets technologiques adaptés aux spécificités socio-économiques des exploitants considérés et l'assistance à ces derniers pour avoir accès aux moyens de production et services.

La concrétisation de ce principe fondamental de l'unicité du vis-à-vis de l'agriculteur implique que la vulgarisation rapprochée soit assurée par un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement dépendant des CRDA, étant entendu que les Offices de mise en valeur hydro-agricole et de développement rural intégré continueront à assurer ce type d'encadrement dans leurs zônes respectives d'intervention.

./.

Les offices et groupements interprofessionnels concentreront dorénavant leurs efforts sur la gestion des fermes ou parcelles de démonstration, la fourniture de supports techniques fortement spécialisés et la mobilisation des services (intrants, équipements) ; ces prestations seront mises à la disposition des agriculteurs à travers les vulgarisateurs-animateurs.

La mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie nécessite :

a/ la constitution, à partir des agents des arrondissements de production agricole d'un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement, chargé exclusivement des opérations de vulgarisation rapprochée. Ce corps sera organisé en cellules territoriales (une par délégation) composées d'un ingénieur et de 3 à 4 agents . Au niveau du gouvernorat, le CRDA sera assisté d'un ingénieur spécialisé dans l'animation au développement, qui aura pour mission principale, la programmation et la supervision des activités des cellules territoriales.

b/ un programme de formation complémentaire de ces cadres en techniques de communication et de gestion des exploitations.

c/ la consolidation, au niveau des Directions Techniques notamment celle de la production agricole, la pêche et des forêts, de services de programmation appelés en liaison avec les CRDA à assurer d'une part une bonne adéquation entre les besoins suscités par les actions d'encadrement et les services mobilisables par les organismes spécialisés, et d'autre part le suivi et l'évaluation de ces actions.

d/ le renforcement, au niveau central, de la Division de la Vulgarisation et du Recyclage. Les efforts porteront essentiellement sur l'élaboration de matériel de support à la vulgarisation (documents, fiches...) et la mise en oeuvre des programmes de formation complémentaire et de recyclage.

./.

Au cours du Ve plan, l'objectif assigné à la vulgarisation est de toucher annuellement 12.000 agriculteurs nouveaux (dont 2.000 par l'intermédiaire des offices de mise en valeur) tout en maintenant le contact avec les agriculteurs déjà touchés.

La réalisation de cet objectif implique :

1/ la mise en place de 150 cellules territoriales de vulgarisation (C.T.V.) dont une cinquantaine au sein des offices de mise en valeur.

2/ la dotation de ces cellules de moyens humains et financiers adéquats.

La politique du crédit agricole

Au cours du IVe Plan, le crédit agricole a contribué au financement des investissements à concurrence de 44,5 MD correspondant à 82 % des prévisions initiales et 23 % du montant global des investissements réalisés dans le secteur agricole. Néanmoins le crédit agricole reste handicapé par un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes :

1) la multiplicité des organismes chargés de la distribution du crédit agricole. En effet, les opérateurs comprennent les institutions financières, en particulier BNT et CLCM, les Offices (OC, ONH, CTD, OMVVM/PDI, OEP...) et les collectivités locales (Conseils de gouvernorat) sans parler du crédit non institutionnel.

2) la faiblesse, dans les sources de financement, de la part occupée par les banques (1,7 MD réalisés contre 11 prévus soit 17 %).

3) La centralisation excessive des procédures d'octroi.

4) l'absence d'encouragement des actions situées en amont et en aval de la production agricole (stockage, froid,....).

./.

5) l'hétérogénéité des conditions d'octroi (taux d'intérêt, montants des dépenses prises en considération, taux de subvention...) variables selon les fonds spéciaux et les opérateurs.

6) le décalage entre les coûts réels et les plafonds des dépenses pris en compte dans les textes.

Enfin, il faut souligner que l'accès des petits et moyens agriculteurs au crédit agricole reste jusqu'à présent limité, pour les crédits à court terme du fait de la jeunesse du système de Sociétés de Caution Mutuelle et, pour les crédits à moyen et long terme du fait de l'exiguité et l'incertitude de l'assiette foncière de ce type d'agriculteurs.

Au cours du Ve Plan, la réalisation des objectifs de production assignés au secteur agricole exigera un volume de crédit à moyen et long terme d'environ 112 MD.

	Besoin en crédits à MT et LT pour la quinquennie (en MD)
Arboriculture	15,6
Puits de surface	12,4
Elevage	24,0
Pêche	16,8
Matériel agricole et Divers	43,8

Indépendamment des problèmes de mobilisation des ressources financières nécessaires (budget, prêts externes, épargne locale...) la réalisation de cet objectif implique la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de crédit agricole, axée principalement sur les mesures suivantes :

./.

a) Mesures d'ordre structurel

- Confier la gestion financière du crédit agricole sous toutes ses formes (court, moyen et long terme, en nature et en espèces) aux institutions bancaires, notamment les CLCM et la BNT, celle-ci restant le principal gestionnaire des fonds publics et des fonds étrangers contractés par l'Etat ou avec sa garantie. En conséquence et pour les crédits en nature, le rôle des offices sera limité à l'instruction technique des demandes de crédit et la fourniture des produits après accord de la Banque.

- Réserver les fonds publics (FOSDA) au financement des besoins en crédit des petites et moyennes exploitations et activer la participation des banques au financement des besoins en crédit des grosses exploitations.

- Elargir au crédit à moyen et long terme l'effort de décentralisation actuellement poursuivi par la BNT et le Ministère de l'Agriculture.

- Utiliser le crédit comme moyen d'incitation au regroupement des agriculteurs, notamment les petits et les moyens, sous forme de coopératives ou de sociétés, et au recrutement de techniciens dans les exploitations agricoles.

- Rendre opérationnel le Fonds de Promotion Agricole en le dotant de ressources stables permettant aux jeunes agriculteurs notamment les techniciens, d'acquérir des terres agricoles et de faire face aux frais de première exploitation.

b) Mesures liées aux conditions d'octroi

- Maintenir les taux d'intérêt préférentiels pour le secteur agricole, tout en les modulant en fonction de la taille des exploitations.

- Moduler la subvention des crédits FOSDA en fonction de la nature de l'investissement et de la spéculation à encourager.

- Elargir l'octroi de crédit agricole aux activités situées en amont et en aval de la production agricole.

- Assurer les différés de remboursement quand ceux-ci sont nécessaires.

- Actualiser les montants de dépenses pris en considération pour tenir compte de l'évolution des coûts réels.

Outre la mise en oeuvre de ces mesures, la réalisation des objectifs assignés au crédit agricole est liée à l'application des politiques d'apurement foncier, de restructuration profesionnelle , de vulgarisation et de recyclage prévues par ailleurs.

III/ LES STRUCTURES AGRAIRES ET LES INSTITUTIONS

Les exploitations agricoles en Tunisie sont caractérisées par :

- l'exiguité de l'assiette foncière (40 % des exploitants ont moins de 5 hectares et occupent 6 % des terres exploitées).

- le morcellement de ces exploitations.

- l'incertitude des tenures foncières.

- l'âge relativement avancé des exploitants agricoles et le manque d'intérêt des jeunes pour la profession d'agriculteur.

La politique foncière au cours du Ve Plan aura pour objectif de contribuer à la solution de ces problèmes, grâce aux actions suivantes :

- pour les terres collectives, il est prévu l'apurement des 400.000 ha restants à attribuer et la régularisation des attributions réalisées notamment au cours du IVe Plan.

- pour les terres habous soumises à enzel de gré à gré , il sera procédé à l'apurement des 72.000 hectares restants, opération qui sera terminée en 1979.

./.

- Pour les terres forestières, il s'agira d'apurer le contentieux portant sur la moitié de ces terres, soit 45.000 hectares. Il sera procédé également à la délimitation de 500.000 ha de parcours en vue de leur aménagement.

- Pour les périmètres publics irrigués, l'effort de la réforme agraire sera concrétisé par l'installation des agriculteurs sur 30.000 hectares. Cette opération sera facilitée par l'intervention de l'Agence de la réforme agraire dans les PPI, recemment créée. Il est prévu également de réviser la législation en la matière de manière à disposer d'une réglementation unique pour tous les PPI et raccourcir les délais et les procédures en vue d'accélérer l'installation des bénéficiaires sur les lots de réforme agraire.

- Pour les terres privées, les efforts porteront sur :

a) La dotation de titres de propriété pour les exploitations agricoles qui en sont dépourvues permettant l'accès au crédit agricole. L'objectif du Ve Plan est d'assurer l'immatriculation de 500.000 ha; la priorité sera donnée aux zônes de mise en valeur (périmètres publics irrigués, terres domaniales non immatriculées) ou autres terres ayant fait l'objet d'un apurement.

Il est prévu également d'assurer une large diffusion de la législation sur le certificat de possession de manière à amener le maximum d'agriculteurs à en bénéficier.

b) La réflexion soutenue sur la réorganisation foncière de façon à éviter le démembrement de la propriété, le morcellement et la sous-exploitation des terres ainsi que sur la réhabilitation de la profession agricole. Les grandes lignes de cette réflexion porteront sur :

1°/ Le réexamen des textes relatifs au partage des successions agricoles.

./.

2°/- La révision des textes sur les baux ruraux

3°/- Le réexamen des textes sur la mise sous séquestre des terres dont l'exploitation est insuffisante ou négligée notamment en ce qui concerne ses modalités d'application.

4°/- L'institution d'un fonds encourageant le départ des exploitants trop âgés et facilitant l'installation de jeunes agriculteurs.

5°/- L'extension des attributions de l'Agence Foncière citée plus haut à l'acquisition des terres mises en vente, leur aménagement en unités viables et leur cession aux jeunes agriculteurs.

Enfin, en ce qui concerne les terres domaniales il est rappelé que leur vocation essentielle est d'assurer un rayonnement des techniques agricoles modernes grâce aux rôles qu'elles auront à jouer comme centres d'expérimentation, de vulgarisation et de formation. Par ailleurs, les mesures suivantes seront prises au cours du Ve Plan et auront pour but :

1) La consolidation foncière du patrimoine domanial : il s'agit d'établir des titres fonciers pour les terres domaniales non encore immatriculées permettant notamment de régler les problèmes d'empiètement, de limites, d'enclaves.....

2) Le remplacement des coopératives de production actuelles par des coopératives d'exploitation en les dotant d'un statut garantissant une longue durée d'exploitation des terres aux coopérateurs et fixant les modalités de rajeunissement de ces derniers.

3) La mise en oeuvre d'une procédure d'évaluation et d'expertise par l'Office des Terres Domaniales en vue de s'assurer de leur bonne gestion et de prendre des mesures de déchéance si nécessaire.

./.

La politique institutionnelle :

Au cours des dernières années et pour répondre aux nouvelles orientations de la politique économique du Gouvernement, le système institutionnel a vu une évolution sensible de sa structure et de ses méthodes d'action.

Les principaux acquis ont été les suivants :

- Un effort important de formation de cadres ;
- Une amélioration des capacités de planification et des études de projets ;
- Un renforcement du rôle de la profession dans la gestion de certaines institutions ;
- La création d'Offices de Mise en Valeur et de groupements professionnels;
- Une dynamisation des activités de l'UNA.

Néanmoins, le système institutionnel à l'heure actuelle présente un certain nombre de lacunes dont les principales concernent :

a) Une adéquation insuffisante du système

1/ à l'impératif de faire de l'agriculteur, un entrepreneur hautement productif, utilisant les technologies les plus modernes et soucieux d'un maximum du rentabilité.

2/ aux exigences de ce nouveau type d'entrepreneur en services tels que la disponibilité de moyens de production et de crédit et la maitrise des marchés et des prix, dans le cadre d'une législation rurale adéquate.

3/ à la nécessité d'être proche de l'agriculteur, et ce du fait d'une centralisation excessive de la décision. Ce phénomène est valable à la fois pour l'Administration et certains organismes sous-tutelle.

./.

b) Une multiplicité des opérateurs intervenant dans un même secteur et donnant lieu à des situations où la responsabilité de la mise en oeuvre d'une politique de développement d'un secteur donné reste diffuse entre plusieurs services et organismes à statuts juridiques différents sans autorité structurelle de coordination autre que celle du Ministre. De plus ces situations ne sont pas de nature à faciliter la circulation des informations et le suivi des opérations et compromettent l'efficacité de celles-ci.

En outre, certains secteurs (cultures industrielles) ou certaines régions (Nogods, Tunisie Centrale, périmètres irrigués de Kairouan et du Sud) sont insuffisamment couverts par des organismes de promotion ou de mise en valeur. En ce qui concerne tout particulièrement l'Administration, elle a continué à s'alourdir en cadres et en moyens matériels, notamment au niveau central et ce malgré la consolidation et la création d'organismes sous-tutelle. De plus elle s'est déchargée de certaines de ses attributions fondamentales, en particulier dans le domaine de la vulgarisation, et n'assure pas de façon adéquate le contrôle des organismes sous-tutelle.

c) Une insuffisance de la structuration professionnelle du monde rural, notamment au niveau des groupements de base. Cette situation est aggravée par l'absence au sein de l'Administration d'une structure de promotion de ces groupements.

Pour remédier à cet état de fait les principales mesures a prendre dans le cadre du Ve Plan intéressent

En ce qui concerne l'Administration

- le regroupement des services hydrauliques sous une même entité,

- le regroupement des services de vulgarisation et l'établissement de relations adéquates avec les Instituts de recherche et les fournisseurs d'intrants;

./.

- l'allègement des services centraux de recherche, enseignement et formation des cadres et ce dans la perpective de création de nouveaux instituts spécialisés

- la création d'une capacité d'assistance à la petite et moyenne entreprise y compris la promotion des groupements d'agriculteurs

- la réorganisation des services régionaux pour leur permettre de faire face aux nouvelles attributions découlant de la nécessité d'une déconcentration accrue;

- la création de 6 instituts spécialisés:

. l'Institut des Grandes Cultures.
. l'Institut de l'Olivier.
. l'Institut de la Betterave et autres Cultures Industrielles.
. l'Institut de la Viticulture et de l'Oenologie.
. l'Institut des Cultures Maraîchères.
. l'Institut des Dattes.

- la transformation de l'INRAT en Institut de Recherche Agronomique Générale spécialisé dans les thèmes à caractère commun aux diverses cultures (bioclimatologie, génétique, chimie du sol, entomologie etc...)

- l'intégration de la recherche et de la formation supérieure dans les activités de l'ensemble des Instituts.

En ce qui concerne les organismes sous tutelle

- Dans cette perspective de création d'Instituts et de consolidation de la vulgarisation au niveau des CRDA, les Offices des Céréales et de l'Huile se déchargeront des opérations techniques d'expérimentation et de vulgarisation pour se consacrer exclusivement aux opérations commerciales.

- De même, les groupements professionnels devront renoncer aux actions qui rentrent dans le cadre des attributions normales de l'Administration (expérimentation, vulgarisation etc...) pour se concentrer sur les actions d'approvisionnement, d'écoulement , de gestion des capacités de stockage et de promotion d'agro-industries. Les textes régissant ces organismes seront aménagés en conséquence.

./.

- réviser les textes législatifs dans le sens d'une plus grande simplification des procédures et une plus grande adaptation à la diversité des services à rendre.

- effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de ce type de groupement, les procédures à mettre en oeuvre pour créer les coopérativeset les possibilités de crédit et d'assistance offertes.

- faire jouer aux Coopératives Centrales, Groupements Interprofessionnels, Offices et autres Institutions nationales un rôle plus dynamique dans la création et la consolidation de ces coopératives en canalisant progressivement leur soutien technique et financier aux agriculteurs à travers ces coopératives.

Enfin des groupes consultatifs interdépartementaux devront être constitués à l'effet de donner des avis et faire des recommandations sur des questions intéressant le Ministère de l'Agriculture et les autres départements, notamment en matière de prix, de transformation de circuits de consommation et de commerce extérieur.

IV/ L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE :

1/ La Politique en matière de commercialisation et des prix : Elle constitue un élément fondamental de la politique du développement agricole. Elle a fait l'objet d'une réflexsion au niveau de la commission sectorielle du commerce. Elle a fait également l'objet de recommandations pratiques identifiées pour les principaux produits agricoles dans le rapport sur les projections sous-sectorielles. Pour ces raisons, il sera fait uniquement état dans ce qui suit des principes directeurs de cette politique.

./.

Pour les produits soumis au système de commercialisation contrôlé (céréales, huile d'olive, vin, betterave, tabac, etc..) , le principe est de garantir l'écoulement de la production à des prix préalablement fixés en fonction de l'évolution des coûts de production et d'un niveau de productivité raisonnable.

Pour les produits soumis à la liberté totale au niveau de la production (légumes,fruits, poissons, viande, et produits de la volaille) il s'agira d'assurer la régulation des mécanismes du marché de manière à mieux adapter l'offre et la demande en ces produits. Les principales mesures à prendre dans ce cadre sont les suivantes :

- La construction et l'extension de marchés de gros dans les chefs lieux des gouvernorats,pourvus d'un minimum d'infrastructure, de stockage et de réfrigération . Ceci est de nature à assurer un approvisionnement régulier des régions, d'éviter des transports inutiles et d'agir sur les prix.

- La moralisation du marché grâce d'une part à la réglementation de la profession d'intermédiaires, d'autre part à l'intervention directe et massive sur le marché de certains offices tels que l'ONP et l'OTD et des groupements interprofessionnels existants.

En tout état de cause, des études sur l'efficacité du système de commercialisation des principaux produits agricoles sont programmées dans le Ve Plan. Elles serviront notamment comme base de préparation pour les mesures à prendre.

2/ La politique des revenus et de l'emploi

La finalité du développement agricole est d'assurer aux agriculteurs des niveaux de revenus élevés et répartis d'une façon équitable. Ceci implique la définition d'une politique des revenus , visant principalement à une augmentation substantielle de la productivité, une atténuation de l'écart entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs et une amélioration dans la répartition des revenus entre agriculteurs.

./.

Force est de reconnaître que nous ne disposons que d'informations fragmentaires sur cette question. En conséquence, des études seront élaborées durant le Vc Plan pour améliorer notre connaissance en la matière. Ces études seront conduites de façon intégrée de manière à couvrir toutes les mesures techniques, financières et sociales à prendre tendant à l'augmentation et à une meilleure répartition de ces revenus.

En ce qui concerne l'emploi, il apparaît que la population active agricole a peu varié entre le recensement de 1965 et celui de 1975, les transferts de population qui se sont produits au cours de ces dernières années ayant été couverts par l'accroissement naturel de cette population. Si cette tendance se maintenait, la population active agricole serait en 1981 de l'ordre de 700.000 actifs. L'offre d'emploi en journées de travail est estimée sensiblement la même entre 1976 et 1981. Cette situation résulterait de l'augmentation en journées de travail dûe au développement des cultures maraîchères et industrielles et de l'élevage, neutralisée par la baisse prévisible de la production d'olives à huile et de l'influence de la mécanisation dans les grandes cultures.

La consolidation de l'emploi dans le secteur agricole implique l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes de manière à y maintenir le maximum de jeunes ruraux. Cette amélioration ne pourra être obtenue que grâce à une série d'actions couvrant la formation et les équipements collectifs et sociaux.

La stabilité de l'emploi sera favorisée par l'application de technologies productives mais à haut coefficient de main d'oeuvre et l'octroi de certains avantages sociaux aux salariés agricoles permanents.

ANNEXE I

VENTILATION DES PPI PAR OPERATEURS ET PAR REGIONS (EN HA)

	Opérateurs	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisation Vè Plan	Situat. 1981
NORD					
Basse Vallée Medjerda	OMVVM	21.326	28.589	2.933	31.522
Badrouna	EGTH	3.200	3.200	-	3.200
Bou-Heurtma Ph. I	"	-	3.600	6.400	10.000
" II	"	-	-	10.000	10.000
Lakhmès	"	1.200	1.200		1.200
Nabeul	"	885	1.509	-	1.509
Ouchtata	"	260	260	-	260
Hammam Bourguiba	"	67	67	-	67
Plan Directeur des Eaux du Nord 1ère tranche	"	-	-	5.200	5.200
Ghardimaou	OPLJ	-	-	5.000	5.000
Kalâa Khasba	GR	-	-	100	100
S. Total Nord		26.938	38.425	29.633	68.058
CENTRE ET SUD					
Projet Tunisie Centrale	GR	14.385	14.385	-	14.385
Projet pilote développement intégré Tunisie Centrale	OMVVM	-	-	667	667
Sousse (hors Nebhana)	GR	1.167	1.167	-	1.167
Sfax	GR	327	327	-	327
Nebhana	EGTH	1.800	4.460	700	5.160
Oum Laksab	GR	-	-	100	100
Aïn Hédia	GR	-	-	210	210
Chenchou	GR	25	425	100	525
Chenoufia	GR	-	77	-	77
Plan Directeur des Eaux du Sud	GR	-	-	2.000	2.000
S. Total Centre/Sud		17.704	20.841	3.777	24.618
Total PPI.		44.642	59.266	33.400	92.676

A N N E X E II

Ventilation des Programmes d'assainissement (en ha)

Gouvernorat	Réalisation IVe Plan	Prévision Ve Plan		
		en cours	Nouveaux	Total
Tunis	-	-	900	900
Bizerte	1.000	2.000	3.000	5.000
Nabeul	-	-	500	500
B é j à	-	-	500	500
Jendouba	-	2.000	1.500	3.500
Le Kef	1.700	1.500	2.550	4.050
Siliana	-	3.000	1.050	4.050
Monastir	-	100	-	100
Total	2.700	8.600	10.000	18.600

Ventilation des Programmes de sauvegarde et de réhabilitation (en ha)

	Réalisation IVe Plan	Prévision Ve Plan
B o r d		
Sauvegarde des agrumes du Cap-Bon (1)	1.850	
Sauvegarde des agrumes du Cap-Bon (OMVVM)	-	6.000
Réhabilitation OMVVM	-	9.000
S.Total Nord	1.850	15.000
Centre et Sud		
Sauvegarde Oasis du Sud Kélibia Mansourah	530	-
		570
Plan Directeur Eaux Sud 1° tranche		6.000
OMVVM/PPI		10.500
Oued Derb		750
S/Total Centre et Sud		17.820

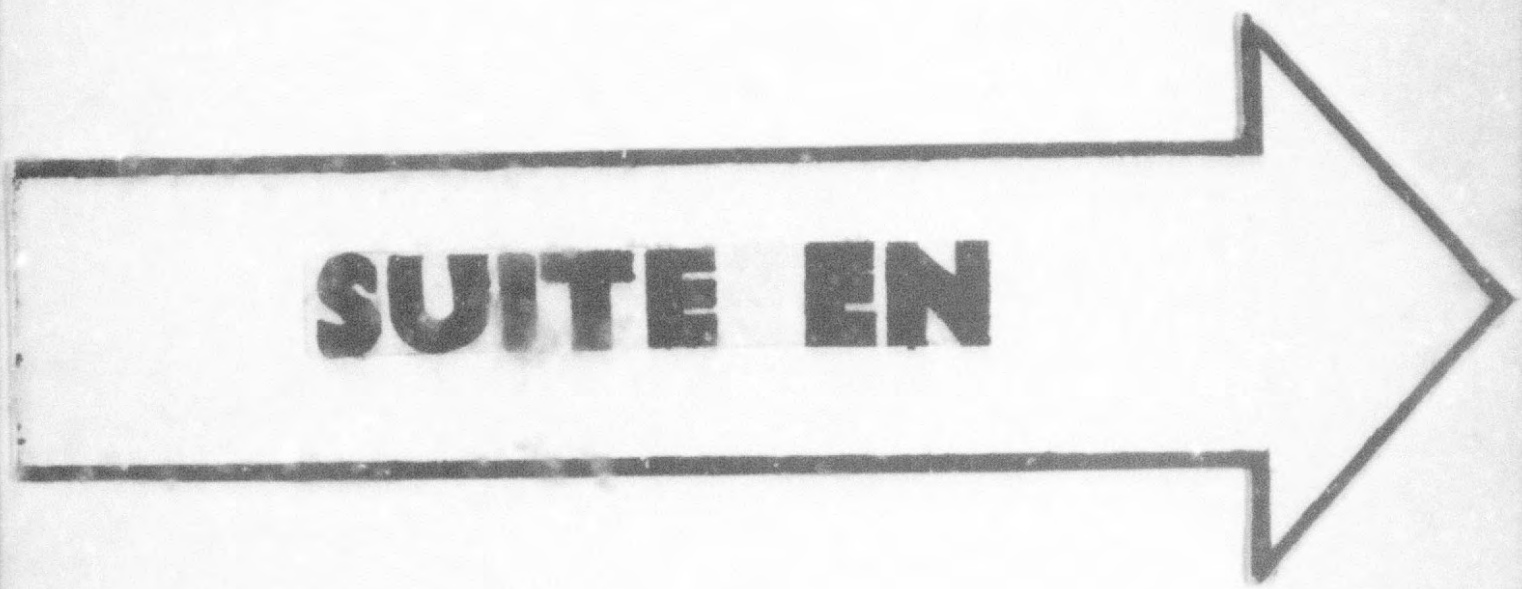

F 4

MICROFICHE N°

01403

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي

للتوثيق الفلاحي

تونس

F 4

ANNEXE III

ECHEANCIER DES CADRES A FORMER AU COURS DU Vè PLAN

Formation et Niveau	Spécialité	Total Vè Pl.	1977	1978	1979	1980	1981
Enseignement supérieur :							
- Vétérinaires	Vétérinaire	213	15	18	70	40	70
- Ingénieur Principal	Economie Rurale	14	5	4	5	-	-
	Agronomie	29	2	10	4	3	10
	Pêche	10	2	2	2	2	2
	Génie Rural	10	4	-	2	2	2
	Autres	20	-	-	-	10	10
	S/TOTAL	83	13	16	13	17	24
- Ingénieur des T.E.	Agriculture (Equipement Rural + Phytotechnie et Zootechnie)	130	36	9	13	36	36
	Pêche	43	10	5	8	10	10
	Génie Rural + hydrologie	93	9	5	19	30	30
	Machinisme	30	-	-	-	15	15
	Horticulture	91	-	-	21	35	35
	Forêts	51	8	8	10	10	15
	S/TOTAL	438	63	27	71	136	141
- Ingénieur Adjoints	Statistiques						
	Planification	102	21	21	20	20	20
	Horticulture	210	35	40	45	45	45
	Elevage	276	26	55	65	65	65
	Machinisme	99	24	15	20	20	20
	Génie Rural	109	20	29	20	20	20
	Pastoralisme	59	-	14	15	15	15
	Forêts	88	15	15	18	20	20
	Gestion	79	20	14	15	15	15
	Comptabilité	92	12	20	20	20	20
	Documentaliste	59	12	11	12	12	12
	Technologie Ali.	55	-	11	12	16	16
	Grandes Cultures	78	-	20	18	20	20
	S/TOTAL	1306	185	265	280	288	288
Enseignement secondaire							
- Adjoints Techniques	Adjoints Techniques	1.695	320	375	490	240	270
Enseignement Professionnel	Ouvriers spécialisés	8.017	943	1.301	1.910	1.932	1.931
Recyclage et Perfectionnement	Perfect. Enseignants	1.500	300	300	300	300	300
	Autres Recyclages	50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-*-

LES INVESTISSEMENTS

Septembre 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:-

LES INVESTISSEMENTS

Septembre 1977

SOMMAIRE

Tableau Nº 1 : F.B.C.F. Agriculture et Pêche

" Nº 2 : Investissements en "Forêts et C.E.S.".

" Nº 3 : Investissements en " Hydraulique Agricole".

" Nº 4 : Investissements en " Elevage ".

" Nº 5 : Investissements en "Arboriculture ".

" Nº 6 : Investissements en " Pêche ".

" Nº 7 : F.B.C.F. Agriculture et Pêche par Opérateur

" Nº 8 : F.B.C.F. Administration

" Nº 9 : F.B.C.F. Entreprises Publiques

" Nº 10 : F.B.C.F. Entreprises Privées.

TABLEAU Nº 1

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

AGRICULTURE ET PECHE

UNITE : 1 000 D

	1977 - 1981	1977	1978	1979	1980	1981
Forêts et C.E.S.	26.726	3.780	5.141	5.070	6.080	6.645
Hydraulique Agricole	239.206	24.319	41.402	52.286	59.803	61.316
Elevage	55.783	11.463	13.047	12.491	9.460	9.322
Arboriculture	36.426	6.957	7.310	7.283	7.483	7.383
Matériel Agricole	80.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000
Pêche	46.317	5.924	7.124	9.988	11.068	11.213
Etudes, Recherche et Vulg.	16.371	3.306	3.736	3.103	2.963	2.963
TOTAL	499.829	72.069	93.840	106.221	112.857	114.842
arrondi à	500.000	72.000	94.000	106.000	113.000	115.000

TABLEAU Nº 2

INVESTISSEMENTS EN FORETS ET C.E.S.

Unité : 1.000 D

Projet	Opérateur	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Projets en cours	Adm. (D/F)	4.626	2.790	1.641	70	80	45
Projets nouveaux	Adm. (D/F)	22.100	1.000	3.500	5.000	6.000	6.600
TOTAL		26.726	3.790	5.141	5.070	6.080	6.645

La ventilation des 26.726,000 D est la suivante :

Action	Investissement
Projets en cours	
- Equipement matériel	292
- Postes forestiers	600
- Etudes	600
- Matériel roulant	1.750
- Renf. moyens R.E.F.	750
- Semences et graines	200
- Recherches	270
- Divers	164
- S/Total : projets en cours	4.626

Action	Investissement
Projets nouveaux	
- Reboisement	5.154
- Fixation de dunes	1.682
- Création de Forêts	31
- Plant. espèces pastorales	2.288
- Sauv. plant. existantes	1.485
- Terrassement manuel	2.840
- Terrassement mécanique	1.175
- Construction de jessours	955
- Sauvegarde des tabias	655
- Sauvegarde de jessours	174
- Création des collinaires	60
- Parcellaire des forêts	317
- Parcellaire du maquis	30
- Parcellaire du romerain	153
A REPORTER	16.999

Action	Investissement
- REPORT	16.999
- Parcel. nappes alf.	95
- Parcellaire des parcours	76
- Pare-feu à ouvrir	171
- Pare-feu à entretenir	490
- Lutte contre parasites	501
- Ouverture de pistes	722
- Entretien des pistes	858
- Empierrement de pistes	12
- Confection de tabias	862
- Rehaussement de tabias	368
- Points d'eau dans parcours	36
- Protection de la nature	210
- Indemnisation	700
S/TOTAL PROJETS NOUVEAUX	22.100

TABLEAU Nº 3

INVESTISSEMENTS EN HYDRAULIQUE AGRICOLE

UNITE : 1 000 D

P R O J E T	OPERATEUR	MATURITE	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Sauvegarde des Agrumes du Cap Bon	EGTH	En cours	752	500	252	-	-	-
Sauvegarde des Agrumes du Cap Bon	OMVVM	Nouveau	2,800	-	-	50	1,750	1,000
Canal Medjerdah - Cap Bon	EGTH	"	40,200	200	7,000	11,000	10,500	11,500
Barrage Joumine	EGTH	"	9,600	300	500	800	4,000	4,000
Barrage Ghezala	EGTH	"	200	-	50	50	50	50
Périmètre Cap Bon	OMVVM	"	6,650	-	-	450	3,100	3,100
Aménagement Chiba	EGTH	En cours	163	80	50	33	-	-
Oued Masri	EGTH	"	64	50	14	-	-	-
Périmètre El Haouaria	EGTH	"	105	40	40	25	-	-
Menzel Bouzelfa	EGTH	"	10	10	-	-	-	-
Barrage Laaroussia	EGTH	"	55	15	20	20	-	-
Barrage oued Meliane	EGTH	"	390	100	150	140	-	-
Projet Koweït	OMVVM	"	5,204	2,327	2,000	877	-	-
Projet B.I.R.D.	OMVVM	"	4,034	905	1,000	1,200	570	359
Irrigation de l'Embouchure de la Medjerdah	OMVVM	"	25	25	-	-	-	-
Assainissement Plaine Bizerte	GR	Nouveau	261	-	-	61	92	108
" " Nabeul	GR	"	40	-	-	9	14	17
" " Zaghouan	GR	"	71	-	-	17	24	30
" " Sedjenane	GR	En Cours	431	86	100	100	100	46
Lacs Collinaires	EGTH	"	432	100	100	120	112	-
Lacs Collinaires	EGTH	Nouveau	800	-	-	200	300	300
Bouheurtma I	EGTH	En cours	11,867	4,680	4,755	2,432	-	-
Bouheurtma II	EGTH	Nouveau	19,530	30	1,000	3,500	6,500	8,500
Assainissement Plaine Kef - Zaafrane	GR	En cours	138	85	53	-	-	-
" " Zouarine	GR	"	81	50	31	-	-	-
" " Tabarka	GR	"	250	80	80	90	-	-
" " Siliana	GR	Nouveau	83	-	-	20	29	34
" " Béja	GR	"	40	-	-	9	14	17
" " Le Kef	GR	"	237	-	-	56	84	97
" " Jendouba	GR	"	118	-	-	28	42	48
Mise en Valeur P.P.I. Medjez - Testour	OMVVM	"	10,929	100	1,600	3,100	3,100	3,029
Ghardimaou	Off. Jend.	"	8,477	277	1,500	2,000	2,500	2,200
A REPORTER			124,042	10 .039	20,295	26,392	32,881	34,435

TABLEAU Nº 3 (Suite)

(S U I T E)

UNITE : 1 000 D

PROJET	OPERATEUR	MATURITE	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
REPORT :			124,042	10 ,039	20,295	,392	32,881	34,435
Ferme Chouiref	Off. Jend.	En Cours	117	117	-	-	-	-
Périmètre Badrouna	EGTH	En cours	24	24	-	-	-	-
Barrage Sidi Salem	EGTH	Nouveau	40,791	6,100	8,000	10,000	10,000	6,691
Oued Lakhmès	EGTH	En cours	37	-	20	17	-	-
Périmètre Hammam Bourguiba	EGTH	"	9	2	5	2	-	-
Controle Barrage Oued Mellègue	EGTH	"	275	100	90	86	-	-
Périmètre Irrigué Kalaa Khasba	GR	"	121	50	40	31	-	-
Lakhmès P.P.I.	OMIVAL	"	50	20	30	-	-	-
Aménagement Nebhana	EGTH	"	847	200	250	250	147	-
Gastla	EGTH	"	18	-	10	8	-	-
Projet BIRD - Nebhana	OMIVAN	"	1,220	507	389	94	120	120
Assainissement Garaat Oued El Khesil	GR	"	92	50	42	-	-	-
Epandage des Eaux de Crue	GR	"	70	30	20	20	-	-
Oued Oarb	GR	"	240	100	80	60	-	-
Barrage Sidi Saâd	EGTH	Nouveau	26,620	1,620	4,000	6,000	7,000	8,000
Projet Intégré Tunisie-Centrale	OMVVM	"	6,100	675	1,500	1,500	1,325	1,100
Périmètre Kairouan	GR	En cours	194	80	80	34	-	-
Forages SK 17 et SK 18	GR	"	45	32	13	-	-	-
Périmètre Oum Laksab	GR	"	38	20	10	8	-	-
Aïn Hedia	GR	"	75	50	25	-	-	-
Travaux Complémentaires dans P.P.I.	OMVVM	"	480	108	100	92	90	90
Périmètre Tunisie Centrale	CR	"	218	60	58	50	50	-
Reconversion des Oasis du Sud	GR	"	1,529	750	500	279	-	-
Mise en Oeuvre du P.D.E.S.	GR	Nouveau	10,070	70	1,000	2,500	3,000	3,500
Oasis de Nefta	GR	En cours	93	50	43	-	-	-
Périmètre de Gafsa	GR	"	63	50	13	-	-	-
Béchima	GR	"	110	30	40	40	-	-
Mise en Valeur Chenchou I	GR	"	121	70	51	-	-	-
Drainage Gallala	GR	"	11	11	-	-	-	-
Périmètre Chenchou II	GR	"	130	20	-	40	40	30
Construction de Logements sur P.P.I.	OMVVM	"	213	19	104	90	-	-
Création de Forages	GR	"	1,042	300	400	342	-	-
Création de Forages	GR	Nouveau	1,800	-	100	200	750	750
A REPORTER :			216,905	21,364	37,308	48,124	55,403	54,716

TABLEAU Nº 3 (Suite)

(S U I T E)

UNITE : 1 000 D

P R O J E T	OPERATEUR	MATURITE	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
REPORT :			216.905	21.354	37.308	48.124	55.403	54.716
Cultures Industrielles	GR	En cours	50	50	-	-	-	-
Etudes Hydrauliques	OMVM	"	500	100	100	100	100	100
Remise en Etat d'Ouvrages d'Assainissement	GR	"	13	10	3	-	-	-
Matériel E.G.T.H.	EGTH	"	38	10	15	13	-	-
Matériel Terrassement et Transport	GR	"	400	255	145	-	-	-
Equipement Regie de Sondage	DRES	"	396	200	196	-	-	-
Renforcement des moyens d'annonce des crues	GR	"	30	10	20	-	-	-
Matériel Regie de Sondage	DRES	Nouveau	1.000	200	304	496	-	-
Puits de surface	GR(privés)	En cours	213	100	60	53	-	-
Subvention pour création de points d'eau	GR(privés)	"	61	30	31	-	-	-
Puits de Surface et Périmètres	GR(privés)	Nouveau	15.500	2.000	3.000	3.000	3.500	4.000
Canal Joumine	EGTH	"	4.100	-	300	500	800	2.500
TOTAL :			239.206	24.319	41.482	52.286	59.803	61.316

TABLEAU N° 4

INVESTISSEMENTS

ELEVAGE

UNITE : 1 000 D

PROJET	OPERATEUR	MATIRITE	1977/81	1977	1978	1979	1990	1981
Santé animale	Admin.	En cours	433	186	122	126	-	-
Production fourragère	Ent. Pub.	"	3.569	786	1.519	775	481	8
Vulgarisation	" "	"	2.625	470	669	604	520	362
Production animale	" "	"	8.915	3.542	2.691	2.182	500	-
Amélioration de l'élevage	" "	"	1.673	222	425	409	312	305
Santé animale	Admin.	Nouveau	600	50	100	150	150	150
Production fourragère	Ent. Pub.	"	2.432	-	425	526	672	809
Production animale	" "	"	2.795	610	640	725	369	451
Amélioration de l'élevage	" "	"	62	-	62	-	-	-
Vulgarisation	" "	"	136	-	88	29	19	-
Production fourragère	Privés	"	8.393	1.718	1.980	1.935	1.480	1.280
Production animale	"	"	18.550	3.180	3.626	3.630	3.557	4.557
Batiments et matériel d'élevage	"	"	5.600	700	700	1.400	1.400	1.400
TOTAL :			55.783	11.463	13.047	12.491	9.460	9.322

TABLEAU N° 4

INVESTISSEMENTS

ELEVAGE

UNITE : 1 000 D

PROJET	OPERATEUR	MATURITE	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Santé animale	Admin.	En cours	433	186	122	126	-	-
Production fourragère	Ent. Pub.	"	3.569	786	1.519	775	481	8
Vulgarisation	" "	"	2.625	470	669	604	520	362
Production animale	" "	"	8.915	3.542	2.691	2.182	500	-
Amélioration de l'élevage	" "	"	1.673	222	425	409	312	305
Santé animale	Admin.	Nouveau	600	50	100	150	150	150
Production fourragère	Ent. Pub.	"	2.432	-	425	526	672	809
Production animale	" "	"	2.795	610	640	725	369	451
Amélioration de l'élevage	" "	"	62	-	62	-	-	-
Vulgarisation	" "	"	136	-	88	29	19	-
Production fourragère	Privés	"	8.393	1.718	1.980	1.935	1.480	1.280
Production animale	"	"	18.550	3.180	3.626	3.630	3.557	4.557
Batiments et matériel d'élevage	"	"	5.600	700	700	1.400	1.400	1.400
TOTAL :			55.783	11.463	13.047	12.491	9.460	9.322

TABLEAU Nº 5

INVESTISSEMENTS EN ARBORICULTURE

Unité : 1.000 D

Projet	Opérateur	Maturité	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Entretien des Oliv. (PAM 482)	PRIVES	Nouveau	6.700	2.250	1.950	1.300	700	500
Projet FOSDA/SIDA	"	"	105	50	55	-	-	-
Regénération des oliviers	"	"	1.060	60	120	230	300	350
Plantation d'oliviers	"	"	16.900	1.420	3.030	3.600	4.400	4.450
Reconversion du vignoble	"	"	4.600	920	920	920	920	920
Pépinière vigne	"	"	476	150	118	116	46	46
Arbres à noyaux, Arbres à pépins	"	"	4.085	817	817	817	817	817
O.T.D.	Ent. Pub.	"	1.500	300	300	300	300	300
TOTAL			35.426	5.967	7.310	7.283	7.483	7.383

TABLEAU Nº 6 (Suite)

// NVESTISSEMENTS : PECHE (SUITE)

Projet	Opérateur	Maturité	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
REPORT			21.730	3.596	3.274	6.029	4.953	3.878
Equipement de recherche	INSTOP	Nouveau	355	5	50	-	70	230
Vulgarisation	D/P	"	550	-	-	80	220	250
Port de Pêche de Mahdia	Min. Equipement	"	3.000	-	-	-	1.000	2.000
Equipement : Bateaux	CNP / FOSEP	[illegible]	4.990	600	970	1.050	1.170	1.200
Equipement : Bateaux	PRIVES / FOSEP	"	11.225	1.825	1.925	1.925	2.775	2.775
Equipement : Services	ONP	"	2.000	400	400	400	400	400
Equipement : Modernisation	PRIVES	"	800	160	160	160	160	160
Equipement : Camions	PRIVES	"	600	120	120	120	120	120
Acquaculture	ONP	Nouveau	1.000	200	200	200	200	200
Surveillance Côtière	INSTOP	En cours	67	18	25	24	-	-
TOTAL			46.317	6.924	7.124	9.988	11.068	11.213

TABLEAU Nº 7

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

AGRICULTURE ET PECHE

UNITE : 1 000 D

	1977 - 1981	1977	1978	1979	1980	1981
ADMINISTRATION	239.065	26.452	40.537	52.979	57.927	61.170
Projets en cours	45.514	16.500	13.933	9.405	3.647	2.029
Projets nouveaux	193.551	9.952	26.604	43.574	54.280	59.141
ENTREPRISES PUBLIQUES	91.896	15.312	19.891	19.236	19.956	17.496
Projets en cours	32.887	10.742	10.560	6.956	3.000	1.629
Projets nouveaux	59.009	4.575	9.331	12.280	16.956	15.867
ENTREPRISES PRIVEES	168.868	30.300	33.412	34.006	34.975	36.175
Projets en cours	274	130	91	53	-	-
Projets nouveaux	168.594	30.170	33.321	33.953	34.975	36.175
TOTAL	499.829	72.069	93.840	106.221	112.858	114.841
arrondi à	500.000	72.000	94.000	106.000	113.000	115.000

TABLEAU Nº 8

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

ADMINISTRATION

Unité : 1.000 D

	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Forêts et C.E.S.	26.726	3.790	5.141	5.070	6.080	6.645
Projets en cours	4.626	2.790	1.641	70	80	45
Projets nouveaux	22.100	1.000	3.500	5.000	6.000	6.600
Hydraulique Agricole	176.633	17.009	30.068	39.690	43.649	46.217
Projets en cours	21.072	8.489	7.814	4.244	449	76
Projets nouveaux	155.561	8.520	22.254	35.446	43.200	46.141
Elevage	1.033	235	222	276	150	150
Projets en cours	433	185	122	126	-	-
Projets nouveaux	600	50	100	150	150	150
Arboriculture	-	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	-	-	-	-	-	-
Matériel Agricole	-	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	-	-	-	-	-	-
Pêche	25.702	3.619	3.349	6.133	6.243	6.358
Projets en cours	15.617	3.614	3.299	4.003	2.893	1.808
Projets nouveaux	10.085	5	50	2.130	3.350	4.550
Etudes, Recherche et Vulgarisation	8.971	1.799	1.757	1.810	1.805	1.800
Projets en cours	3.766	1.422	1.057	962	225	100
Projets nouveaux	5.205	377	700	848	1.580	1.700
TOTAL ADMINISTRATION	239.065	26.452	40.537	52.979	57.927	61.170

TABLEAU Nº 9

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

ENTREPRISES PUBLIQUES

UNITE : 1 000 D

	1977 - 1981	1977	1978	1979	1980	1981
FORETS ET C.E.S.	-	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	-	-	-	-	-	-
HYDRAULIQUE AGRICOLE	46.799	5.180	8.323	9.543	12.655	11.098
Projets en cours	11.843	4.128	3.723	2.443	880	669
Projets nouveaux	34.956	1.052	4.600	7.100	11.775	10.429
ELEVAGE	22.207	5.630	6.519	5.250	2.873	1.935
Projets en cours	16.782	5.020	5.304	3.970	1.813	675
Projets nouveaux	5.425	610	1.215	1.280	1.060	1.260
ARBORICULTURE	1.500	300	300	300	300	300
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	1.500	300	300	300	300	300
MATERIEL AGRICOLE	6.000	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	6.000	1.200	1.200	1.200	1.200	.200
PECHE	7.990	1.200	1.570	1.650	1.770	1.800
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	7.990	1.200	1.570	1.650	1.770	1.800
ETUDES, RECHERCHE ET VULG.	7.400	1.807	1.9	1.293	1.159	1.163
Projets en cours	4.262	1.594	1.533	543	307	286
Projets nouveaux	3.138	213	446	750	861	878
TOTAL ENTREP. PUBL.	91.896	15.317	19.891	19.236	19.956	17.496

TABLEAU Nº 10

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

ENTREPRISES PRIVEES

Unité : 1.000 D

	1977/1981	1977	1978	1979	1980	1981
Forêts et C.E.S.	-	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	-	-	-	-	-	-
Hydraulique Agricole	15.774	2.130	3.091	3.053	3.500	4.000
Projets en cours	274	130	91	53	-	-
Projets nouveaux	15.500	2.000	3.000	3.000	3.500	4.000
Elevage	32.543	5.598	6.306	6.965	6.437	7.237
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	32.543	5.598	6.306	6.965	6.437	7.237
Arboriculture	33.926	5.667	7.010	6.983	7.183	7.083
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	33.926	5.667	7.010	6.983	7.183	7.083
Matériel Agricole	74.000	14.800	14.800	14.800	14.800	14.800
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	74.000	14.800	14.800	14.800	14.800	14.800
Pêche	12.625	2.105	2.205	2.205	3.055	3.055
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	12.625	2.105	2.205	2.205	3.055	3.055
Etudes Recherche et Vulgarisation	-	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	-	-	-	-	-
Projets nouveaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRIVES	168.868	30.300	33.412	34.006	34.975	36.175

FIN

183

VUB